



RAPPORT

SUR LA MISE EN ŒUVRE

**DU PLAN D'ACTION
GOUVERNEMENTAL 2008-2013
EN MATIÈRE D'AGRESSION SEXUELLE**

Cette publication est une réalisation du Secrétariat à la condition féminine et du ministère de la Justice, avec la collaboration des ministères et organismes signataires du Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle.

Coordination et rédaction

Yollande Cloutier, coprésidente du Comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle, Secrétariat à la condition féminine, ministère de la Justice

Céline Marquis, secrétaire du Comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle, Secrétariat à la condition féminine, ministère de la Justice

Rosgarys Mercado, coprésidente du Comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle, Direction des orientations et politiques, ministère de la Justice

Avec la participation des membres du Comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle, tel qu'il se compose en septembre 2014 :

Denis Brown, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

André Couture, ministère de la Justice

Évelyne Deschênes, ministère de la Sécurité publique

Stéphanie Houde, ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

Chantal Labrecque, ministère de la Santé et des Services sociaux

Karine Levasseur, Office des personnes handicapées du Québec

Claudia Lévesque, ministère de la Sécurité publique

Céline Martel, ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science

Solange Matte, ministère de la Famille

Marie-Émilie Paré-Pleau, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Sylvie Poudrier, Secrétariat aux Affaires autochtones, ministère du Conseil exécutif

Émilie Rochette, ministère de la Santé et des Services sociaux

Jonathan Vidal, ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion

Raymonde Villemure, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Révision linguistique

France Galarneau

Conception et graphisme

Pige Communication

Le document peut être consulté :

sous la rubrique *Publications* du site du ministère de la Justice [www.justice.gouv.qc.ca] ;

sous la rubrique *Publications* du site du Secrétariat à la condition féminine [www.scf.gouv.qc.ca] ;

Secrétariat à la condition féminine

905, avenue Honoré-Mercier, 3^e étage

Québec (Québec) G1R 5M6

Téléphone : 418 643-9052

Télécopieur : 418 643-4991

Courriel : scf@scf.gouv.qc.ca

Dépôt légal 2014

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

ISBN (version imprimée) : 978-2-550-71852-9

ISBN (version PDF) : 978-2-550-71853-6

© Gouvernement du Québec, 2014

RAPPORT

SUR LA MISE EN ŒUVRE

**DU PLAN D'ACTION
GOUVERNEMENTAL 2008-2013
EN MATIÈRE D'AGRESSION SEXUELLE**



MESSAGE DE LA MINISTRE

Ministre de la Justice, Procureure générale du Québec
et ministre responsable de la Condition féminine

En 2001, le gouvernement du Québec adoptait des orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle. Celles-ci ont donné lieu à deux plans d'action soutenus par dix ministères et de nombreux organismes publics et communautaires, associations et regroupements.

Ce rapport rend compte de la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle. Ses résultats témoignent des efforts consentis pour la réalisation d'une centaine de mesures. Toutes ces actions se sont avérées possibles grâce à la contribution de nombreuses personnes et de nombreux organismes, issus tant du réseau public que du milieu communautaire.

Je suis persuadée que les résultats obtenus sauront nous inspirer pour la poursuite de nos interventions, car les agressions sexuelles, dont les femmes et les enfants sont majoritairement les victimes, ne peuvent être tolérées dans une société qui défend des valeurs de justice et d'égalité.

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont contribué, et qui contribuent encore, au soutien et à l'atteinte des objectifs visés par les orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle.

Je salue également le travail quotidien de ces femmes et de ces hommes qui œuvrent à la prévention de cette problématique sociale et qui apportent leur aide aux personnes victimes et à leurs proches.

Enfin, mes remerciements vont aussi à tous les membres du Comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle, pour la rédaction de ce rapport.

Stéphanie Vallée

TABLE DES MATIÈRES

Message de la ministre	3
Liste des sigles et acronymes	6
Avertissement	7
Sommaire	8
 Introduction	 13
La promotion des valeurs fondamentales	15
La prévention des agressions sexuelles	25
Le dépistage en matière d'agression sexuelle	49
L'intervention psychosociale, médicale, judiciaire et correctionnelle	55
L'intervention auprès des adultes victimes d'agression sexuelle	56
L'intervention auprès des enfants victimes d'agression sexuelle	72
L'intervention auprès des agresseurs sexuels	80
Les conditions essentielles à la réussite des interventions	89
La concertation intersectorielle et la coordination des services	91
La formation et la supervision	96
Les systèmes d'information, la recherche et l'évaluation	105
La mise en œuvre et le suivi	111
Conclusion	115
 ANNEXE I	 116
Les principes directeurs des Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle	116
 ANNEXE II	 117
Mandat du Comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle, au 31 mars 2014	117
 ANNEXE III	 122
Liste des membres du Comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle, au 31 mars 2014	122
 ANNEXE IV	 123
Liste des organismes membres du Comité-conseil en matière d'agression sexuelle, au 31 mars 2014	123
 ANNEXE V	 125
Liste des organismes de prévention auprès des jeunes recevant un soutien financier par l'intermédiaire du Programme de soutien aux organismes communautaires du MSSS et des ASSS (mesure 16)	125
 ANNEXE VI	 126
Principales réalisations locales et régionales du réseau de la santé et des services sociaux (mesure 17)	126
 ANNEXE VII	 134
Liste des organismes offrant des services aux victimes d'agression sexuelle et recevant un soutien financier par l'intermédiaire du Programme de soutien aux organismes communautaires du MSSS et des ASSS (mesure 34)	134
 ANNEXE VIII	 136
Liste des organismes offrant des services aux agresseurs sexuels et recevant un soutien financier par l'intermédiaire du Programme de soutien aux organismes communautaires du MSSS et des ASSS (mesure 68)	136

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

ACJQ	Association des centres jeunesse du Québec	GRC	Gendarmerie royale du Canada
ADPQ	Association des directeurs de police du Québec	LSCQ	Loi sur le système correctionnel du Québec
AQDR	Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées	MAMOT	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
ASSS	Agence de la santé et des services sociaux	MCE	Ministère du Conseil exécutif
BAVAC	Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels	MELS	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
BC	Bureau coordonnateur de la garde en milieu familial	MESRS	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science
CALACS	Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel	MESS	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
CAPFE	Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement	MIDI	Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion
CAVAC	Centre d'aide aux victimes d'actes criminels	MJQ	Ministère de la Justice
CFPT	Centre de formation professionnelle et technique	MSP	Ministère de la Sécurité publique
CLE	Centre local d'emploi	MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
CLIPP	Centre de liaison sur l'intervention et la prévention des mauvais traitements physiques et psychologiques envers les enfants	PAM	Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2010-2015
CLSC	Centre local de services communautaires	PETRAAS	Programme d'évaluation, de traitement et de recherche des auteurs d'agression sexuelle
CPE	Centre de la petite enfance	PPCP	Procureur aux poursuites criminelles et pénales
CPIVAS	Centre de prévention et d'intervention pour les victimes d'agression sexuelle	PSOC	Programme de soutien aux organismes communautaires
CQLC	Commission québécoise des libérations conditionnelles	RCAAQ	Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec
CRE	Conférence régionale des élus	RIMAS	Regroupement des intervenants en matière d'agression sexuelle
CRNEM	Comité des responsables nationaux de l'Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels, de mauvais traitements physiques ou d'une absence de soins menaçant leur santé physique	RQCALACS	Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel
CSSS	Centre de santé et de services sociaux	RSG	Responsable de services de garde en milieu familial
DGAP	Direction générale des affaires policières	RSCEE	Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance
DGSC	Direction générale des services correctionnels	RSSS	Réseau de la santé et des services sociaux
DPCP	Directeur des poursuites criminelles et pénales	RUIJ	Réseau universitaire intégré jeunesse
DPJ	Directeur de la protection de la jeunesse	SA	Secrétariat aux aînés
DSP	Direction de la santé publique	SAA	Secrétariat aux affaires autochtones
ENPQ	École nationale de police du Québec	SCF	Secrétariat à la condition féminine
FAQ	Femmes autochtones du Québec Inc.		
FAVAC	Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels		
FRQSC	Fonds de recherche du Québec – Société et culture		

AVERTISSEMENT

Depuis le lancement du Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle en avril 2008¹, la mission et l'appellation de certains ministères ont été modifiées.

Nous ferons référence aux ministères et organismes selon leur nom et leur mission au moment de la publication de ce rapport.

Ainsi, à cette date :

- le Secrétariat à la condition féminine (SCF) est rattaché au ministère de la Justice (MJQ) dont la ministre est également responsable de la condition féminine ;
- le ministère de la Famille et des Aînés (MFA) est devenu le ministère de la Famille ; le Secrétariat aux aînés (SA) est intégré à ce ministère ;
- le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) est devenu le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) ;
- le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science (MESRS) a été constitué de manière distincte au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) ;
- le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) est devenu le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI).

Par ailleurs, afin d'alléger le texte, nous ferons référence aux Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle² en ces termes : Orientations gouvernementales ou Orientations. Nous ferons référence aux plans d'action relatifs aux Orientations en ces termes : plan d'action gouvernemental 2001-2006³ ou plan d'action gouvernemental 2008-2013⁴.

L'Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels, de mauvais traitements physiques ou d'une absence de soins menaçant leur santé physique⁵ sera généralement appelée : l'Entente multisectorielle.

1. Gouvernement du Québec, *Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle*, Québec, 2008, 72 pages.
2. Gouvernement du Québec, *Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle*, Québec, 2001, 90 pages.
3. Gouvernement du Québec, *Plan d'action gouvernemental 2001-2006 en matière d'agression sexuelle*, Québec, 23 pages.
4. Gouvernement du Québec, *Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle*, op. cit.
5. Gouvernement du Québec, *Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels, de mauvais traitements physiques ou d'une absence de soins menaçant leur santé physique*, Ministère de la Santé et des Services sociaux, Québec, 2001, 41 pages.

SOMMAIRE

Les agressions sexuelles. De quoi parlons-nous ?

Le Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle témoigne des efforts fournis pour agir sur le problème des agressions sexuelles. Il s'est inspiré des acquis du plan d'action gouvernemental 2001-2006 et s'appuie sur les Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle, adoptées en 2001.

Ces Orientations sont venues baliser la réflexion et les actions portant sur les agressions sexuelles, notamment en introduisant une définition de l'agression sexuelle :

Compte tenu de la complexité de la problématique, ainsi que de nombreux mythes, stéréotypes et préjugés qui l'entourent, il est primordial d'adopter une définition de l'agression sexuelle reconnaissant qu'il s'agit d'un acte de pouvoir et de domination de nature criminelle.

Une agression sexuelle est un geste à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, commis par un individu sans le consentement de la personne visée ou, dans certains cas, notamment dans celui des enfants, par une manipulation affective ou par du chantage. Il s'agit d'un acte visant à assujettir une autre personne à ses propres désirs par un abus de pouvoir, par l'utilisation de la force ou de la contrainte, ou sous la menace implicite ou explicite. Une agression sexuelle porte atteinte aux droits fondamentaux, notamment à l'intégrité physique et psychologique et à la sécurité de la personne.

Cette définition s'applique, peu importe l'âge, le sexe, la culture, la religion et l'orientation sexuelle de la personne victime ou de l'agresseur sexuel, peu importe le type de geste à caractère sexuel posé et le lieu ou le milieu de vie dans lequel il a été fait, et quelle que soit la nature du lien existant entre la personne victime et l'agresseur sexuel. On parle d'agression sexuelle lorsqu'on utilise certaines autres expressions telles que viol, abus sexuel, infractions sexuelles, contacts sexuels, inceste, prostitution et pornographie juvéniles⁶.

Les statistiques en matière d'agression sexuelle⁷

Au Québec, des statistiques sur les agressions sexuelles sont colligées annuellement à partir des renseignements sur les infractions enregistrées par les services policiers. Ces statistiques portent sur les agressions sexuelles et sur les autres infractions d'ordre sexuel, conformément aux deux grands groupes définis par le Code criminel. Les premières se réfèrent à l'emploi de la force, directement ou indirectement, contre une autre personne sans son consentement, dans des circonstances de nature sexuelle, de manière à porter préjudice à son intégrité sexuelle. Les autres infractions d'ordre sexuel regroupent notamment les cas de violence sexuelle envers les personnes de moins de 18 ans : les contacts sexuels ou l'incitation à des contacts sexuels

6. Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle, op. cit., p. 22.

7. Statistiques sur les agressions sexuelles au Québec : www.securitepublique.gouv.qc.ca/police/publications-et-statistiques/agressions-sexuelles.html

avec un enfant de moins de 16 ans, l'exploitation sexuelle d'un jeune de 16 ou 17 ans, l'inceste, la bestialité et, depuis 2008, la corruption d'enfant, le leurre d'un enfant de moins de 18 ans au moyen d'un ordinateur ainsi que le voyeurisme. Dans la suite, aux fins de la lecture des statistiques, le terme infraction sexuelle contient les deux groupes.

Ces statistiques permettent notamment de tracer l'évolution annuelle des infractions, de présenter le profil des victimes et des agresseurs, et de fournir de l'information sur le classement de ces infractions.

Au Québec, comme ailleurs dans le monde, ce sont les femmes et les enfants (moins de 18 ans) qui sont majoritairement les victimes des agressions à caractère sexuel. En effet, le rapport statistique du ministère de la Sécurité publique (MSP) de 2012, portant sur les infractions sexuelles, indique que 97 % des victimes sont des femmes et des enfants. Un taux qui demeure inchangé depuis 10 ans.

Ce rapport indique que 5 273 infractions sexuelles ont été enregistrées par les corps policiers en 2012, soit 3 856 agressions sexuelles et 1 417 autres infractions d'ordre sexuel. De ce nombre, 5 039 victimes ont été recensées.

Pour l'ensemble des infractions sexuelles :

- 83 % des victimes sont des filles et des femmes.
- 63 % des victimes sont âgées de moins de 18 ans : 49 % des jeunes filles et 14 % des jeunes garçons.
- Leur fréquence est plus élevée chez les jeunes filles (12 à 14 ans).
- La majorité des victimes connaissent l'auteur présumé, soit 84,8 % des jeunes victimes et 72,1 % des victimes adultes. Pour les victimes adultes, l'auteur présumé est surtout une connaissance (34 %) ou un conjoint ou ex-conjoint (29 %). Pour les jeunes victimes, il est principalement une connaissance (28 %) ou un autre membre de la famille immédiate (19 %).
- 97 % des auteurs présumés sont de sexe masculin : 76 % des hommes et 21 % des garçons.
- Contrairement à l'année 2011, où une baisse de la majorité des infractions sexuelles était notée, l'année 2012 est marquée par une hausse de 7 % (343 infractions de plus qu'en 2011). De plus, on observe une importante augmentation (22,6 %) des cas signalés plus de 20 ans après l'agression. Notons que ces statistiques témoignent des agressions sexuelles dénoncées au cours d'une même année, non pas de l'année où elles ont été commises.

Rappel historique : plus de 20 ans d'interventions concertées

En 1995, dans la foulée des politiques gouvernementales en matière de violence conjugale et en réponse aux recommandations contenues dans le rapport *Les agressions sexuelles : STOP*, le gouvernement du Québec a jugé essentiel de se doter d'orientations intersectorielles claires afin de s'attaquer, de façon concertée et cohérente, à cette problématique.

2001-2006 : des orientations et un premier plan d'action

Le 1^{er} mars 2001, le gouvernement rendait publiques les Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle ainsi qu'un premier plan d'action s'y rattachant. Ces Orientations ont pour principal objectif « la reconnaissance du caractère socialement inacceptable et criminel de cette forme d'agression », dont les femmes et les enfants sont majoritairement victimes. Elles visent à réduire l'incidence des agressions sexuelles, à augmenter les taux de dévoilement, à améliorer les services d'aide et de protection offerts aux victimes, et à assurer un meilleur encadrement des agresseurs sexuels.

Le premier plan se composait de cinquante-neuf engagements portés par dix ministères et organismes. Le rapport de sa mise en œuvre, publié le 30 mai 2007, rend compte de réalisations déterminantes, telles que :

- l'implantation des centres désignés qui procurent des services aux victimes d'agression sexuelle, et cela, sur l'ensemble du territoire du Québec ;
- la formation d'équipes spécialisées et les changements des pratiques au sein des secteurs policier, criminel et pénal ;
- les actions de sensibilisation et de formation qui ont contribué à bonifier les connaissances et les pratiques des intervenantes et des intervenants concernés par la problématique des agressions sexuelles ;
- la mise en œuvre de l'Entente multisectorielle qui a permis une amélioration considérable des pratiques et des services auprès des enfants victimes d'abus sexuels, de mauvais traitements physiques ou d'une absence de soins menaçant leur santé physique.

2008-2013 : un second plan d'action

Le 17 avril 2008, le gouvernement a rendu public le Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle. Cent engagements ont été inscrits pour bonifier les interventions gouvernementales en cette matière, notamment auprès des communautés autochtones et des communautés culturelles. Il a été prolongé en décembre 2013, jusqu'à l'adoption d'un nouveau plan.

À l'instar des Orientations gouvernementales, le Plan d'action gouvernemental 2008-2013 s'articule autour de quatre axes d'intervention, soit : la promotion de valeurs fondamentales ; la prévention ; le dépistage ; et l'intervention psychosociale, médicale, judiciaire et correctionnelle.

Les principales réalisations de la mise en œuvre 2008-2013

La mise en œuvre du plan d'action 2008-2013 témoigne de la pérennité de la mobilisation gouvernementale et de toute la société pour contrer les agressions sexuelles. Outre le financement récurrent des services d'aide et de soutien, ce plan d'action a permis la mise en place d'actions novatrices et porteuses pour la suite des choses, entre autres celles-ci :

- la sensibilisation, la formation et l'outillage du personnel enseignant ou intervenant, particulièrement le personnel des services de garde éducatifs à l'enfance du Québec, aux fins de l'ajustement des pratiques éducatives favorisant une socialisation égalitaire dès la petite enfance ;
- la vérification des antécédents judiciaires ou des absences d'empêchement, que ce soit dans le réseau scolaire, du loisir et du sport ou dans le réseau des services de garde ; la diffusion d'informations concernant l'obligation de signaler sans délai la situation d'un enfant au sujet duquel il y a un motif de croire qu'il a été victime d'une agression sexuelle ; le financement de plusieurs projets visant à réduire l'incidence des agressions sexuelles ;
- l'implantation et la promotion d'une ligne téléphonique sans frais permettant d'orienter les victimes d'agression sexuelle et leurs proches, ainsi que les intervenantes et les intervenants concernés, vers des services appropriés dans l'ensemble des régions du Québec ;
- la réalisation des sessions d'information sur la portée de la Loi modifiant diverses dispositions législatives eu égard à la divulgation de renseignements confidentiels en vue d'assurer la protection des personnes ;
- la consolidation de l'Entente multisectorielle ;
- l'évaluation du modèle d'organisation des services des centres désignés pour les victimes d'agression sexuelle ;
- la mise à jour de la formation destinée aux futurs policiers et policières afin de mieux les outiller pour intervenir dans les cas d'infractions d'ordre sexuel ;
- la mise en place des différentes mesures visant à sécuriser davantage les victimes et à venir en aide aux agresseurs sexuels afin de contrer la récidive ;
- la mise en œuvre de programmes d'information aux personnes victimes ;
- la publication annuelle des statistiques policières afin de mieux connaître l'ampleur, l'évolution et la distribution géographique des infractions sexuelles au Québec ;
- la réalisation de la campagne nationale de sensibilisation aux agressions sexuelles permettant de faire connaître à la population les aspects objectifs de ce type d'agressions (qui en sont les victimes et les agresseurs) et de l'informer sur les services offerts aux victimes. Les personnes immigrantes, les personnes âgées et les personnes souffrant d'un handicap ont pu bénéficier d'un message adapté à leurs réalités.

Également, soulignons les avancées significatives qui ont été faites en milieu autochtone. En effet, ce plan d'action a jeté les bases permettant aux communautés autochtones de discuter des problématiques relatives aux agressions sexuelles.

À cet égard, l'organisme Femmes autochtones du Québec (FAQ) a joué un rôle majeur grâce à sa campagne de sensibilisation *Brisons le silence*, soutenue financièrement par le Secrétariat à la condition féminine, et le déploiement de six projets pilotes dans autant de communautés autochtones. FAQ a également développé une formation sur les agressions sexuelles, laquelle a été offerte au personnel de l'ensemble des maisons d'hébergement autochtones et a eu un rayonnement dans les milieux allochtones.

Au Nunavik, une mobilisation des différents intervenants a permis d'apporter un éclairage sur les obstacles rencontrés dans la lutte aux agressions.

Enfin, l'ensemble des ministères interpellés par les mesures du Plan d'action a su s'adapter aux situations émergentes, allant au-delà des mesures prévues. C'est le cas du ministère de la Sécurité publique, qui a su déployer ses services d'enquête dans plusieurs régions, facilitant ainsi l'arrestation d'agresseurs, et du ministère de la Justice, qui a favorisé l'embauche de personnes issues des communautés autochtones dans plusieurs centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC). C'est aussi le cas du ministère de la Santé et des Services sociaux qui, par l'intermédiaire des agences de la santé et des services sociaux, a soutenu diverses initiatives régionales et locales.

En somme, la mise en œuvre de ce plan d'action confirme la volonté du gouvernement du Québec et de ses partenaires de poursuivre, sans relâche, la lutte aux agressions sexuelles.

INTRODUCTION

Les pages qui suivent présentent les réalisations issues des cent engagements du Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle, pour la période d'avril 2008 à mars 2014. Dix ministères les ont portés avec la collaboration de précieux partenaires des milieux communautaire et institutionnel.

Ce rapport s'énonce à partir des quatre axes d'intervention inscrits au Plan d'action 2008-2013, conformément aux Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle, adoptées en 2001.

Ainsi, la réalisation des engagements gouvernementaux constitue l'objet de ce rapport, en ce qui a trait à la promotion des valeurs fondamentales, à la prévention des agressions sexuelles, au dépistage des victimes et des agresseurs, à l'intervention psychosociale, médicale, judiciaire et correctionnelle.

De plus, les réalisations rattachées aux conditions de réussite de ce plan d'action, soit la concertation intersectorielle et la coordination des services, la formation et la supervision, et les systèmes d'information, la recherche et l'évaluation sont aussi documentées.

Ce rapport relève la liste des membres du Comité-conseil en matière d'agression sexuelle ainsi que celle de plusieurs initiatives financées dans le cadre de ce plan d'action.

Finalement, notons que les renseignements contenus dans ce rapport ont été fournis par les différents ministères concernés. Les sommes indiquées le sont à titre indicatif des investissements gouvernementaux en matière d'agression sexuelle et n'incluent pas les montants consacrés aux ressources humaines et aux activités intégrées aux pratiques courantes des différents ministères. Par ailleurs, certaines sommes rapportées pourraient ne pas avoir été utilisées exclusivement pour les interventions en matière d'agression sexuelle. En conséquence, pour les fins de ce rapport, les investissements sont présentés et justifiés par mesure.

Bonne lecture !



LA PROMOTION DES VALEURS FONDAMENTALES

La promotion en matière de lutte contre les agressions sexuelles vise à soutenir, grâce au renforcement de certaines valeurs, l'acquisition de comportements basés sur le respect de l'intégrité physique et psychologique des personnes, sur l'égalité entre les hommes et les femmes, ainsi qu'entre les garçons et les filles, sur la responsabilisation collective et individuelle et sur la responsabilité et le respect des adultes envers les enfants.

La promotion de ces valeurs favorise l'élimination des rapports de pouvoir et de domination entre les personnes et réduit les contextes propices à la perpétration d'une agression sexuelle. Pour ce faire, les actions à considérer prioritairement doivent viser non seulement les individus, mais aussi les institutions sociales et économiques qui contribuent, entre autres, au maintien des inégalités entre les hommes et les femmes.

Sept engagements du Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle ont été définis dans cet axe. Ils s'articulent autour des deux grands objectifs suivants :

- Promouvoir le respect de l'intégrité physique et psychologique des personnes et les rapports égaux entre les hommes et les femmes ;
- Promouvoir l'exercice des responsabilités collectives et individuelles de tous les adultes, des parents, des intervenantes et des intervenants envers les enfants.

Parmi les réalisations les plus structurantes, soulignons celles-ci :

- la création d'outils pour favoriser l'apprentissage d'une socialisation égalitaire dès la petite enfance. Ces outils s'adressent au personnel enseignant ou intervenant, particulièrement en services de garde éducatifs à l'enfance du Québec, mais aussi aux parents ;
- le financement de projets pour prévenir les agressions sexuelles et le harcèlement sexuel. Ces projets s'adressent aux intervenantes, aux intervenants ainsi qu'aux administratrices et aux administrateurs des organismes de loisir et de sport ;
- l'implantation de politiques de prévention de l'agression sexuelle ou de procédures de vérification des antécédents judiciaires et de sensibilisation à l'abus ;
- l'effort de sensibilisation à la problématique des agressions sexuelles, à même les activités d'intégration des immigrantes et des immigrants.

Mesure 1

Soutenir la promotion des rapports égaux entre les filles et les garçons au sein du réseau des services de garde.

Responsable : Ministère de la Famille

Collaborateur : Secrétariat à la condition féminine (SCF)

RÉALISATIONS

Une vidéo et un guide *D'égal(e) à égaux*

Une vidéo intitulée *D'égal(e) à égaux* et un guide d'accompagnement ont été produits dans le but d'appuyer le personnel des services de garde. Depuis l'automne 2011, 8 600 exemplaires ont été distribués au personnel enseignant et éducatif des services de garde éducatifs à l'enfance et de certains cégeps et universités.

Une formation pour des rapports égaux

Une formation destinée à favoriser les rapports égaux dans les services de garde éducatifs à l'enfance du Québec a été conçue, en collaboration avec le Regroupement des centres de la petite enfance des régions de Québec et Chaudière-Appalaches. Cette formation est offerte dans les répertoires de formations destinées au personnel éducateur. Au 31 mars 2014, quelque 21 formations ont été dispensées à 397 personnes dans plusieurs régions du Québec. Par ailleurs, un site Web destiné aux parents pour les sensibiliser aux rapports égaux est également en cours de développement.

Une grille d'analyse : *Les livres et les jouets ont-ils un sexe ?*

Afin d'outiller les services de garde dans un choix de matériel de jeu non stéréotypé, une grille d'analyse des livres et des jouets destinés aux enfants de 0 à 5 ans a été élaborée, ainsi qu'un guide qui encadre son utilisation. Un document en format électronique ainsi que 5 000 exemplaires en format papier ont été produits pour diffusion et distribution en décembre 2013.

■ ■ ■ TABLEAU DU COÛT DE LA MESURE 1

PÉRIODE	COÛT
2008-2009	21 600 \$
2009-2010	25 400 \$
2010-2011	60 000 \$
2011-2012	6 500 \$
2012-2013	19 000 \$
2013-2014	58 800 \$
Total	191 300 \$

Mesure 2

Mettre à jour et bonifier le guide *Apprendre le Québec* afin d'enrichir l'information concernant les valeurs fondamentales de la société québécoise auprès des nouveaux arrivants et des candidats et candidates à l'immigration.

Responsable : Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI)

RÉALISATIONS

Actualisation du guide *Apprendre le Québec*

Ce guide a été entièrement révisé en 2008. Depuis, sa révision est effectuée en continu. Une page du guide porte spécifiquement sur la violence conjugale et les agressions sexuelles. La nouvelle édition insiste sur les valeurs d'égalité entre les femmes et les hommes.

Mesure 3

Promouvoir l'offre de deux sessions de formation sur l'éducation aux rapports égaux auprès des commissions scolaires par l'intermédiaire des directions régionales et prendre en considération la problématique des agressions sexuelles dans ces formations.

Responsable : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)

RÉALISATIONS

Des sessions de formation en faveur de rapports égaux

Le MELS a revu les sessions de formation déjà offertes afin de mieux répondre aux besoins des membres du personnel des écoles et de tenir compte notamment des Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle et de la Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait* et du plan d'action qui en découle. Ce travail a été réalisé en collaboration avec les unités du MELS concernées et de concert avec les directions régionales.

Les deux nouvelles sessions, intitulées *Rapports égaux : agir en leur faveur* et *Rapports égaux : agir pour contrer ce qui les compromet*, intègrent les thématiques des cinq anciennes sessions, tout en étant adaptées au renouveau pédagogique en cours dans le réseau de l'éducation. La première session s'adresse aux gestionnaires, alors que la seconde s'adresse au personnel enseignant et aux membres du personnel des services complémentaires. En 2010, les deux sessions ont été fusionnées en une seule offre de formation d'une journée destinée à la fois au personnel scolaire et aux gestionnaires. Ce remaniement a été fait dans le but de mieux répondre aux besoins des participantes et des participants.

Des activités de promotion de ces formations ont eu lieu, entre autres la publication d'un article intitulé *En route vers l'égalité*, dans les revues *Virage* et *Schoolscapes* de janvier 2008. Toutes les commissions scolaires francophones et anglophones du Québec ont été sensibilisées par l'entremise du site Web du MELS.

Des sessions de formation ont été tenues à Montréal chaque année. La formation est aussi offerte aux établissements scolaires par l'entremise de l'offre de formation en ligne du MELS.

De plus, le Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015 *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait* contient une mesure visant à offrir une session de sensibilisation à des représentantes et à des représentants du milieu scolaire en matière de stéréotypes sexuels. En 2011-2012, une offre de formation a donc été faite au réseau scolaire. Celle-ci, sous la responsabilité du SCF, a été encouragée par les directions régionales et a contribué à la promotion des rapports égalitaires.

■ ■ ■ TABLEAU DU COÛT DE LA MESURE 3

PÉRIODE	COÛT
2008-2009	35 000 \$
2009-2010	3 600 \$
Total	38 600 \$

Mesure 4

Développer une conférence en matière d'éthique portant sur la prévention des agressions sexuelles et du harcèlement à l'intention des intervenantes, des intervenants ainsi que des administratrices et des administrateurs des organismes de loisir et de sport, de même qu'une offre de services pour cette conférence.

Responsable : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)

L'objectif de cette mesure a été réalisé par un tiers. En effet, des formations sont offertes par l'Association canadienne des entraîneurs. Celles-ci sont notamment accessibles sur le site Web de l'Association.

Mesure 5

Soutenir financièrement les projets de prévention en matière d'agression sexuelle dans le cadre du Programme de soutien financier pour la promotion de l'éthique dans le loisir et le sport.

Responsable : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)

RÉALISATIONS

Soutien financier

En vertu de l'Entente bilatérale en sport 2008-2012 Québec-Canada, treize projets ont été soutenus financièrement. Ces projets concernaient les éléments suivants :

- une formation en ligne sur l'abus (Hockey Québec) ;
- une procédure de vérification des antécédents judiciaires et de sensibilisation à l'abus (Corporation de kickboxing amateur du Québec) ;
- une formation en ligne sur l'abus – 2 (Hockey Québec) ;
- le soutien aux bénévoles qui désirent implanter une politique de prévention de l'agression sexuelle (Loisir et Sport Montérégie) ;
- une politique de prévention de l'agression sexuelle (Loisirs collectifs) ;
- une politique de prévention de l'agression sexuelle (Ville de Saguenay) ;
- une politique de prévention de l'agression sexuelle (Les clubs 4-H du Québec) ;
- la sensibilisation à l'importance de la vérification des antécédents judiciaires (Fédération québécoise du scoutisme) ;
- un guide de sensibilisation et d'intervention en soutien aux entraîneuses et entraîneurs en matière d'éthique, d'abus et de harcèlement (Unité régionale de loisir et de sport de la Capitale-Nationale) ;
- un processus de vérification des antécédents judiciaires (Club plein air biathlon Estrie) ;
- un processus de vérification des antécédents judiciaires (Commission de surf des neiges du Québec) ;
- une politique de prévention en matière d'abus et de harcèlement (Fédération québécoise de handball olympique) ;
- une formation pour les entraîneuses et les entraîneurs sur l'égalité entre les sexes (Unité régionale de loisir et de sport de la Côte-Nord).

■ ■ ■ TABLEAU DU COÛT DE LA MESURE 5

PÉRIODE	COÛT
2008-2009	10 000 \$
2009-2010	15 250 \$
2010-2011	9 400 \$
2011-2012	8 000 \$
Total	42 650 \$

Mesure 6

Bonifier le contenu des sessions d'information sur les réalités socioéconomiques du marché du travail du Québec et les cours de français pour inclure des éléments sur la problématique des agressions sexuelles.

Responsable : Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI)

RÉALISATIONS

Actualisation d'une formation

La problématique des agressions sexuelles a été intégrée au programme commun MIDI-MELS. Ce programme-cadre comporte deux volets : un volet décrivant les compétences langagières à développer et un volet intitulé *Repères socioculturels, Valeurs communes et Compétence inter-culturelle*. Reliée aux valeurs communes, la problématique des agressions sexuelles est formulée de façon spécifique dans les descriptifs de cours.

Cours de français revisité

Les cours de français en ligne, dans le cadre des références aux valeurs communes, donnent de l'information sur la problématique des agressions sexuelles. Par exemple, à l'intérieur du cours, un extrait d'un site du gouvernement du Québec traite de la problématique des agressions sexuelles (www.agressionssexuelles.gouv.qc.ca/fr/mieux-comprendre/index.php).

On y reproduit la définition de ce qu'est une agression sexuelle, on y trouve les expressions qui s'y rapportent, etc. Par ailleurs, des liens permettent d'avoir accès, entre autres, à des données statistiques et à de l'information sur la prévention. Voilà qui permet de sensibiliser les personnes immigrantes dans le cadre des activités visant à soutenir leur intégration à la société québécoise.

Soutien financier

Des projets visant à offrir aux étudiantes et aux étudiants en francisation des séances d'information, de prévention et de sensibilisation aux agressions sexuelles et à la violence conjugale et familiale ont été financés.

La région métropolitaine de Montréal, y compris Laval et l'agglomération de Longueuil, a pu bénéficier de 232 séances de sensibilisation qui ont permis de joindre 3 876 personnes immigrantes inscrites dans les programmes de francisation. Les régions de la Capitale-Nationale, de la Montérégie, de l'Estrie, de l'Outaouais et des Laurentides ont pu aussi bénéficier de 116 séances qui ont permis de joindre 1 726 personnes.

■ ■ ■ TABLEAU DU COÛT DE LA MESURE 6

PÉRIODE	COÛT
2008-2009	26 250 \$
2009-2010	26 250 \$
2010-2011	22 750 \$
2011-2012	17 850 \$
2012-2013	26 250 \$
2013-2014	17 850 \$
Total	137 200 \$

Mesure 7

Favoriser la prise en compte des thématiques traitées par les services éducatifs complémentaires dans la formation initiale des maîtres, notamment l'éducation à la sexualité et l'éducation aux rapports égaux.

Responsable : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)

RÉALISATIONS

Information et sensibilisation auprès des intervenantes et des intervenants du milieu universitaire

Des orientations d'action ont été dégagées pour sensibiliser des intervenantes et des intervenants du milieu universitaire à l'importance d'intégrer les thématiques retenues, notamment l'éducation à la sexualité et l'éducation aux rapports égaux, dans les programmes de formation à l'enseignement.

Les compétences professionnelles sur la gestion de classe et la coopération interprofessionnelle avec le personnel des services complémentaires aux élèves ont été visées, en particulier. Les rencontres sur le sujet ont permis l'organisation de séances d'information et de formation sur les liens entre le référentiel de compétences des enseignants et la mise en œuvre des services complémentaires, destinées au personnel enseignant et éducatif des universités.

Des séances d'information et de sensibilisation relatives au Plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école ont eu lieu avec les responsables universitaires des programmes de formation à l'enseignement. Des documents ministériels ont été déposés à la Table de concertation MELS–Universités sur la formation à l'enseignement : plans d'action, cadre de référence des services complémentaires, en parallèle à ces séances.

L'intégration des thématiques retenues dans les programmes de formation a été examinée par le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement (CAPFE). Celui-ci est responsable d'évaluer les programmes de formation à l'enseignement, élaborés par les universités, de les agréer et d'en assurer le suivi à partir du document ministériel *La formation à l'enseignement : les orientations, les compétences professionnelles* (2001), ainsi que d'autres documents énonçant des orientations ministérielles.

L'élaboration de la Stratégie gouvernementale de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école ainsi que l'élaboration du projet de loi 56 visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école et son adoption ont permis d'établir des liens avec la problématique de l'agression sexuelle et d'apporter une contribution à sa résolution.

De plus, des réunions ad hoc pour sensibiliser des acteurs de l'éducation à la problématique ont eu lieu. Le Plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école a été présenté. Il contient une vingtaine de mesures dont le but est de favoriser l'instauration d'un climat sain et sécuritaire pour les élèves et pour les personnes qui agissent dans le milieu scolaire. Ce plan d'action guide les milieux scolaires dans l'application de la Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école, adoptée à l'Assemblée nationale le 12 juin 2012. Un document synthèse du plan d'action a été distribué aux membres de la Table.



LA PRÉVENTION DES AGRESSIONS SEXUELLES

La prévention vise à réduire l'incidence des agressions sexuelles dans tous les milieux de vie. Elle doit reposer sur une connaissance des causes et des facteurs qui sont associés à ce problème afin de mieux cibler les personnes pour lesquelles le risque de subir cette forme de violence est plus élevé comme pour celles qui sont susceptibles de la faire subir à d'autres personnes. Il est nécessaire également de déterminer quelles sont les interventions qui, en prévention, s'avèrent les plus efficaces ou prometteuses pour contrer les différentes formes d'agression sexuelle. Les activités de prévention auprès des femmes doivent s'appuyer sur une approche qui favorise l'autonomie et dont l'objectif principal est de contribuer à une prise en charge collective de la sécurité des femmes, sans toutefois rendre ces dernières responsables d'assurer seules leur propre sécurité.

Vingt-deux engagements du Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle ont été définis dans le cadre de cet axe. Ils s'articulent autour des six grands objectifs suivants :

- Éliminer la méconnaissance et la tolérance collective et individuelle relativement aux agressions sexuelles.
- Prévenir les agressions sexuelles par la mobilisation et le soutien de tous les milieux de vie.
- Améliorer la sécurité des femmes et des enfants dans tous les lieux publics (lieux de travail, rues, parcs, métro, stationnements, etc.).
- Implanter et consolider des politiques et des activités de prévention au sein des différents organismes intervenant auprès des enfants.
- Renforcer la capacité des femmes et des enfants à faire face, individuellement et collectivement, à la réalité des agressions sexuelles.
- Expérimenter et évaluer des programmes de prévention qui s'adressent spécialement aux adolescents et aux jeunes hommes ainsi qu'à certains groupes au sein desquels les risques de commettre des agressions sexuelles sont plus élevés.

Parmi les réalisations les plus structurantes, soulignons celles-ci :

- le déploiement d'une campagne nationale de sensibilisation visant à abaisser le seuil de tolérance face aux agressions sexuelles de manière à encourager leur dénonciation ;
- l'élargissement de la vérification des antécédents judiciaires ou des absences d'empêchement, que ce soit dans le réseau scolaire, du loisir et du sport ou dans le réseau des services de garde ;
- la diffusion de l'information concernant l'obligation de signaler sans délai la situation d'un enfant au sujet duquel il y a un motif de croire qu'il a été victime d'une agression sexuelle ;
- le financement de plusieurs initiatives de prévention des agressions sexuelles auprès, notamment, des communautés autochtones, des personnes âgées, des jeunes et des personnes immigrantes.

Mesure 8

Réaliser une campagne gouvernementale de sensibilisation aux agressions à caractère sexuel destinée à la population et prévoir des activités d'information et de sensibilisation pour le milieu autochtone et pour les communautés culturelles.

Responsables : Secrétariat à la condition féminine (SCF) et ministère de la Justice (MJQ)

Collaborateurs : Ministère du Conseil exécutif (MCE), Secrétariat aux affaires autochtones (SAA), ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et Comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle

RÉALISATIONS

Campagne gouvernementale de sensibilisation

Le SCF et le MJQ ont été responsables d'assurer la réalisation des quatre phases de la campagne de sensibilisation aux agressions sexuelles, en collaboration avec des représentantes du Comité interministériel (SCF, MJQ, MSSS) et d'organismes communautaires (Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel [RQCALACS], le réseau des centres d'aide aux victimes d'actes criminels [CAVAC] et la responsable de la ligne sans frais en matière d'agression sexuelle).

Phase 1 : Faire connaître la réalité objective des agressions sexuelles

Cette première phase s'est déroulée du 26 mars au 19 avril 2008, à l'occasion de la Semaine nationale de sensibilisation aux victimes d'actes criminels. Elle a servi de trame de fond au lancement du plan d'action et a porté sur la réalité objective des agressions sexuelles, à savoir ce que sont les agressions sexuelles et qui en sont majoritairement les victimes.

Pour cette première phase, une somme de 50 000 \$ a été allouée à l'organisme Femmes autochtones du Québec (FAQ) pour réaliser des outils de sensibilisation aux agressions sexuelles adaptés à la réalité autochtone. Ainsi, FAQ a choisi de mettre sur pied six projets pilotes, dans autant de communautés autochtones. En septembre 2010, une somme additionnelle de 15 000 \$ lui a été accordée dans le but de joindre la nation inuite.

Phase 2 : Sensibiliser la population aux formes les plus fréquentes d'agression sexuelle

La diffusion de la deuxième phase de la campagne de sensibilisation aux agressions sexuelles a eu lieu du 22 mars au 2 mai 2009. Elle a permis de sensibiliser la population aux formes les plus fréquentes d'agression sexuelle ainsi que d'informer le public sur l'âge et le sexe des victimes et le lieu de l'agression. Elle visait également à défaire les mythes et les préjugés tenaces entourant les agressions sexuelles et à mettre encore en lumière le caractère criminel de ces agressions de même que l'ampleur du problème. Cette deuxième phase a pris appui sur les statistiques policières de 2007 produites par le MSP concernant les agressions sexuelles. Celles-ci révèlent qu'au Québec, 5 166 infractions avaient alors été enregistrées par les corps de police. La majorité des agressions sexuelles avaient été commises contre des victimes mineures et sept agressions sexuelles sur dix s'étaient produites dans une résidence privée.

Phase 3: Sensibiliser la population sur la gravité des conséquences des agressions sexuelles

Cette troisième phase a débuté le 22 mars pour se terminer le 1^{er} mai 2010. Elle a mis l'accent sur la durée et la gravité des conséquences des agressions sexuelles dans la vie des victimes ainsi que sur l'importance de demander de l'aide. Elle a servi aussi à mieux faire connaître les services d'aide et de protection offerts aux personnes victimes de ce type d'agressions, notamment la ligne téléphonique 1 888 933-9007 à leur intention et à celle de leurs proches ainsi qu'aux intervenantes et intervenants en ce domaine.

Plusieurs moyens ont été utilisés, entre autres : une publicité télévisuelle française et anglaise, deux cyberpublicités françaises et anglaises, de l'affichage, des brochures et une mise à jour du site Web (www.agressionssexuelles.gouv.qc.ca).

Dans le cadre de cette troisième phase de la campagne gouvernementale de sensibilisation aux agressions sexuelles, deux brochures d'information intitulées *Les agressions sexuelles existent et marquent profondément*, à l'intention des personnes âgées et des personnes handicapées, ont été produites. Ces brochures traitent de l'agression sexuelle : sa définition, ses particularités, lorsque l'agression a été commise envers une personne âgée ou handicapée, ses conséquences dans la vie des victimes, la façon d'aider les victimes et les ressources disponibles d'aide et d'information en la matière. Elles ont été diffusées aux ressources œuvrant auprès de ces personnes. Plus de 50 000 exemplaires ont été distribués.

Au cours de cette troisième phase, une somme de 7 000 \$ a aussi été investie pour la reproduction du guide *Hypersexualisation et violences sexuelles*, produit par le Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel de Rimouski.

Phase 4: Sensibiliser la population sur l'aspect criminel des agressions sexuelles et sur l'importance de les dénoncer à la police

La diffusion de cette quatrième et dernière phase a eu lieu du 24 mars au 24 avril 2011. Elle mettait l'accent sur l'aspect criminel des agressions sexuelles et sur l'importance de les dénoncer à la police. Cette campagne a également servi à promouvoir la ligne 1 888 933-9007 à l'intention des victimes, des proches et des intervenantes et des intervenants en matière d'agression sexuelle.

■ ■ ■ TABLEAU DU COÛT DE LA MESURE 8

PÉRIODE	COÛT
2008-2009	1 300 000 \$
2009-2010	1 310 544 \$
2010-2011	1 255 314 \$
2011-2012	800 000 \$
Total	4 665 858 \$

Mesure 9

Rendre disponibles, au sein du réseau de loisir et de sport, des outils de prévention des agressions sexuelles et du harcèlement et en faciliter l'utilisation.

Responsable : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)

RÉALISATIONS

Inventaire des outils existants et publication

L'inventaire des outils existants a été établi. Il est mis à jour régulièrement et peut être obtenu en format papier, sur demande, au Secteur du loisir et du sport. Les outils peuvent être consultés sur le site Web du MELS (guides, dépliants, politiques, etc.).

Un guide a été conçu dans le but d'informer et de fournir des outils pour les intervenantes et les intervenants et ainsi les aider dans leurs interventions auprès des jeunes, dans la prévention d'abus et de harcèlement et dans les situations d'urgence et de crise. Ce document *Les abus et du harcèlement, ça existe – Guide pour les intervenantes et les intervenants en loisir et en sport*, a été publié le 25 juin 2009 et a été réimprimé en 2013.

■ ■ ■ TABLEAU DU COÛT DE LA MESURE 9

PÉRIODE	COÛT
2009-2010	5 000 \$
2013-2014	3 000 \$
Total	8 000 \$

Mesure 10

Soutenir les initiatives de prévention des agressions sexuelles et du harcèlement des organismes de loisir et de sport reconnus par le MELS, en offrant des services-conseils pour la mise en place de mesures de prévention et en facilitant les démarches auprès des ministères ou organismes provinciaux concernés par cette problématique.

Responsable : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)

RÉALISATIONS

Le MELS a rendu son expertise disponible de façon continue et il a donné suite aux demandes de soutien qui lui ont été faites.

Soutien financier

Les organismes suivants ont été soutenus financièrement :

- Hockey Québec pour la mise à jour du *Guide d'intervention pour associations et administrateurs – Protégeons nos enfants* ;
- AlterGo pour la mise sur pied d'une procédure de filtrage à l'occasion d'événements sportifs pour les personnes handicapées ;
- AlterGo pour la mise en place d'une grille de vulnérabilité à l'occasion d'événements sportifs pour les personnes handicapées.

En mai 2012, les résultats d'un sondage mené auprès des 78 organismes nationaux de loisir et de sport montrent que 43 organismes sur 49 (nombre total de répondants) se sont dotés d'au moins une mesure de prévention de l'abus et du harcèlement dans leur offre de service.

■ ■ ■ TABLEAU DU COÛT DE LA MESURE 10

PÉRIODE	COÛT
2008-2009	18 500 \$
2009-2010	3 500 \$
Total	22 000 \$

Mesure 11

Diffuser les outils d'information suivants : la brochure *J'y suis, j'y reste !* auprès de la clientèle féminine des formations professionnelles ou techniques traditionnellement masculines, le guide facilitant le maintien en formation et le passage au marché du travail, le dépliant et l'autocollant intitulés *En cas de harcèlement, il faut en parler – Ça ne passe pas tout seul !* dans les centres de formation professionnelle et technique (CFPT).

Responsable : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)

RÉALISATIONS

Brochure

La brochure *J'y suis, j'y reste !* et le dépliant *En cas de harcèlement, il faut en parler – Ça ne passe pas tout seul !* ont été diffusés à la suite de la rentrée scolaire auprès de toutes les femmes nouvellement inscrites dans les formations professionnelles à prédominance masculine. Il faut noter qu'il n'existe pas d'autocollant accompagnant le dépliant *En cas de harcèlement, il faut en parler – Ça ne passe pas tout seul !*

Mesure 12

Définir des actions de sensibilisation et d'information destinées aux personnes âgées concernant les formes d'abus dont elles peuvent être victimes.

Responsable : Ministère de la Famille, Secrétariat aux aînés (SA)

RÉALISATIONS

Sondage

La Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique du ministère de la Famille, en collaboration avec le SA, a préparé un sondage visant spécifiquement la maltraitance (notamment sexuelle) dont peuvent être victimes les personnes âgées⁸. Le but de ce sondage est d'évaluer les perceptions du public face à la maltraitance des personnes âgées.

Le sondage portant spécifiquement sur la maltraitance a commencé tout d'abord en prétest en février 2010, puis sous sa forme régulière le 1^{er} mars 2010. Une forte participation et un haut taux de réponse caractérisent ce sondage. Le rapport final de ce sondage, quoique les données soient davantage utilisables par des experts, est disponible sur le site gouvernemental *La maltraitance envers les aînés, un problème de société*⁹.

Brochure sur les agressions sexuelles envers les personnes âgées

Dans le cadre de la troisième phase de la campagne nationale de sensibilisation aux agressions sexuelles, la brochure *Les agressions sexuelles contre les personnes âgées existent et marquent profondément – Soyons vigilants* a été produite. Cette brochure s'adresse aux personnes âgées et aux personnes travaillant auprès de ces dernières. Elle traite de l'agression sexuelle : sa définition, ses particularités, lorsque commise envers une personne âgée, ses conséquences dans la vie des victimes, la façon de leur venir en aide et les ressources d'aide et d'information disponibles en matière d'agression sexuelle (mesure 8).

8. Site Web : <http://aines.gouv.qc.ca/documents/Sondage-Malt.pdf>

9. Site Web : <http://maltraitanceaines.gouv.qc.ca>

Mesure 13

Diffuser un dépliant de sensibilisation sur les agressions sexuelles et leurs conséquences et rendre cette information disponible dans l'intranet du MESS.

Responsable : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS)

RÉALISATIONS

Dépliant

Un dépliant a été produit et est toujours disponible dans l'intranet. Il offre un complément d'information à la formation donnée aux agentes et aux agents d'Emploi-Québec en matière d'agression sexuelle et de violence conjugale.

■ ■ ■ TABLEAU DU COÛT DE LA MESURE 13

PÉRIODE	COÛT
2008-2009	34 500 \$
Total	34 500 \$

Mesure 14

Favoriser l'émergence des initiatives auprès des associations autochtones en matière de sensibilisation et d'information pour contrer les agressions sexuelles.

Responsable : Ministère du Conseil exécutif (MCE), Secrétariat aux affaires autochtones (SAA)

RÉALISATIONS

Initiatives et réseautage

La mise en œuvre d'initiatives s'adressant aux communautés autochtones et aux différentes institutions qui les représentent a été réalisée.

Le SAA a collaboré avec la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador à une stratégie d'actions en milieu autochtone, notamment dans le cadre du projet *Ussi Uniun*, porté par Femmes autochtones du Québec (FAQ).

Les principaux acteurs régionaux travaillant à la problématique des agressions sexuelles et de la violence faite aux femmes ont été informés de l'existence de mesures particulières pour les Autochtones.

Le SAA a également facilité le réseautage avec les organisations allochtones des territoires avoisinant les différentes communautés autochtones en sensibilisant les organismes à la réalité autochtone et en mettant celles-ci en relation avec des représentants autochtones.

Soutien financier

Les projets suivants ont été financés :

- un projet de lutte contre les stéréotypes sexuels et sexistes par le Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec (RCAAQ) ;
- un projet de sensibilisation à des rapports égaux dans le cadre de *Branchons-nous sur les rapports de force* dans la communauté de Lac-Simon ;
- un projet de mobilisation pour la participation de femmes autochtones au Forum des femmes concernant la violence faite aux femmes autochtones, tenu à Vancouver en 2011 ;
- un projet de formation aux intervenantes et aux intervenants œuvrant dans les maisons d'hébergement des Premières nations et des Inuits réalisé par FAQ ;
- un projet de transfert de connaissance des intervenantes et des femmes autochtones visant l'appropriation d'une formation spécifique pour aider les femmes victimes d'agression sexuelle ;
- le projet *Minomatesi* qui regroupe des femmes autochtones de la région de l'Abitibi afin de trouver des solutions pour contrer la violence sexuelle dans les communautés.

■ ■ ■ TABLEAU DU COÛT DE LA MESURE 14

PÉRIODE	COÛT
2009-2010	10 000 \$
2010-2011	23 350 \$
2011-2012	24 000 \$
Total	57 350 \$

Mesure 15

Apporter un soutien financier à Femmes autochtones du Québec inc. dans ses activités de promotion pour contrer les agressions sexuelles.

Responsable : Ministère du Conseil exécutif (MCE), Secrétariat aux affaires autochtones (SAA)

RÉALISATIONS

Formation

Une somme de 15 000 \$ a été accordée pour soutenir la formation en matière de violence sexuelle pour les intervenantes œuvrant dans les maisons d'hébergement des Premières Nations et des Inuits.

■ ■ ■ TABLEAU DU COÛT DE LA MESURE 15

PÉRIODE	COÛT
2011-2012	15 000 \$
Total	15 000 \$

Mesure 16

Apporter un soutien financier aux organismes qui font de la prévention en matière d'agression sexuelle auprès des jeunes, et ce, à partir d'un programme reconnu efficace et qui correspond aux critères de l'approche École en santé.

Responsable : Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)

RÉALISATIONS

Soutien financier

Par l'intermédiaire du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC), le MSSS et les agences de la santé et des services sociaux (ASSS) ont soutenu pour un montant annuel d'environ 2 M \$, des organismes qui interviennent en prévention de la violence auprès des jeunes, y compris la prévention des agressions sexuelles. La liste de ces organismes figure à l'annexe V.

■ ■ ■ TABLEAU DU COÛT DE LA MESURE 16

PÉRIODE	FINANCEMENT PSOC
2008-2009	1 890 000 \$
2009-2010	1 920 000 \$
2010-2011	1 970 000 \$
2011-2012	2 010 000 \$
2012-2013	2 060 000 \$
2013-2014	2 139 324 \$
Total	11 989 324 \$

Source : Données extraites du Système budgétaire et financier régionalisé au 31 mars de chacun des exercices financiers.

Mesure 17

Soutenir des initiatives régionales et locales émanant des communautés visant à prévenir et à contrer les agressions sexuelles.

Responsable : Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)

Collaborateurs : Agences de la santé et des services sociaux (ASSS)

RÉALISATIONS

Soutien financier

Par cette mesure, le MSSS a réparti diverses sommes entre les agences de la santé et des services sociaux afin que celles-ci les investissent selon leurs priorités ou leurs projets régionaux. Les initiatives réalisées au cours de ces années par les régions sont diversifiées et nombreuses. L'annexe VI du rapport présente ces initiatives selon les régions. À cet égard, 2 359 500 \$ au total ont été répartis de 2010-2011 à 2013-2014 entre les ASSS du Québec.

■ ■ ■ TABLEAU DU COÛT DE LA MESURE 17

PÉRIODE	COÛT
2010-2011	142 500 \$
2011-2012	1 545 000 \$
2012-2013	500 000 \$
2013-2014	187 000 \$
Total	2 374 500 \$

Mesure 18

Soutenir financièrement des projets ponctuels d'initiatives communautaires émanant de groupes de femmes autochtones, d'organismes autochtones ou des communautés autochtones concernant les agressions sexuelles.

Responsable : Ministère du Conseil exécutif (MCE), Secrétariat aux affaires autochtones (SAA)

RÉALISATIONS

Formation

Peu de projets ont été soumis, puisqu'il s'est avéré nécessaire de sensibiliser les communautés à la problématique. De multiples rencontres avec des groupes de femmes autochtones ont été tenues en collaboration avec Femmes autochtones du Québec (FAQ) sur le sujet, encore tabou dans le milieu autochtone, des agressions sexuelles. Des initiatives devraient naître prochainement de ces rencontres.

Cette sensibilisation a néanmoins permis d'appuyer l'élaboration d'un programme de formation dédié aux intervenants et aux intervenantes des milieux autochtones du Centre Marie-Vincent.

Le SAA a contribué à hauteur de 9 000 \$ au projet de formation *Nitakuitisnum* de la maison *Missinak* qui a permis à des intervenantes œuvrant auprès des femmes autochtones ainsi qu'à des victimes de s'approprier des enseignements spécifiques pour favoriser la guérison des personnes victimes d'agression sexuelle.

Mesure 19

Mettre en place un réseau de répondantes et de répondants en matière de lutte contre les agressions sexuelles dans le loisir et le sport.

Responsable : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)

RÉALISATIONS

Cette mesure n'a pas été réalisée, puisque les investissements importants qu'elle nécessitait en matière de ressources humaines et financières n'étaient pas disponibles.

Mesure 20

Coordonner le Comité de travail provincial des unités régionales de loisir et de sport sur la prévention des agressions sexuelles et du harcèlement.

Responsable : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)

RÉALISATIONS

Sensibilisation et soutien

Les principales réalisations du comité ont été les suivantes :

- l'organisation d'une journée d'information pour les répondantes et les répondants des Unités régionales de loisir et de sport sur la prévention de l'abus et du harcèlement ;
- la collaboration à la rédaction du guide *Les abus et du harcèlement, ça existe – soyez vigilants*, pour les intervenantes et les intervenants en loisir et en sport ;
- la collaboration à la rédaction du contenu du site Web du MELS sur la prévention de l'abus et du harcèlement ;
- un soutien ponctuel aux demandes du milieu en matière de prévention de l'abus et du harcèlement.

Notons que le comité s'est réuni trois fois par année entre 2008 et 2010 et qu'il a été abrogé en 2011, car il ne répondait plus aux besoins des Unités régionales de loisir et de sport.

■ ■ ■ TABLEAU DU COÛT DE LA MESURE 20

PÉRIODE	COÛT
2008-2009	500 \$
2009-2010	400 \$
Total	900 \$

Mesure 21

Subventionner des projets d'intervention présentés par des groupes communautaires ou par d'autres organismes qui, dans le cadre d'ententes spécifiques, visent la prévention des agressions sexuelles auprès de la population issue de l'immigration.

Responsable : Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI)

RÉALISATIONS

Soutien financier

Plusieurs organismes ont été financés à hauteur de 210 000 \$ pour leurs services d'intégration sociale des nouveaux arrivants, y compris le dépistage des problématiques de violence envers les femmes, dont les agressions à caractère sexuel, l'information sur les services offerts et l'orientation vers les organismes du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS).

Dans le cadre du programme Action diversité, différents projets ou organismes ont été soutenus financièrement, lesquels ont abordé la problématique des agressions sexuelles, sous différentes formes :

- Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville (CLIC)
Projet *Le Carrefour des voisins*;
- Femmes du monde de Côte-des-Neiges
Projet *Violence faite aux femmes : Agir ensemble*;

Le MIDI a aussi contribué financièrement à la tenue du colloque international *Violence envers les femmes : réalités complexes et nouveaux enjeux dans un monde en transformation* qui a eu lieu en 2011.

De plus, dans le cadre de l'appel de projets du programme Action diversité réservé à des clientèles ciblées, soit celles des femmes immigrantes et des minorités ethnoculturelles, le MIDI a notamment soutenu financièrement les organismes suivants :

- Mon Resto St-Michel
Projet *Réseau des femmes immigrantes de Saint-Michel*;
- Service d'aide et de liaison pour immigrants La Maisonnée
Projet : *Connaître, utiliser, s'approprier les ressources, la solution pour identifier et combattre les pratiques discriminatoires envers les femmes*.

■ ■ ■ TABLEAU DU COÛT DE LA MESURE 21

PÉRIODE	COÛT
2011-2012	132 904 \$
2012-2013	761 200 \$
Total	894 104 \$

Mesure 22

Collaborer avec les partenaires du milieu (public et communautaire) et les soutenir dans le développement et la mise en œuvre d'actions visant à contrer les formes d'abus envers les personnes âgées, dont les agressions sexuelles.

Responsable : Ministère de la Famille, Secrétariat aux aînés (SA)

Collaborateur : Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)

RÉALISATIONS

Soutien financier

Notons qu'aucun projet portant spécifiquement sur les agressions sexuelles n'a été soutenu, mais certains projets ayant reçu un soutien financier ont inclus des mesures touchant cette problématique.

Dans le cadre de la Stratégie d'action en faveur des aînés, le SA a convenu d'une entente de financement de 392 135 \$ sur trois ans avec l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) et le Réseau québécois pour contrer les abus envers les aînés (RQCAA) afin de les soutenir dans le développement d'une trousse à l'intention des intervenants et des organisations locales concernés par la problématique des abus envers les personnes âgées, dont les agressions sexuelles. La trousse regroupe des outils de prévention, de dépistage et d'intervention. Quelques outils abordent les agressions sexuelles, tel que le guide *Répondre aux besoins des femmes immigrantes et des communautés ethnoculturelles – Les défis de l'adaptation des services en violence conjugale*. Un montant de 11 500 \$ a également été attribué pour un sondage sur l'utilisation de la trousse SOS Abus pour l'année financière 2010-2011.

Dans le cadre du programme Soutien aux initiatives visant le respect des aînés, édition 2011-2012, le comité communautaire contre les abus envers les personnes âgées de Notre-Dame-de-Grâce, en collaboration avec l'organisme Soutien et abri aux aînés victimes d'abus (SAVA) Centre-Ouest, a obtenu du financement pour un projet portant sur les abus auprès des aînés, y compris la problématique des agressions sexuelles.

Dans le cadre du programme Québec ami des aînés, édition 2012-2013, deux projets d'envergure nationale concernant les abus auprès des personnes âgées ont obtenu du financement. Dans le cadre de son projet, la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador a expérimenté un modèle conceptuel offrant une perspective de vieillissement en santé. Les principes de ce modèle sont l'équité, la solidarité, l'indépendance et la dignité. Le modèle propose également neuf axes d'intervention référant aux grands déterminants de la santé, soit : le besoin physiologique associé à la nutrition et à l'activité physique ; le besoin de sécurité associé à l'isolement et la solitude, aux attitudes et comportements d'âgisme et de maltraitance ainsi que l'accès à l'information concernant les services ; le besoin d'appartenance associé au manque de soutien familial ; le besoin d'estime et d'accomplissement. Pour ce qui est de l'organisme Gai Écoute, son projet a pour but de diffuser, dans les dix-sept régions administratives du Québec, la trousse d'information du programme Pour que vieillir soit gai. Ce programme vise à outiller celles et ceux qui côtoient les personnes âgées homosexuelles afin de leur assurer des environnements exempts d'homophobie. Les personnes concernées par cette trousse sont les acteurs et intervenants du monde des aînés, ceux et celles qui leur offrent des services d'entraide et de soutien.

De plus, un plan d'action gouvernemental en matière de maltraitance envers les personnes âgées, abordant notamment la problématique des agressions sexuelles, a été élaboré en collaboration avec treize ministères et organismes partenaires du ministère de la Famille. Les actions du Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2010-2015 (PAM) sont mises en œuvre progressivement. La maltraitance sexuelle est incluse dans les différents types de maltraitance présentés dans le PAM et est définie de la façon suivante : « Harceler une personne, lui faire des attouchements, faire de l'exhibitionnisme devant elle, l'agresser sexuellement, ridiculiser un aîné qui souhaite exprimer sa sexualité¹⁰ ». Des 39 mesures du PAM, 4 actions structurantes touchent la problématique des agressions sexuelles :

- l'élaboration et la diffusion d'une campagne de sensibilisation portant sur le phénomène de la maltraitance ;
- la création de la Chaire de recherche sur la maltraitance. La Chaire continue à atteindre ses objectifs concernant le développement de connaissances théoriques, empiriques et pratiques en matière de maltraitance des aînés, puis la diffusion de ces savoirs auprès de la communauté scientifique au moyen de publications, d'exposés oraux, de formation de personnel hautement qualifié et de son site Web bilingue français-anglais (<http://maltraitancedesaines.com/fr/>) ;
- la création d'une ligne téléphonique provinciale visant à venir en aide aux aînés qui subissent des abus et de la maltraitance (Ligne Aide Abus Aînés 1 888-498-ABUS). En date du 1^{er} janvier 2014, le pourcentage d'appels relatifs aux actes de maltraitance à caractère sexuel est établi à 0,5 % ;
- la mise en place de coordonnateurs régionaux, en collaboration avec le MSSS. Dans leurs régions respectives, les coordonnateurs régionaux favorisent la concertation et le partenariat entre les différents acteurs institutionnels, communautaires ou privés impliqués dans la lutte à la maltraitance envers les personnes âgées, quelle qu'en soit la forme. L'ensemble de leurs actions vise l'amélioration du continuum de services (prévention, repérage, intervention).

Mesure 23

Publier dans le site Web du MAMOT le guide de bonnes pratiques intitulé *L'aménagement et la sécurité dans les lieux publics*.

Responsable : Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

RÉALISATIONS

Le guide intitulé *L'aménagement et la sécurité dans les lieux publics* a été publié dans le site Web du MAMOT. Ce guide concerne l'aménagement des lieux publics de manière sécuritaire afin de contrer notamment les agressions sexuelles.

10. Voir à ce sujet le Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2010-2015, p. 19, accessible sur le site <http://maltraitanceaines.gouv.qc.ca>.

Mesure 24

Réaliser des activités de veille portant sur des expériences, des actions, des études visant la sécurité dans les lieux publics et la prévention des agressions sexuelles, et assurer la publication et la diffusion de cette information dans le Réseau de veille intégrée sur les politiques publiques et, le cas échéant, dans l'Observatoire municipal dans son site Web.

Responsable : Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

RÉALISATIONS

Des activités de veille portant sur la sécurité dans les lieux publics, sous l'angle de la prévention des agressions sexuelles, se sont déroulées pendant la période couverte par le Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle. Ces activités ont permis d'alimenter, au besoin, les réflexions au MAMOT eu égard à cette problématique.

Mesure 25-1

Poursuivre la vérification des antécédents judiciaires ou des absences d'empêchement, en conformité avec les cadres juridiques existants, en vue de protéger les enfants contre les agresseurs sexuels :

1. auprès des personnes œuvrant dans les services de garde éducatifs ou œuvrant auprès des enfants ;

Responsable : Ministère de la Famille

Collaborateur : Ministère de la Sécurité publique (MSP)

RÉALISATIONS

La vérification d'absence d'empêchement dans tous les services de garde

Le Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RSGEE) comporte des dispositions relatives à l'obligation pour les entreprises de services de garde éducatifs à l'enfance et les responsables de services de garde en milieu familial (RSG) de faire effectuer des vérifications nécessaires à l'établissement d'un empêchement pour les personnes visées dans le règlement.

Cette vérification cible notamment les administrateurs, les actionnaires, le personnel œuvrant auprès des enfants, les stagiaires, les bénévoles, le personnel des bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial (BC), les RSG, leur assistante ou assistant et les personnes majeures vivant dans leur résidence. Ces vérifications doivent être renouvelées tous les trois ans ou lorsqu'une nouvelle situation survient.

Les titulaires de permis de garderie ou d'un centre de la petite enfance (CPE) et les BC doivent s'assurer que ces vérifications sont effectuées conformément aux dispositions prévues dans le RSGEE. Dans le cadre de la délivrance ou du renouvellement du permis, de même que lors des inspections, le ministère de la Famille veille à ce que ces obligations soient respectées.

Le règlement établit également que tout administrateur d'un CPE ou d'un BC, ou tout actionnaire d'une garderie, doit consentir à la vérification d'absence d'empêchement et à la transmission des résultats au ministère de la Famille afin qu'il en apprécie le contenu. Lorsqu'à la suite de vérifications, de possibles empêchements sont révélés, le Ministère réunit les membres du comité d'éthique en matière d'empêchements afin d'apprécier si les actes ou les comportements dont ils sont informés peuvent s'avérer incompatibles avec les fonctions d'administrateurs ou d'actionnaires. Afin d'assurer une plus grande objectivité et une impartialité dans l'examen des situations qui lui sont soumises, des spécialistes externes font partie de ce comité. Du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2013, 180 cas ont été analysés par les membres du comité d'éthique.

Mesure 25-2

Poursuivre la vérification des antécédents judiciaires ou des absences d'empêchement, en conformité avec les cadres juridiques existants, en vue de protéger les enfants contre les agresseurs sexuels :

2. auprès des personnes qui demandent la délivrance ou le renouvellement d'une autorisation d'enseigner permettant d'enseigner dans les commissions scolaires ou les établissements d'enseignement privés ;

Responsable : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)

Collaborateur : Ministère de la Sécurité publique (MSP)

RÉALISATIONS

Vérification des antécédents judiciaires du personnel enseignant

En application des articles 22.1 et suivants de la Loi sur l'instruction publique concernant la vérification des antécédents judiciaires du personnel enseignant, le MELS fait vérifier par les autorités policières compétentes les déclarations relatives aux antécédents judiciaires qui lui sont soumises.

À noter que dans le secteur de l'éducation, le terme utilisé est « antécédents judiciaires des personnes appelées à œuvrer auprès des élèves mineurs » plutôt que vérification d'absence d'empêchement.

Les données fournies portent sur la période s'étendant du début de l'application des articles de la Loi sur l'instruction publique concernant la vérification, soit à partir du 1^{er} septembre 2006. Il n'a pas été possible d'établir des statistiques pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2008.

Par ailleurs, du 1^{er} septembre 2006 au 31 décembre 2013, le MELS a fait vérifier, par les autorités policières compétentes, 46 739 déclarations relatives aux antécédents judiciaires.

■ ■ ■ TABLEAU DU COÛT DE LA MESURE 25 (2)

PÉRIODE	COÛT
2008-2009	410 868 \$
2009-2010	367 558 \$
2010-2011	405 413 \$
2011-2012	430 892 \$
2012-2013	414 619 \$
2013-2014	439 148 \$
Total	2 468 498 \$

Mesure 25-3

Poursuivre la vérification des antécédents judiciaires ou des absences d'empêchement, en conformité avec les cadres juridiques existants, en vue de protéger les enfants contre les agresseurs sexuels :

3. par la mise en place de deux comités appuyant les établissements scolaires dans la mise en œuvre et l'application des mesures législatives concernant la vérification des antécédents judiciaires des personnes appelées à œuvrer auprès des élèves mineurs ou pouvant être régulièrement en contact avec eux ;

Responsable : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)

Collaborateur : Ministère de la Sécurité publique (MSP)

RÉALISATIONS

Comité de filtrage

Le comité de filtrage est constitué de représentantes et de représentants du MELS et du MSP. En plus de prendre part à ce comité, le MELS a contribué à plusieurs échanges concernant l'entente-cadre relative à la vérification des antécédents judiciaires entre les commissions scolaires, les établissements d'enseignement privés et les corps policiers du Québec.

Des interventions ont été faites par le MELS auprès du comité de filtrage afin de résoudre divers problèmes soulevés par des commissions scolaires et des établissements d'enseignement privés.

Le MELS a participé aux rencontres suivantes :

- dix rencontres du comité de filtrage MELS-MSP ;
- six rencontres avec les fédérations d'employeurs (Fédération des commissions scolaires du Québec, Association des commissions scolaires anglophones du Québec et Fédération des établissements d'enseignement privés) ;
- deux rencontres avec les représentantes et les représentants des fédérations d'employeurs et les représentantes et les représentants du Service de police de la Ville de Montréal.

Plusieurs échanges ont eu lieu avec les représentantes et les représentants du MSP concernant l'entente-cadre relative à la vérification des antécédents judiciaires entre les commissions scolaires, les établissements d'enseignement privés et les corps policiers du Québec.

De l'information a également été transmise aux intervenantes et aux intervenants en sport et en loisir, tant en leur présence que par voie numérique ou téléphonique.

Ces interventions ont favorisé une application uniforme des ententes de vérification des antécédents judiciaires effectuées par les corps de police pour les commissions scolaires et les établissements d'enseignement privés.

Mesure 25-4

Poursuivre la vérification des antécédents judiciaires ou des absences d'empêchement, en conformité avec les cadres juridiques existants, en vue de protéger les enfants contre les agresseurs sexuels :

4. par la reconduction des allocations destinées à la vérification des antécédents judiciaires des nouveaux membres du personnel du réseau de l'éducation.

Responsable : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)

RÉALISATIONS

Soutien financier

Les allocations budgétaires des commissions scolaires et des établissements d'enseignement privés, prévues à cette fin, ont été reconduites pour 2008-2009, 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012.

■ ■ ■ TABLEAU DU COÛT DE LA MESURE 25 (4) POUR LE MELS

PÉRIODE	COÛT
2008-2009	1 858 617 \$
2009-2010	1 885 365 \$
2010-2011	1 892 609 \$
2011-2012	1 978 880 \$
2012-2013	2 015 084 \$
2013-2014	2 062 529 \$
Total	11 693 084 \$

Mesure 26

Soutenir les organismes de loisir et de sport reconnus par le MELS dans leur démarche de mise en place d'une procédure concernant le filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès des personnes vulnérables¹¹ ou pouvant être régulièrement en contact avec elles.

Responsable : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)

Collaborateur : Ministère de la Sécurité publique (MSP)

RÉALISATIONS

Expertise

Le MELS a rendu son expertise disponible de façon continue et il donne suite aux demandes de soutien qui lui sont faites en matière de filtrage.

En mai 2012, les résultats d'un sondage mené auprès des 78 organismes nationaux de loisir et de sport montrent que 27 organismes sur 49 (nombre total de répondants) vérifient les antécédents judiciaires d'au moins une catégorie d'intervenantes et d'intervenants.

Mesure 27

Favoriser l'harmonisation du processus de filtrage.

Responsable : Ministère de la Sécurité publique (MSP)

Collaborateurs : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et ministère de la Famille

RÉALISATIONS

Harmonisation du processus de filtrage

Dans le but de favoriser l'harmonisation du processus de filtrage, le Comité provincial de filtrage, composé des représentants et des représentantes des organisations policières de tous les niveaux de service, du MSP, du MELS et de l'Association des directeurs de police du Québec (ADPQ), a été créé. Selon les besoins, des représentants du MSSS et du ministère de la Famille peuvent se joindre aux rencontres. Présidé par le MSP, le Comité a pour objectifs de traiter de toute question liée au filtrage fait par les services de police (uniformisation du processus de filtrage là où cela est possible, signature des ententes, etc.) ainsi que d'analyser les situations problématiques liées à l'application des ententes.

Les membres du comité se rencontrent régulièrement afin de discuter de leurs besoins en matière de filtrage ainsi que des situations problématiques qu'ils rencontrent dans l'application des ententes et des lois concernant la vérification des antécédents judiciaires. De plus, ce comité peut être consulté lors de la rédaction de nouvelles ententes.

11. Pour cette mesure du MELS, les termes « personnes vulnérables » incluent les personnes handicapées.

Mentionnons que le MSP est également membre d'un comité interministériel qui a comme mandat de traiter de l'état de droit sur la question des antécédents judiciaires au moment de l'embauche. Le MSSS, le ministère de la Famille ainsi que le MJQ sont également membres de ce comité interministériel dont la coordination est assumée par le MELS.

Les coûts de la mesure ont été intégrés aux pratiques de la Direction générale des affaires policières (DGAP).

Mesure 28

Soutenir le développement d'outils de sensibilisation portant sur l'hypersexualisation des jeunes.

Responsable : Secrétariat à la condition féminine (SCF)

Collaborateurs : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)

RÉALISATIONS

Soutien financier

Le projet *Outils pour les jeunes face à l'hypersexualisation*, visant une meilleure compréhension des phénomènes de l'hypersexualisation et de la sexualisation précoce ainsi qu'une meilleure intervention auprès des jeunes pour faire face à ces phénomènes, a été financé. Il a été réalisé par l'Université du Québec à Montréal et la Y des femmes de Montréal. Au 31 mars 2010, plus de 1 350 personnes, soit des intervenantes et des intervenants des milieux scolaire et communautaire, ont été formées et 53 formations ainsi que 7 ateliers de mobilisation des collectivités sur l'hypersexualisation ont été donnés, et ce, dans toutes les régions du Québec.

Aussi, dans le cadre de la troisième phase de la Campagne gouvernementale de sensibilisation aux agressions sexuelles, la reproduction du guide *Hypersexualisation et violences sexuelles*, produit par le Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel de Rimouski, a été réalisée (mesure 8).

Une vidéo destinée aux jeunes de 11 à 13 ans, portant sur les stéréotypes sexuels et intitulée *Être ou paraître*, a été réalisée. Lancée officiellement à Québec en novembre 2010, elle fait suite à *Sexy inc.*, une vidéo destinée aux membres du personnel scolaire ayant pour sujet l'hypersexualisation.

La production de quatre capsules vidéo a été financée. Celles-ci ont été réalisées par la Y des femmes de Montréal, à l'intention des parents d'enfants de deuxième et de troisième cycle du primaire et de premier cycle du secondaire au sujet des phénomènes de la sexualisation de l'espace public et du sexisme dans les médias.

De plus, dans le cadre des ententes régionales portant sur l'égalité, convenues entre le SCF, les conférences régionales des élus (CRE) et leurs partenaires, plusieurs activités ont été menées en matière d'hypersexualisation. Soulignons celles-ci :

- un séminaire portant sur l'image corporelle des femmes et sur leur santé physique et mentale, et abordant les thèmes de l'hypersexualisation, de la publicité sexiste, des troubles alimentaires et des chirurgies esthétiques, a été tenu en février 2011 dans la région du Centre-du-Québec ;
- le colloque *Hypersexualisation. S'allier pour comprendre et intervenir*, qui s'est déroulé en novembre 2011 dans la région de la Chaudière-Appalaches, a été organisé par le Réseau des femmes de la Chaudière-Appalaches. Ce colloque visait à sensibiliser les acteurs du milieu scolaire, des maisons de jeunes, des centres locaux de services communautaires (CLSC), des groupes de femmes, etc., au phénomène de l'hypersexualisation. Plus d'une centaine de personnes étaient présentes.
- la tournée théâtrale *L'Hyper Talk Show*, a été organisée également par le Réseau des femmes de la Chaudière-Appalaches et menée par la troupe Dérives Urbaines. Treize représentations théâtrales touchant 18 écoles et 2 600 élèves ont été données. Ce théâtre, sous la forme d'un forum d'intervention, a traité de l'hypersexualisation et des comportements égalitaires ;
- le concours *Mon image Ton regard* a été lancé dans la région de la Mauricie par la Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie. Ce concours s'est déroulé du 8 mars au 15 avril 2013 et a permis aux jeunes de 13 à 17 ans de s'exprimer, par la voie de créations littéraires ou visuelles, sur les effets néfastes de l'hypersexualisation ou d'une préoccupation excessive de l'image corporelle. Afin de faire la promotion du concours, une tournée des écoles secondaires a été effectuée. Les six œuvres finalistes retenues par le jury ont été publiées dans un cahier spécial de huit pages produit en septembre 2013 par les Hebdomadaires TC Media de la Mauricie (www.tcmfm.ca/telecharger/cahier-final-2013.pdf) ;
- la conception et la présentation de l'atelier *Sexe : une affaire d'égalité* ont été réalisées en octobre 2011 dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean ;
- la formation *Outils pour les jeunes face à l'hypersexualisation* a été offerte en Outaouais, joignant près de 170 intervenantes et intervenants ;
- des formations ont été offertes par le Comité condition féminine Baie-James et le Mouvement Jeunesse Baie-James à près de 50 intervenantes, pour les aider à faire face au phénomène de l'hypersexualisation dans la région du Nord-du-Québec-Jamésie ;
- des ateliers de sensibilisation à l'hypersexualisation des jeunes ont été tenus à l'automne 2011 et ont permis de rencontrer 2 600 jeunes de 26 écoles du territoire de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent, afin de leur permettre de développer une analyse critique à l'égard des messages qu'ils reçoivent ;
- la plateforme Web *L'hypersexualisation au Centre-du-Québec, c'est non !* (www.troussehypersexualisation.tcmfcq.com) a été élaborée et lancée en 2013 par la Table de concertation du mouvement des femmes Centre-du-Québec, en collaboration avec le Forum jeunesse Centre-du-Québec.

Également, à titre de collaborateur pour cette mesure, le MSSS, en 2012-2013, a participé au financement de la campagne de sensibilisation *Votre regard compte pour elle*, produite par l'Agence de la santé et des services sociaux de Mauricie-Centre-du-Québec, en collaboration avec le CALACS Trois-Rivières. Cette campagne de sensibilisation, régionale au départ, a suscité l'intérêt d'autres régions, d'où la participation financière du MSSS à hauteur de 11 000 \$ pour sa diffusion.

■ ■ ■ TABLEAU DU COÛT DE LA MESURE 28

PÉRIODE	COÛT
2008-2009	85 000 \$
2009-2010	25 000 \$
2010-2011	60 000 \$
2012-2013	36 000 \$
2013-2014	22 500 \$
Total	228 500 \$

Mesure 29

Développer et rendre accessibles des initiatives destinées à prévenir ou à réduire les occasions associées aux activités de recrutement d'adolescents et d'adolescentes aux fins d'exploitation sexuelle.

Responsable : Ministère de la Sécurité publique (MSP)

RÉALISATIONS

Dans la foulée de l'annonce ministérielle du 7 décembre 2007 concernant le volet prévention du Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2007-2010 du gouvernement du Québec, le MSP a élaboré un nouveau programme de financement consacré exclusivement à la prévention et à l'intervention en matière d'exploitation sexuelle des jeunes. Ce programme a été renouvelé dans le Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2011-2014. Depuis mars 2008, le MSP présente ce programme sur son site Web. Ainsi, 82 projets ont été financés, pour une somme totale de 6 382 236 \$.

■ ■ ■ TABLEAU DU COÛT DE LA MESURE 29

PÉRIODE	COÛT
2008-2009	1 502 427 \$
2009-2010	1 226 100 \$
2010-2011	1 483 002 \$
2011-2012	1 159 041 \$
2012-2013	1 011 666 \$
Total	6 382 236 \$



LE DÉPISTAGE EN MATIÈRE D'AGRESSION SEXUELLE

Le dépistage en matière d'agression sexuelle vise à reconnaître les indices ou les symptômes probables d'une agression sexuelle et à créer un contexte propice à son dévoilement. Il permet d'offrir aux personnes victimes d'agression sexuelle toute l'aide dont elles ont besoin et contribue à prévenir l'aggravation possible des conséquences néfastes des agressions sexuelles qu'elles ont subies. L'intensification des activités de dépistage doit être accompagnée d'efforts pour fournir à toutes les personnes victimes d'agression sexuelle les services d'aide et de protection qui leur sont nécessaires et pour assurer la prise en charge des agresseurs sexuels par les ressources d'encadrement appropriées afin d'éviter qu'ils récidivent.

Trois engagements du Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle ont été définis dans le cadre de cet axe. Ils s'articulent autour des deux grands objectifs suivants :

- Favoriser le dépistage des personnes victimes d'agression sexuelle.
- Soutenir les membres du personnel des organismes privés, publics, parapublics et communautaires pour qu'ils puissent mieux dépister les personnes victimes d'agression sexuelle et les orienter vers les ressources d'aide et de protection appropriées.

Parmi les réalisations les plus structurantes, soulignons celles-ci :

- la formation et le soutien des intervenantes et des intervenants dans les réseaux des cinq ministères cosignataires de l'Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels, de mauvais traitements physiques ou d'une absence de soins menaçant leur santé physique ;
- les différents outils qui ont été produits pour aider les intervenantes et les intervenants au dépistage des cas d'agression sexuelle.

Mesure 30

Informers systématiquement la population, les intervenantes et les intervenants des différents réseaux public, parapublic et communautaire, de l'obligation de signaler sans délai la situation d'un enfant au sujet duquel il y a un motif de croire qu'il a été victime d'une agression sexuelle.

Responsables : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI), ministère de la Famille, ministère de la Justice (MJQ), ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), ministère de la Sécurité publique (MSP), ministère du Conseil exécutif (MCE), Secrétariat aux affaires autochtones (SAA)

RÉALISATIONS

À l'automne 2008, le guide *Faire un signalement au DPJ, c'est déjà protéger un enfant. Quand et comment signaler?*, publié par le MSSS, a été distribué dans le réseau des services de garde, soit aux centres de la petite enfance (CPE), aux garderies et aux bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial (BC). Le MELS a collaboré à la préparation et à la transmission, dans le réseau de l'éducation, de ce guide. Au total, 27 480 exemplaires ont été distribués dans les 72 commissions scolaires francophones et anglophones des secteurs d'enseignement primaire et secondaire du Québec. De plus, plusieurs interventions rattachées à cette mesure ont été faites dans le cadre de l'application de l'Entente multisectorielle (mesures 53 à 59).

La formation des intervenantes et des intervenants

L'obligation de signaler sans délai la situation d'un enfant possiblement victime d'une agression sexuelle a été rappelée dans toutes les formations offertes sur l'application de l'Entente multisectorielle dans les réseaux des cinq ministères cosignataires de cette entente.

Du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2013, le ministère de la Famille a participé à l'animation d'une douzaine de rencontres de formation d'intervenants et d'intervenantes sur l'application de l'Entente multisectorielle. Ces formations qui s'adressaient d'abord en 2009 aux personnes intervenantes des services de police et du Directeur de la protection de la jeunesse (DPJ), étaient offertes au cours des années 2010 à 2013 aux personnes intervenantes du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance. À ces rencontres, participaient également des membres des services de police, du DPJ et des procureurs. Les formations ont été données dans les régions de l'Outaouais (de 2009 à 2012), des Laurentides (en 2009 et 2011), de Montréal (en 2011), de Laval (en 2011), du Centre-du-Québec (en 2009, 2010 et 2012) et de la Capitale-Nationale (2013).

Le ministère de la Famille, particulièrement le bureau des plaintes, a contribué aux travaux préparatoires, participé à deux rencontres et à la présentation, le 30 septembre 2011, d'une formation générale à l'intention de l'École nationale de police du Québec (ENPQ). Cette présentation conjointe touchait les cinq partenaires de l'Entente multisectorielle. Cette formation était destinée à être utilisée comme modèle de présentation dans l'ensemble des réseaux.

Le bureau des plaintes du ministère de la Famille est le premier interlocuteur en cas de signalement pour abus sexuels, mauvais traitements physiques ou absence de soins. Toutes les personnes qui y sont attirées à la réception des plaintes ont été informées qu'elles ont l'obligation de signaler les situations d'abus. Lorsqu'une situation d'abus est suspectée, elles informent également les personnes plaignantes de leur obligation de faire un signalement.

Les conseillères et les conseillers du ministère de la Famille qui soutiennent les services de garde ont aussi été formés sur l'obligation de procéder à un signalement et sur leurs rôle et responsabilités lorsque le signalement d'un enfant accueilli en service de garde est retenu pour enquête.

Mesure 31

Sensibiliser et informer le personnel du réseau des services de garde sur la problématique des agressions sexuelles.

Responsable : Ministère de la Famille

RÉALISATIONS

Guide et évaluation de programme

Le ministère de la Famille a entrepris, en 2009, la révision du guide *La santé des enfants en services de garde éducatifs*, incluant la section sur les indices d'abus sexuels chez l'enfant. Ce guide comporte une section destinée à sensibiliser les membres du personnel et les responsables des services de garde et à les informer sur la problématique des agressions sexuelles, de façon qu'ils puissent mieux dépister les enfants victimes d'agression sexuelle et les orienter vers les ressources d'aide et de protection appropriées.

Le Centre de liaison sur l'intervention et la prévention psychosociale a effectué une évaluation du programme Agir en milieu de garde, grâce à l'appui financier du ministère de la Famille. Pour faire suite à cette évaluation de programme, une formation a été donnée à 372 agentes et agents de soutien ou de conformité travaillant dans les 165 bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial (BC). Cette formation a contribué au développement des habiletés nécessaires aux agents multiplicateurs des BC afin de redonner la formation et le soutien professionnel aux responsables de services de garde en milieu familial (RSG). Une trousse dynamique de soutien à la formation a été élaborée. Lors de l'évaluation, les RSG se sont dites majoritairement satisfaites de la formation transmise par les agents multiplicateurs, tout en soulignant qu'elles auraient apprécié avoir aussi de l'information sur les interventions du Directeur de la protection de la jeunesse (DPJ) en matière de signalement.

Un forum de discussion a été implanté en janvier 2009, afin de permettre les échanges : 30,1 % des agents multiplicateurs s'y sont inscrits.

Mesure 32

Fournir de l'information sur la problématique des agressions sexuelles au personnel des centres de formation générale des adultes et de la formation professionnelle.

Responsable : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)

RÉALISATIONS

Guide, brochures et affiches

Le guide intitulé *Guide d'information à l'intention des victimes d'agression sexuelle*, accompagné d'une lettre de sensibilisation, a été distribué comme suit :

- 545 guides en français et 114 guides en anglais pour les centres de formation professionnelle ;
- 411 guides en français et 58 guides en anglais pour les centres d'éducation des adultes.

La brochure intitulée *Les agressions sexuelles existent et marquent profondément – Demandez de l'aide*, produite dans le cadre de la mesure 8, a été distribuée comme suit :

- 2 937 en français et 300 en anglais pour les centres de formation professionnelle ;
- 2 838 en français et 738 en anglais pour les centres d'éducation des adultes.

■ ■ ■ TABLEAU DU COÛT DE LA MESURE 32

PÉRIODE	COÛT
2008-2009	1 857 \$
2010-2011	1 336 \$
Total	3 193 \$



**L'INTERVENTION
PSYCHOSOCIALE, MÉDICALE,
JUDICIAIRE ET CORRECTIONNELLE**

Compte tenu de la nature criminelle des agressions sexuelles et des multiples besoins des victimes, il est essentiel d'établir des liens étroits entre les interventions sectorielles de nature psychosociale, médicale, judiciaire et correctionnelle en assurant la cohérence, la continuité et la complémentarité des actions entre les différentes ressources d'aide, de protection et d'encadrement. Il est nécessaire de favoriser la concertation intersectorielle à toutes les étapes de l'intervention sociojudiciaire, de façon à assurer la protection et la sécurité des personnes victimes d'agression sexuelle et à protéger toute autre victime potentielle.

L'intervention auprès des adultes victimes d'agression sexuelle

L'intervention auprès des adultes qui ont été victimes d'agression sexuelle vise à assurer leur sécurité et leur réadaptation. Ces personnes nécessitent des services psychosociaux et médicaux rapides et adéquats ainsi qu'une intervention sociojudiciaire adaptée à leurs besoins particuliers. Tout au long de ce processus, elles ont besoin d'écoute, d'accompagnement et de soutien.

Vingt engagements du Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle ont été définis relativement à l'intervention auprès des adultes victimes. Ils s'articulent autour des quatre objectifs suivants :

- S'assurer que les adultes victimes d'agression sexuelle reçoivent rapidement, dans toutes les régions du Québec, les services d'aide et de protection nécessaires afin de répondre à leurs différents besoins.
- Fournir aux personnes victimes d'agression sexuelle en situation d'urgence des services d'accueil, de soutien psychologique, d'information et d'intervention médicale ainsi qu'un suivi approprié dans toutes les régions du Québec.
- Respecter et protéger l'intégrité physique et psychologique des personnes victimes d'agression sexuelle et de leurs proches.
- Améliorer les rapports entre les personnes victimes d'agression sexuelle et le système judiciaire.

Parmi les réalisations les plus structurantes, soulignons celles-ci :

- la mise en place d'une ligne téléphonique destinée à orienter les personnes victimes d'agression sexuelle, leurs proches ainsi que les intervenants vers les services appropriés ;
- la diffusion du guide d'information à l'intention des victimes ;
- l'ajustement de la Loi sur le système correctionnel du Québec (LSCQ) au bénéfice des victimes et la bonification de l'information qui leur est destinée ;
- la modification des Orientations et mesures du ministère de la Justice pour ajouter une obligation aux procureures et aux procureurs aux poursuites criminelles et pénales de toujours considérer la préservation de la sécurité comme le facteur prédominant dans la décision de s'objecter à la remise en liberté, ou de suggérer des conditions de remise en liberté au tribunal ;
- le soutien financier aux organismes qui œuvrent auprès des victimes ;
- la conception et la diffusion d'outils d'information pour les victimes ;
- le déploiement provincial des centres désignés pour les victimes d'agression sexuelle.

Mesure 33

Implanter et promouvoir une ligne téléphonique de référence sans frais destinée à orienter les personnes victimes d'agression sexuelle, les intervenantes et les intervenants vers les services appropriés, pour l'ensemble des régions.

Responsable : Ministère de la Justice (MJQ)

Collaborateurs : Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et ministère de la Sécurité publique (MSP)

RÉALISATIONS

Ligne téléphonique sans frais

Le MJQ a lancé un appel d'offres sur invitation en mars 2009 afin de mettre en place une ligne téléphonique sans frais destinée à orienter les personnes victimes d'agression sexuelle, leurs proches ainsi que les intervenantes et les intervenants vers les services appropriés. Le Centre pour les victimes d'agression sexuelle de Montréal est l'organisme qui a été choisi pour offrir ce nouveau service.

Depuis son implantation, le 16 avril 2010, la ligne téléphonique sans frais permet à toutes les victimes d'agression sexuelle, à leurs proches ainsi qu'aux intervenantes et aux intervenants de services d'aide, d'obtenir un service bilingue, accessible 24 heures par jour, sept jours par semaine, grâce à un numéro unique sans frais pour toutes les régions du Québec, soit le 1 888 933-9007.

Deux campagnes de communication pour faire connaître et promouvoir la ligne-ressource sans frais ont été réalisées. La phase 1 visait à faire connaître l'existence du nouveau service téléphonique auprès des victimes, de leurs proches et de l'ensemble de la population du Québec. Dans cette phase, une somme de 3 550 \$ a été prévue afin d'augmenter le tirage de la nouvelle version du *Guide d'information à l'intention des victimes d'agression sexuelle*, une réalisation de la Table de concertation sur les agressions à caractère sexuel de Montréal. Dans cette nouvelle version, produite en 2011-2012, les coordonnées de la ligne-ressource sont inscrites.

Dans la phase 2, les actions de communication ont été modulées dans le but d'augmenter la visibilité et l'utilisation de la ligne-ressource, particulièrement auprès des populations des régions éloignées des grands centres urbains, ainsi que des clientèles issues de l'immigration et des communautés autochtones.

Le MSSS et les agences de la santé et des services sociaux (ASSS) se sont assurés de faire connaître l'existence de cette ligne téléphonique dans leurs réseaux par la distribution d'affiches ou autres outils d'information.

Après 47 mois d'activité, soit d'avril 2010 à mars 2014, 29 325 appels ont été reçus à la ligne-ressource. Ce nombre correspond à une moyenne de 598 appels par mois et à 20,20 appels par jour.

■ ■ ■ TABLEAU DU COÛT DE LA MESURE 33

PÉRIODE	COÛT
2009-2010	601 171 \$
2010-2011	513 663 \$
2011-2012	558 180 \$
2012-2013	561 530 \$
2013-2014	679 428 \$
Total	2 913 972 \$

Mesure 34

Soutenir le financement des organismes desservant les personnes victimes d'agression sexuelle, quels que soient leur âge et leur sexe.

Responsable : Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)

RÉALISATIONS

Soutien financier

Par l'intermédiaire du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC), une somme annuelle variant de 10 M \$ à plus de 11 M \$ a été allouée aux organismes qui œuvrent auprès des victimes d'agression sexuelle. Particulièrement dans le cadre de cette mesure, en 2010, un montant récurrent supplémentaire de 580 000 \$ a été accordé aux agences de la santé et des services sociaux (ASSS) afin de développer ou consolider les services aux victimes. La liste des organismes offrant des services aux victimes d'agression sexuelle et recevant un soutien financier par le PSOC est détaillée à l'annexe VII.

D'autre part, le ministère de la Justice (MJQ) a soutenu le Centre d'expertise Marie-Vincent qui vient en aide aux enfants âgés de 12 ans et moins, victimes d'agression sexuelle, ainsi qu'à leurs parents ou à leurs proches. Ainsi, pour la période de 2009-2010 à 2013-2014, le MJQ a investi 420 700 \$ annuellement. Le tableau présenté ci-dessous inclut aussi ces montants.

■ ■ ■ TABLEAU DU COÛT DE LA MESURE 34

PÉRIODE	COÛT
2008-2009	10 029 569 \$
2009-2010	10 988 527 \$
2010-2011	11 387 099 \$
2011-2012	11 945 944 \$
2012-2013	12 033 835 \$
2013-2014	12 242 896 \$
Total	68 627 870 \$

Source : Pour les sommes provenant du réseau de la santé et des services sociaux, les données sont extraites du Système budgétaire et financier régionalisé (SBF-R), au 31 mars de chacun des exercices financiers.

Mesure 35

Procéder à l'inventaire des activités de prévention et d'intervention précoce en matière d'agression sexuelle dans les cégeps et les universités afin de favoriser un partage d'expertise à travers les réseaux et publier un guide des meilleures pratiques dans les réseaux et dans Internet.

Responsable : Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science (MESRS)

RÉALISATIONS

Inventaire des pratiques dans les établissements d'enseignement supérieur

L'inventaire effectué auprès des collèges et des universités au Québec, en 2008, indique que la plupart des établissements disposent d'un plan en matière de prévention du harcèlement, mais celui-ci n'intègre pas nécessairement la prévention des agressions. Certaines initiatives sont intéressantes. Après analyse, il est ressorti que la mesure la plus indiquée n'est pas de produire un guide des pratiques exemplaires, mais plutôt de sensibiliser à la problématique des agressions sexuelles.

	NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS AYANT RÉPONDU À L'ENQUÊTE	NOMBRE TOTAL DE QUESTIONNAIRES REMPIS	TAUX DE RÉPONSE
CÉGEPS	19	48	40 %
COLLÈGES PRIVÉS	4	10	40 %
UNIVERSITÉS	8	15	53 %

Dans la foulée, afin de sensibiliser les réseaux collégial, public et privé ainsi que les universités, la brochure *Les agressions sexuelles existent et marquent profondément leur* a été acheminée. Près de 1 000 brochures ont été expédiées. De plus, le *Guide d'information à l'intention des victimes d'agression sexuelle* a été transmis à l'ensemble des établissements.

■ ■ ■ TABLEAU DU COÛT DE LA MESURE 35

PÉRIODE	COÛT
2008-2009	2 000 \$
Total	2 000 \$

Mesure 36-1

Informar les victimes d'agression sexuelle des services d'aide et de protection offerts afin de répondre à leurs besoins :

1. en diffusant le *Guide d'information à l'intention des victimes d'agression sexuelle* produit par la Table de concertation sur les agressions à caractère sexuel de Montréal (français, anglais, espagnol).

Responsable : Secrétariat à la condition féminine (SCF)

RÉALISATIONS

Guide d'information à l'intention des victimes d'agression sexuelle

Depuis 2007-2008, dans le cadre de cette mesure, un total de quelque 70 000 exemplaires ont été diffusés.

Le *Guide d'information à l'intention des victimes d'agression sexuelle* a été produit par la Table de concertation sur les agressions à caractère sexuel de Montréal. Il a été diffusé aux organismes communautaires susceptibles d'intervenir en matière d'agression sexuelle. Quelque 50 000 exemplaires ont d'abord été imprimés (mesure 37). Le guide est disponible en français, en anglais et en espagnol. Il s'avère un outil d'information utile pour les victimes d'agression sexuelle et leurs proches afin d'aider à une meilleure compréhension des agressions sexuelles et des conséquences qu'elles entraînent chez une victime.

Depuis 2007-2008, une somme de 70 736 \$ a été investie pour la réimpression et la traduction de ce guide. En 2013-2014, le SCF en a réimprimé 20 000 exemplaires en version française pour distribution dans le réseau du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et celui du ministère de la Sécurité publique (MSP), au coût de 20 000 \$.

■ ■ ■ TABLEAU DU COÛT DE LA MESURE 36 (1)

PÉRIODE	COÛT
2008-2009	70 736 \$
2013-2014	20 000 \$
Total	90 736 \$

Mesure 36-2

Informar les victimes d'agression sexuelle des services d'aide et de protection offerts afin de répondre à leurs besoins :

2. en produisant et en diffusant des dépliants d'information pour les groupes plus à risque ou plus vulnérables aux agressions sexuelles, soit les personnes handicapées, les communautés autochtones et les communautés culturelles.

Responsable : Secrétariat à la condition féminine (SCF)

RÉALISATIONS

Brochures *Les agressions sexuelles existent et marquent profondément*

Deux brochures d'information ont été produites dans le cadre de la troisième phase de la Campagne gouvernementale de sensibilisation aux agressions sexuelles, à l'intention de deux groupes de personnes plus vulnérables à ce type d'agressions, soit les personnes âgées et les personnes handicapées (mesure 8). Plus de 50 000 exemplaires de ces deux brochures ont été diffusés aux ressources œuvrant auprès de ces personnes.

De plus, en 2011, la brochure *Les agressions sexuelles existent et marquent profondément* a été adaptée en braille abrégé, en gros caractères et en format audio sur support CD. Près de 300 exemplaires ont été distribués dans 75 organismes, dont les CALACS et les associations pour les personnes handicapées visuelles, ainsi que dans le réseau des agences de la santé et des services sociaux (ASSS) du Québec.

■ ■ ■ TABLEAU DU COÛT DE LA MESURE 36 (2)

PÉRIODE	COÛT
2011-2012	2 880 \$
Total	2 880 \$

Mesure 37

Développer et diffuser des outils d'information à l'intention des victimes d'agression sexuelle, accessibles tant en anglais qu'en français, afin de les guider dans leur démarche pour obtenir de l'aide.

Responsable : Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)

Collaborateurs : Agences de la santé et des services sociaux (ASSS)

RÉALISATIONS

Guide d'information à l'intention des victimes d'agression sexuelle

Quelque 50 000 exemplaires du *Guide d'information à l'intention des victimes d'agression sexuelle* produit par la Table de concertation sur les agressions à caractère sexuel de Montréal, ont été imprimés et diffusés aux fins de cette mesure. Ce guide a fait l'objet d'une révision et d'une réimpression en 2011-2012. Par ailleurs, une contribution financière du MJQ a permis d'en augmenter le tirage (mesure 33).

Le guide a été diffusé dans l'ensemble du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) ainsi qu'aux partenaires concernés par la problématique des agressions sexuelles, dans toutes les régions du Québec.

■ ■ ■ TABLEAU DU COÛT DE LA MESURE 37

PÉRIODE	COÛT
2008-2009	75 000 \$
2011-2012	59 955 \$
Total	134 955 \$

Mesure 38

Assurer un soutien financier aux centres désignés dans le cadre de l'intervention médicosociale auprès des victimes d'agression sexuelle afin de consolider les équipes médicosociales.

Responsable : Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)

Collaborateurs : Agences de la santé et des services sociaux (ASSS)

RÉALISATIONS

Soutien financier

Un centre désigné est un établissement du réseau de la santé et des services sociaux (généralement un centre hospitalier) identifié par l'ASSS pour accueillir les victimes d'agression sexuelle, peu importe leur âge ou leur sexe, et pour leur offrir différents services d'aide médicale et psychologique (intervention médicosociale et médicolégale). Ces services sont généralement dispensés par une équipe d'intervenants sociaux, d'infirmières et de médecins.

Rappelons que l'implantation de ces centres a débuté en 2001. Aujourd'hui, ils sont accessibles dans chaque région, 24 heures par jour, 7 jours par semaine, pour les victimes d'agression sexuelle qui nécessitent une évaluation de leur état de santé, un examen médical ou un examen médico-légal. La liste des centres peut être consultée en ligne (www.msss.gouv.qc.ca/sujets/prob_sociaux/agression_sexuelle/index.php?centres-designes).

La consolidation de l'implantation des centres désignés a été réalisée à même les budgets de fonctionnement des établissements.

Mesure 39

Favoriser le réseautage entre le personnel des centres désignés, leur permettre un accès rapide à l'information médico-légale et assurer la mise à jour du *Guide d'intervention médico-légale*.

Responsable : Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)

Collaborateurs : Agences de la santé et des services sociaux (ASSS)

RÉALISATIONS

Guide

La mise à jour complète du *Guide d'intervention médicosociale pour les victimes d'agression sexuelle* a été effectuée. Ce guide s'avère un outil de référence pour le personnel des centres désignés auprès de qui il a été diffusé. La réimpression du guide s'est faite à même les budgets de fonctionnement du MSSS.

■ ■ ■ TABLEAU DU COÛT DE LA MESURE 39

PÉRIODE	COÛT
2010-2011	4 950 \$
Total	4 950 \$

Mesure 40

Assurer la cohérence de la pratique policière en matière d'agression sexuelle avec les Orientations gouvernementales et la modifier pour tenir compte de la cybercriminalité et des réalités autochtones.

Responsable : Ministère de la Sécurité publique (MSP)

Collaborateur : Ministère du Conseil exécutif (MCE), Secrétariat aux affaires autochtones (SAA)

RÉALISATIONS

Examen de la pratique policière

Afin de respecter et de protéger l'intégrité physique et psychologique des personnes victimes d'agression sexuelle et de leurs proches, la pratique policière en matière d'agression sexuelle a été examinée sous l'angle de sa cohérence avec les Orientations gouvernementales. La problématique de la cybercriminalité a également été documentée.

Mesure 41

Sensibiliser les services de police autochtones à l'importance de communiquer avec une procureure ou un procureur aux poursuites criminelles et pénales avant d'autoriser une remise en liberté dans les cas d'agression sexuelle.

Responsable : Ministère de la Sécurité publique (MSP)

Collaborateur : Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP)

RÉALISATIONS

Le *Guide de pratiques policières* comprend, en matière d'agression sexuelle, des directives afin d'assurer la sécurité des victimes d'agression sexuelle et d'autres infractions d'ordre sexuel. Afin que les communautés autochtones appliquent, dans leur milieu, les pratiques inscrites dans le guide, la Direction principale de la sécurité dans les palais de justice et des affaires autochtones et du Nord a rappelé aux autorités policières l'importance de s'y conformer lors de la tenue des comités de liaison.

Mesure 42

Transmettre, conformément à la Loi sur le système correctionnel du Québec, des renseignements aux victimes d'agression sexuelle concernant les mesures de remise en liberté dont l'agresseur incarcéré pourrait bénéficier.

Responsables : Ministère de la Sécurité publique (MSP) et Commission québécoise des libérations conditionnelles (CQLC)

RÉALISATIONS

Renseignements aux victimes

En vertu de la Loi sur le système correctionnel du Québec (LSCQ), les Services correctionnels du MSP et la CQLC doivent fournir systématiquement aux victimes de tout délit de nature sexuelle certains renseignements concernant leur agresseur incarcéré. Parmi ces renseignements se trouvent notamment la date d'admissibilité à une mesure d'élargissement de l'établissement de détention, la date d'octroi et les conditions qui s'y rapportent (y compris la destination de la personne contrevenante), la date de sa libération définitive, le fait qu'elle se soit évadée ou qu'elle soit en liberté illégale ainsi que les décisions de la CQLC.

Un point de chute provincial a été mis en place par les Services correctionnels du MSP pour recevoir toutes les demandes d'obtention de renseignements et toutes les représentations écrites des victimes. Précisons que ce service n'est pas offert exclusivement aux victimes d'agression sexuelle. Bien que les données soient incomplètes, nous pouvons affirmer qu'entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2012, près de 3 620 victimes, tous délits confondus, ont été jointes par les Services correctionnels.

Des répondants du réseau correctionnel ont été désignés pour agir à titre de personnes autorisées pour l'information aux victimes, et ce, dans tous les établissements de détention et dans toutes les directions des services professionnels correctionnels. Des personnes ont aussi été nommées à la CQLC pour transmettre de l'information aux victimes.

Enfin, il importe de souligner que la majorité des mesures du présent plan d'action constituent aussi des obligations en vertu de la LSCQ, ce qui en assure la pérennité.

Mesure 43

Soutenir financièrement Femmes autochtones du Québec inc. pour l'exercice des activités de la coordonnatrice santé-services sociaux en matière d'agression sexuelle.

Responsable : Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)

Collaborateur : Ministère du Conseil exécutif (MCE), Secrétariat aux affaires autochtones (SAA)

RÉALISATIONS

Soutien financier

Un poste de coordonnatrice pour répondre aux besoins des communautés autochtones relativement à la problématique des agressions sexuelles est financé, à raison de 60 000 \$ annuellement. La coordonnatrice a participé à des activités de recherche, de consultation, de production et de diffusion d'information tout en développant des stratégies visant la promotion de la santé des femmes autochtones, notamment par la sensibilisation et la formation d'intervenantes et d'intervenants en matière d'agression sexuelle en milieu autochtone.

■ ■ ■ TABLEAU DU COÛT DE LA MESURE 43

PÉRIODE	COÛT
2008-2009	60 000 \$
2009-2010	60 000 \$
2010-2011	60 000 \$
2011-2012	60 000 \$
2012-2013	60 000 \$
2013-2014	60 000 \$
Total	360 000 \$

Mesure 44

Favoriser l'émergence d'initiatives dans les communautés du Nunavik pour venir en aide aux femmes et aux enfants victimes d'agression sexuelle.

Responsable : Ministère du Conseil exécutif (MCE), Secrétariat aux affaires autochtones (SAA)

RÉALISATIONS

Nouvelles ressources

Une nouvelle ressource a été embauchée par la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik. Le SAA a facilité son intégration auprès d'organismes œuvrant à Montréal avec la clientèle inuite afin que celle-ci puisse développer son propre réseau avec des intervenants du milieu et connaître les pratiques courantes déjà en place.

La Régie a aussi amorcé la mise en place de centres désignés afin de répondre aux victimes d'agression sexuelle. Une évaluation des besoins de formation pour le personnel et l'ensemble des intervenants (services policiers, travailleuses sociales et travailleurs sociaux, infirmières et infirmiers) a été effectuée. Le SAA s'est d'ailleurs allié au Centre d'expertise en agression sexuelle Marie-Vincent pour faciliter un transfert de son savoir-faire auprès des intervenants du Nunavik. Cependant, le roulement élevé du personnel a rendu difficile la consolidation d'actions structurantes.

Le déploiement au Nunavik du programme de prévention des agressions sexuelles *Good Touch Bad Touch*, destiné aux enfants de l'enseignement primaire, a été financé (mesure 85).

Mesure 45

Maintenir le soutien financier aux CAVAC, accroître l'accès des populations autochtones aux CAVAC et favoriser, dans les régions où se trouvent des communautés autochtones, la présence de personnel autochtone.

Responsable : Ministère de la Justice (MJQ)

Collaborateur : Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels (BAVAC)

RÉALISATIONS

Soutien financier des Centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC)

Le MJQ a financé, par l'entremise du Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels (FAVAC), les dix-sept CAVAC qui offrent des services de première ligne à toute personne victime d'un acte criminel et à ses proches ainsi qu'aux témoins d'un tel acte (environ 15 % se rapportent aux infractions sexuelles). Ce financement a permis notamment le déploiement des services du CAVAC du Nunavik et du CAVAC cri, ouverts en 2004 et en 2008 respectivement. Ainsi, le CAVAC cri dispose présentement de deux points de service permanents et de six points de service itinérants. Le CAVAC du Nunavik a, quant à lui, quatre points de service permanents et huit points de service itinérants.

Le MJQ a poursuivi également ses efforts visant à accroître l'accès des populations autochtones aux services des CAVAC. Ainsi, des intervenantes autochtones ont été engagées au CAVAC de l'Abitibi-Témiscamingue et à celui de la Côte-Nord, et ce dernier compte des membres autochtones au sein de son conseil d'administration. Une intervenante allochtone possédant une expertise axée sur le milieu autochtone a également été embauchée au CAVAC de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

Durant la période couverte par ce rapport, soit d'avril 2008 à mars 2014, 236 744 personnes ont reçu des services offerts par les CAVAC, dont 32 407 (13,69 %) à titre de victimes, de proches ou de témoins d'une infraction à caractère sexuel. Parmi celles-ci, 20 149 étaient des victimes (17 019 étaient de sexe féminin et 3 130 de sexe masculin).

TABLEAU DU COÛT DE LA MESURE 45

PÉRIODE	FINANCEMENT ACCORDÉ	SOMMES ALLOUÉES AUX VICTIMES D'AGRESSION SEXUELLE
2008-2009	10 231 829 \$	1 400 737 \$
2009-2010	10 845 750 \$	1 484 783 \$
2010-2011	11 133 890 \$	1 524 229 \$
2011-2012	12 531 710 \$	1 715 591 \$
2012-2013	14 395 637 \$	1 970 762 \$
2013-2014	16 061 450 \$	2 198 812 \$
Total	75 200 266 \$	10 294 914 \$ *

* Considérant le pourcentage des personnes victimes, des proches et des témoins d'agression sexuelle desservis par les CAVAC durant la période de mise en œuvre de ce plan d'action (13,69 %), c'est une somme de 10 294 914 \$ qui leur a été allouée.

Mesure 46

Introduire dans les Orientations et mesures du ministre de la Justice une obligation aux procureures et aux procureurs aux poursuites criminelles et pénales de faire des représentations visant l'imposition de peines plus sévères dans les dossiers des crimes à caractère sexuel.

Responsable : Ministère de la Justice (MJQ)

RÉALISATIONS

Actualisation des Orientations et mesures du ministre de la Justice

Les Orientations et mesures du ministre de la Justice ont été modifiées le 30 avril 2008 pour ajouter une obligation aux procureures et aux procureurs aux poursuites criminelles et pénales (PPCP) de toujours considérer la préservation de la sécurité comme le facteur prédominant dans la décision de s'objecter à la remise en liberté ou de suggérer des conditions de remise en liberté au tribunal. De plus, à l'étape de la détermination de la peine, les PPCP ont l'obligation de se rappeler que la peine doit viser à dénoncer le caractère inacceptable et criminel de l'agression sexuelle et de s'assurer que le tribunal dispose des éléments nécessaires pour lui permettre d'imposer une peine représentative de la gravité des faits.

Mesure 47

S'assurer que les intervenantes et les intervenants judiciaires œuvrant auprès des communautés autochtones sont sensibilisés aux réalités du milieu.

Responsable : Ministère de la Justice (MJQ)

Collaborateur : Ministère du Conseil exécutif (MCE), Secrétariat aux affaires autochtones (SAA)

RÉALISATIONS

Séminaire

Le MJQ a exploré avec les partenaires du réseau judiciaire les moyens pour atteindre les objectifs de la mesure 47 et désigner des formatrices et des formateurs aptes à sensibiliser le milieu judiciaire.

De plus, le MJQ, par l'entremise du Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels (FAVAC), a participé au financement du séminaire régional *Violences sexuelles : s'outiller et s'unir pour mieux agir*, tenu à Baie-Comeau les 17 et 18 septembre 2013. Ce séminaire s'adressait aux intervenantes et aux intervenants ainsi qu'aux chefs et aux gestionnaires de services des différents organismes interpellés par la problématique des agressions à caractère sexuel, et ce, autant dans les milieux autochtones que dans les milieux allochtones.

■ ■ ■ TABLEAU DU COÛT DE LA MESURE 47

PÉRIODE	COÛT
2013-2014	5 000 \$
Total	5 000 \$

Mesure 48

Élaborer et mettre en place un programme au sens de l'article 722 (2) du Code criminel sur la *Déclaration de la victime sur les conséquences du crime*.

Responsable : Ministère de la Justice (MJQ)

Collaborateur : Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP)

RÉALISATIONS

Comité

Le MJQ a présidé un comité chargé des travaux visant l'élaboration d'un programme relatif à l'utilisation du formulaire *Déclaration de la victime sur les conséquences du crime* et l'application du programme INFOVAC-Plus dans tous les districts judiciaires et pour les personnes mineures (article 722 du Code criminel). Le comité a révisé le formulaire *Déclaration de la victime sur les conséquences du crime*, qui est maintenant disponible dans tous les palais de justice. Le programme mis en place permet à chaque victime de recevoir le formulaire et lui permet également d'obtenir de l'aide pour le remplir si elle le désire.

Cette mesure a été réalisée à même le budget octroyé pour la réalisation de la mesure 45.

Mesure 49

Prendre en compte les représentations écrites des victimes lors de l'évaluation des délinquants sexuels et au moment de l'étude des mesures de remise en liberté octroyées par le système correctionnel.

Responsables : Ministère de la Sécurité publique (MSP) et Commission québécoise des libérations conditionnelles (CQLC)

RÉALISATIONS

Représentations écrites

Les victimes peuvent faire des représentations écrites dans le cadre des mesures d'élargissement dont leur agresseur incarcéré pourrait bénéficier. Elles sont prises en compte lors du processus d'évaluation de la personne contrevenante et du processus décisionnel en vue d'une mesure d'élargissement.

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2009, 567 représentations ont été reçues. Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, les Services correctionnels en ont traité 397. Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2011, 255 représentations écrites ont été transmises aux Services correctionnels puis, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012, 256 ont été traitées, tous les délits confondus.

Mesure 50

S'assurer de l'application du programme INFOVAC-Plus dans tous les districts judiciaires et de l'envoi systématique du formulaire de *Déclaration de la victime sur les conséquences du crime* à toutes les victimes ou à leurs proches, le cas échéant, ainsi que de l'envoi de la brochure portant sur l'information aux victimes.

Responsables : Ministère de la Justice (MJQ) et ministère de la Sécurité publique (MSP)

RÉALISATIONS

Information

Plusieurs programmes d'information pour les personnes victimes d'actes criminels ont été mis en place par le MJQ, tel le programme INFOVAC-Plus pris en charge par les centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC). Ce programme s'applique dans tous les districts judiciaires, ainsi qu'à toutes les personnes mineures. Dans le cadre de ce programme, c'est-à-dire au moment du prononcé de la sentence, les CAVAC font parvenir aux victimes différents documents, dont le formulaire *Déclaration de la victime sur les conséquences du crime* et le formulaire *Avis de changement d'adresse de la victime*. Dans cet envoi se trouve également un dépliant d'information aux victimes conçu par les Services correctionnels et par la Commission québécoise des libérations conditionnelles. À l'intérieur de ce dépliant est inséré le formulaire *Représentations écrites et demande d'obtention de renseignements*.

La distribution de ce dépliant destiné aux victimes ne s'effectue pas seulement à partir du programme INFOVAC-Plus. Dans certains districts judiciaires, ce sont les greffes qui procèdent à ces envois. Ces documents sont aussi accessibles sur le site Web du MSP et dans tous les CAVAC.

Mesure 51

Rendre disponible une ligne d'information sans frais à l'intention des personnes victimes, des intervenantes et des intervenants relative aux délinquants sexuels condamnés et se trouvant sous la responsabilité des Services correctionnels du Québec.

Responsable : Ministère de la Sécurité publique (MSP)

RÉALISATIONS

Ligne téléphonique

Une ligne téléphonique sans frais, administrée par la Direction générale des services correctionnels (DGSC), est dorénavant disponible à l'intention des victimes. Depuis son implantation en avril 2007 jusqu'au 31 décembre 2012, quelque 2 212 appels ont été reçus.

Mesure 52

Étudier la pertinence et la faisabilité d'offrir un service d'accompagnement particulier aux femmes détenues en milieu carcéral provincial qui ont été victimes d'agression sexuelle. Selon les résultats, élaborer des approches et des moyens pour soutenir ces femmes.

Responsable : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)

RÉALISATIONS

Étude de pertinence d'un programme d'accompagnement pour les femmes détenues

La mesure a été réalisée en novembre 2008, en collaboration avec la Direction de l'éducation des adultes et de l'action communautaire et une équipe de directions de centres d'éducation des adultes. Les étapes franchies dans ce travail ont été les suivantes :

- six entretiens individuels ont été conduits en privilégiant l'approche du récit de vie. De plus, un entretien collectif a été réalisé ;
- une séance de travail avec les ressources spécialisées a été tenue ;
- un rapport d'analyse a été produit ;
- une session d'information à l'intention des membres de la Table provinciale des commissions scolaires partenaires a eu lieu ;
- l'appropriation des résultats de l'analyse a été faite au comité de suivi MSP-MELS.

Les conclusions de l'étude, intitulée *Accompagnement des femmes judiciairisées – Rapport de la démarche de collecte des besoins*, ont montré que les services existants répondaient aux besoins d'accompagnement de la population visée, mettant ainsi un terme aux discussions visant à élaborer des approches et des moyens pour soutenir ces femmes.

■ ■ ■ TABLEAU DU COÛT DE LA MESURE 52

PÉRIODE	COÛT
2008-2009	7 500 \$
Total	7 500 \$

L'intervention auprès des enfants victimes d'agression sexuelle

L'intervention sociojudiciaire auprès des enfants victimes d'agression sexuelle vise à assurer leur protection, leur sécurité et leur bien-être, tout en favorisant la sécurité de tous les autres enfants. Pour atteindre cet objectif, il est essentiel que l'ensemble des intervenants et des intervenantes dans les domaines psychosocial, médical, judiciaire et correctionnel travaillent en concertation. Une approche multidisciplinaire s'avère la voie privilégiée pour intervenir de façon concertée auprès des enfants ainsi qu'auprès des proches pouvant les protéger et les aider. On peut ainsi, le plus rapidement possible, atténuer les conséquences néfastes de l'agression sexuelle, protéger les enfants et leur permettre, dans la mesure du possible, de retrouver leur équilibre.

Huit engagements du Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle ont été définis relativement à l'intervention auprès des enfants victimes. Ils s'articulent autour des quatre objectifs suivants :

- Assurer une meilleure protection et une plus grande sécurité des enfants victimes d'agression sexuelle.
- S'assurer que les enfants victimes, leur fratrie, leur famille et leur entourage reçoivent rapidement des services d'aide adéquats lorsqu'une agression sexuelle est signalée.
- Fournir aux enfants victimes d'agression sexuelle en situation d'urgence des services d'accueil, de soutien psychologique, d'information et d'intervention médicale ainsi qu'un suivi approprié dans toutes les régions.
- Améliorer les rapports entre les enfants victimes d'agression sexuelle et le système judiciaire.

L'Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels, de mauvais traitements physiques ou d'une absence de soins menaçant leur santé physique est au cœur de cette section. C'est à partir de celle-ci que s'articulent les engagements du gouvernement en matière d'intervention auprès des enfants victimes d'agression sexuelle. Les ministères et organismes et leurs réseaux s'y engagent à agir de façon concertée dans les situations visées, lorsqu'il existe un motif raisonnable de croire que la sécurité ou le développement d'un enfant sont ou peuvent être compromis et qu'un crime a été commis à son endroit.

Le but de l'Entente multisectorielle est de « garantir une meilleure protection et apporter l'aide nécessaire aux enfants victimes d'abus sexuels, de mauvais traitements physiques ou d'une absence de soins menaçant leur santé physique en assurant une concertation efficace entre les ministères, les établissements et les organismes intéressés ». Ceux-ci « subordonnent, pour un moment, leurs objectifs particuliers à un objectif commun : la protection, au sens le plus large possible, des enfants ».

Dès le lancement de l'Entente multisectorielle, en mars 2001, un comité des responsables nationaux a été mis sur pied.

Le Comité des responsables nationaux de l'Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels, de mauvais traitements physiques ou d'une absence de soins menaçant leur santé physique (CRNEM) est issu du Comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle. Il est présidé par le MSSS et réunit les représentantes et les représentants de cinq ministères et organismes : le MSP, le MELS, le ministère de la Famille, le DPCP et le MJQ.

Parmi les faits saillants du travail de ce comité, soulignons ceux-ci :

- le rôle central joué par le CRNEM dans le déploiement des activités, notamment avec la conception d'une formation universelle de l'Entente multisectorielle ;
- la réalisation d'un bilan interministériel de l'implantation de l'Entente multisectorielle ;
- l'animation et le soutien à la réalisation d'un bilan annuel par régions ;
- le soutien apporté aux représentants et aux représentantes des agences de la santé et des services sociaux (ASSS) dans la compréhension de leur rôle au sein de la coordination des comités régionaux et des problématiques rencontrées sur le terrain ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un protocole sur la communication entre partenaires du secteur policier et de la protection de la jeunesse concernant les enregistrements des entrevues avec les enfants victimes ;
- la réalisation d'un bulletin électronique et de faits saillants.

Mesure 53

Coordonner le Comité des responsables nationaux de l'Entente multisectorielle.

Responsable : Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)

Collaborateurs : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), ministère de la Famille, ministère de la Justice (MJQ), ministère de la Sécurité publique (MSP) et Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP)

RÉALISATIONS

Rencontres

Entre 2008 et 2013, 28 rencontres en personne ont été tenues par le CRNEM : 3 en 2007-2008, 4 en 2009, 8 en 2010, 5 en 2011, 5 en 2012 et 6 en 2013. Ces rencontres ont permis d'assurer le déploiement de son mandat et de coordonner ses travaux.

Le CRNEM a la responsabilité de s'assurer de l'implantation de l'Entente multisectorielle et du suivi de son application, du maintien d'une étroite collaboration avec les personnes désignées par chacun des établissements ou organismes visés et du bon fonctionnement de l'Entente multisectorielle lorsque des problèmes ne peuvent être résolus par les instances locales ou régionales.

Pour ce faire, le CRNEM s'assure de l'existence d'un comité dans chaque région et, le cas échéant, voit à sa mise en place. Il veille à ce que ce comité soit composé minimalement d'un représentant ou d'une représentante des cinq partenaires à l'Entente multisectorielle, dont le DPCP, le Directeur de la protection de la jeunesse (DPJ), les corps policiers qui desservent la région, le MELS par l'intermédiaire des directions régionales et le ministère de la Famille. Il s'assure que les agences assument leur rôle de coordination des comités régionaux.

De plus, le CRNEM exerce un rôle-conseil auprès des divers réseaux et des comités régionaux quant à l'interprétation de l'Entente multisectorielle.

Mesure 54

Réaffirmer, sur le plan national, l'importance de poursuivre l'application de l'Entente multisectorielle dans le but de garantir une meilleure protection et d'apporter l'aide nécessaire aux enfants victimes d'agression sexuelle.

Responsables : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), ministère de la Famille, ministère de la Justice (MJQ), ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), ministère de la Sécurité publique (MSP) et Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP)

RÉALISATIONS

Engagement renouvelé

Tous les membres du CRNEM ont réaffirmé, sur le plan national, l'importance de poursuivre l'application de l'Entente multisectorielle à la suite de la réalisation du Bilan interministériel de l'implantation de l'Entente produit en 2007. Ce bilan a été publié et diffusé à l'ensemble des partenaires et à leurs réseaux.

Cet engagement s'est aussi traduit par la détermination de pistes d'action dans le bilan et par leur intégration dans le Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle.

Divers travaux ont été réalisés, dont des rencontres avec les responsables régionaux de l'Entente multisectorielle dans certains des réseaux concernés. Toutes les personnes désignées comme responsables du dossier de l'Entente dans les agences de la santé et des services sociaux (ASSS) ont aussi été rencontrées par les responsables nationaux représentant les cinq ministères afin de clarifier et de réaffirmer leur rôle de coordination (mesures 55 et 57).

Le CRNEM s'est assuré, tout au long de ses travaux, de promouvoir l'Entente auprès des différents réseaux et partenaires, comme l'École nationale de police du Québec (ENPQ) et l'Association des centres jeunesse du Québec (ACJQ), la Fédération des commissions scolaires du Québec, etc.

En 2010, le CRNEM a dressé un état de la situation nationale sur l'existence et la composition des comités régionaux (notamment sur la représentation des cinq secteurs d'intervention, sur leur mandat et sur leurs réalisations) reposant sur la mise en commun des données recueillies par chacun des ministères participant à la mise en application de l'Entente. Plusieurs actions ont découlé de cette analyse (mesures 55, 56, 57, 58 et 59).

Dans l'exercice de son mandat, le CRNEM a procédé à l'examen de la situation de toutes les problématiques qui lui ont été soumises. Il a examiné entre autres l'application de l'Entente dans les situations d'enfants exposés à la violence conjugale.

Mesure 55

Clarifier le rôle, les responsabilités et la contribution attendue des partenaires de l'Entente multisectorielle :

1. en s'assurant de la compréhension commune de l'Entente multisectorielle sur le plan national et la partager avec les différents réseaux notamment en regard des situations visées par l'Entente multisectorielle ;
2. en informant les réseaux de l'existence du Comité des responsables nationaux de l'Entente multisectorielle et de son mandat ;

Responsable : Comité des responsables nationaux de l'Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels, de mauvais traitements physiques ou d'une absence de soins menaçant leur santé physique (CRNEM)

Collaborateurs : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), ministère de la Famille, ministère de la Justice (MJQ), ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), ministère de la Sécurité publique (MSP), Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) et réseaux respectifs des ministères

3. en s'assurant que les ASSS assument leur rôle de coordination au sein des comités régionaux.

Responsables : Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et Agences de la santé et des services sociaux (ASSS)

Collaborateurs : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), ministère de la Famille, ministère de la Justice (MJQ), MSSS, ministère de la Sécurité publique (MSP), Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) et réseaux respectifs des ministères

RÉALISATIONS

Depuis 2006, chaque partenaire participe activement aux rencontres du CRNEM ainsi qu'aux différents travaux qui visent le maintien de l'application de cette entente. En plus de s'assurer de la mise à jour de la liste des répondants des différents secteurs, les partenaires tentent de trouver des solutions, en collaboration avec les autres ministères concernés, aux problèmes rencontrés dans l'application terrain de l'Entente multisectorielle.

Dans le but de maintenir l'engagement des partenaires d'agir en concertation et de continuer à déployer des efforts individuels et multisectoriels, le CRNEM a priorisé certaines actions pouvant avoir une influence sur l'Entente :

- la tenue d'une formation à l'École nationale de police du Québec (ENPQ) le 30 septembre 2011 ;
- la tenue de rencontres régulières entre le MSSS et les ASSS sur l'application de l'Entente multisectorielle et les problématiques qu'elle soulève ;
- des échanges entre les représentantes et les représentants des centres jeunesse et ceux des cinq ministères et de l'organisme partenaires à l'Entente multisectorielle pour trouver des solutions durables aux problématiques vécues ;
- une rencontre avec des représentantes et des représentants du personnel enseignant sur l'application de l'Entente multisectorielle et sur les modalités pour favoriser une meilleure compréhension de l'Entente dans les régions (le 9 septembre 2010) ;

- la conception d'un bulletin électronique à l'intention des représentantes et des représentants des différents réseaux partenaires et, par la suite, de faits saillants ;
- la conception d'un modèle de bilan à remplir par les régions ;
- la réalisation d'un protocole entre les corps policiers et le Directeur de la protection de la jeunesse (DPJ) sur la communication des enregistrements des entrevues avec les enfants victimes ;
- une rencontre avec des représentantes et des représentants des commissions scolaires pour répondre à des préoccupations relatives à l'application de l'Entente multisectorielle en milieu scolaire ;
- la mise sur pied d'un comité sur la transmission du DVD de l'entrevue d'un enfant victime au DPJ, à l'ENPQ, à l'Association des centres jeunesse du Québec (ACJQ) et au DPCP.

Mesure 56

Apporter une réponse aux besoins de formation établis sur le plan national ou régional ou propres à un réseau :

1. en répertoriant les formations données dans chacun des réseaux ainsi que sur les plans régional et local ;
2. en examinant la possibilité d'offrir une nouvelle formation multidisciplinaire sur le plan national et, dans l'affirmative, en assurer la réalisation ;
3. en définissant les moyens pour répondre aux besoins de formation spécifiques.

Responsable : Comité des responsables nationaux de l'Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels, de mauvais traitements physiques ou d'une absence de soins menaçant leur santé physique (CRNEM)

Collaborateurs : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), ministère de la Famille, ministère de la Justice (MJQ), ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), ministère de la Sécurité publique (MSP), Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) et réseaux respectifs des ministères

RÉALISATIONS

Plusieurs membres du CRNEM ont participé au 5^e Colloque québécois sur la maltraitance envers les enfants et les adolescents, organisé par le Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine (CHU Sainte-Justine) en 2011, soit comme membres du comité organisateur, du comité scientifique, animateurs d'atelier ou congressistes. Le thème du colloque *Comprendre et agir ensemble* a été propice à faire ressortir certaines préoccupations relatives à l'application de l'Entente multisectorielle.

Une formation a été offerte, par le Centre de liaison sur l'intervention et la prévention des mauvais traitements physiques et psychologiques envers les enfants (CLIPP), au personnel des bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial (BC) concernant les mauvais traitements infligés aux enfants. Le personnel des BC a également été formé pour agir à titre d'agent multiplicateur envers les responsables d'un service de garde en milieu familial. Cette formation a été financée par le ministère de la Famille.

Des formations organisées par les membres des comités régionaux ont été offertes dans toutes les régions. Elles s'adressaient notamment aux personnes intervenantes des services de police et du Directeur de la protection de la jeunesse (DPJ) et aux personnes intervenantes du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance. À ces rencontres participaient également des responsables des services de police, du DPJ ainsi que des procureures et aux procureurs aux poursuites criminelles et pénales. Les formations ont été données dans les régions de l'Outaouais, des Laurentides, de Montréal, de Laval, du Centre-du-Québec et de la Capitale-Nationale.

Un atelier sur l'Entente multisectorielle a été organisé lors du colloque *Et les enfants dans tout ça?*, s'adressant aux divers intervenants et intervenantes de la région de Laval.

En 2013, le CRNEM s'est appuyé sur les formations offertes sur le plan régional pour élaborer un contenu de formation universel, commun et concerté sur l'Entente multisectorielle et son application. Cette formation prend en considération les questionnements les plus fréquents. L'obligation de signaler fait partie des principes énoncés dans la formation. De nouveaux outils de formation ont donc été mis au point dans le but de favoriser une meilleure compréhension et une meilleure application de l'Entente afin d'assurer la protection des enfants : un manuel du formateur, une présentation PowerPoint et un cahier du participant, produits avec la collaboration du Réseau universitaire intégré jeunesse (RUIJ), sont disponibles depuis novembre 2013.

Mesure 57

S'assurer de la présence d'une personne représentant chaque réseau au comité régional :

1. en rappelant le mandat du comité régional ;

Responsable : Comité des responsables nationaux de l'Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels, de mauvais traitements physiques ou d'une absence de soins menaçant leur santé physique (CRNEM)

Collaborateurs : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), ministère de la Famille, ministère de la Justice (MJQ), ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), ministère de la Sécurité publique (MSP), Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) et réseaux respectifs des ministères

2. en s'assurant de l'existence d'un comité régional dans chacune des régions et en identifiant les membres ;

3. en s'assurant que tous les partenaires soient conviés aux rencontres du comité régional, par l'ASSS.

Responsables : Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et Agences de la santé et des services sociaux (ASSS)

Collaborateurs : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), ministère de la Famille, ministère de la Justice (MJQ), ministère de la Sécurité publique (MSP), Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) et réseaux respectifs des ministères

Toutes les personnes désignées comme responsables du dossier de l'Entente multisectorielle dans les ASSS ont été rencontrées par les responsables nationaux représentant les cinq ministères signataires afin de clarifier et de réaffirmer leur rôle de coordination des comités régionaux.

À la suite de cette rencontre, des travaux ont été menés par le CRNEM ayant comme objectif l'établissement d'un mandat bonifié. Chacun des comités régionaux a été invité à produire un bilan annuel de ses activités et à dresser une liste de ses membres et de leurs secteurs d'intervention. Chaque année, le CRNEM rappelle, à l'occasion de la diffusion des faits saillants tirés des bilans annuels des quinze comités régionaux, l'importance de la présence des cinq partenaires au comité régional de l'Entente ainsi qu'à toutes les autres activités (mesures 55-57-58).

Mesure 58

Assurer la mise en place, dans chaque région, d'un mécanisme de communication entre les partenaires de l'Entente multisectorielle :

1. en informant le Comité des responsables nationaux de l'Entente multisectorielle de l'identité et des coordonnées des membres des comités régionaux et en le tenant informé des modifications ;
2. en informant le Comité des responsables nationaux de l'Entente multisectorielle des activités tenues dans chaque région au regard de l'Entente multisectorielle.

Responsables : Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et Agences de la santé et des services sociaux (ASSS)

Collaborateurs : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), ministère de la Famille, ministère de la Justice (MJQ), ministère de la Sécurité publique (MSP), Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) et réseaux respectifs des ministères

RÉALISATIONS

En 2011, le CRNEM a produit un formulaire destiné à rendre compte de l'application de l'Entente multisectorielle dans les régions. Les comités régionaux sont invités à dresser un bilan informatisé pour rappeler les activités réalisées au cours de l'année écoulée. Les bilans doivent contenir les noms des personnes siégeant à leur comité régional ainsi que leurs secteurs d'intervention.

Le CRNEM a procédé annuellement à la mise à jour de la liste des répondantes et des répondants de l'Entente multisectorielle dans les ASSS et de la composition des comités régionaux. Des listes individualisées des représentantes et des représentants des cinq partenaires à l'Entente pour chaque comité régional ont également été constituées par chaque membre du CRNEM (mesure 58). Tout changement de représentation au comité régional doit dorénavant être signalé au CRNEM. Chaque ministère est responsable de s'assurer de sa représentation dans chacun des comités régionaux. L'information sur la désignation d'un représentant de chacun des ministères au comité régional transite par le MSSS auprès des ASSS.

Mesure 59

Soutenir les régions et les établissements dans la poursuite des activités de mise en œuvre de l'Entente multisectorielle :

1. en répertoriant les outils pédagogiques développés par les intervenantes et les intervenants pour la mise en œuvre de l'Entente multisectorielle et, si possible, les rendre disponibles ;
2. en diffusant, sur demande, la tenue d'activités dans les régions.

Responsables : Comité des responsables nationaux de l'Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels, de mauvais traitements physiques ou d'une absence de soins menaçant leur santé physique (CRNEM), ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et Agences de la santé et des services sociaux (ASSS)

Collaborateurs : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), ministère de la Famille, ministère de la Justice (MJQ), ministère de la Sécurité publique (MSP), Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) et réseaux respectifs des ministères

RÉALISATIONS

Au fil de ses travaux, le CRNEM a donné la priorité aux actions pouvant avoir une influence directe sur l'application de l'Entente. Soulignons celles-ci :

- la production, pour les divers intervenants et partenaires, d'un bulletin électronique sur l'Entente multisectorielle afin de partager des informations générales et de faire connaître les outils, projets ou réalisations des divers comités régionaux (faits saillants tirés des bilans régionaux annuels) ;
- la tenue de rencontres téléphoniques annuelles avec les ASSS, pour rendre compte des activités des comités régionaux et favoriser le partage des réalisations locales et régionales (dépliants, formations, procédures, etc.).

Mesure 60

Étendre l'application du programme INFOVAC-Plus révisé aux personnes mineures victimes d'agression sexuelle.

Responsable : Ministère de la Justice (MJQ)

RÉALISATIONS

Application du programme INFOVAC-Plus aux personnes mineures

Plusieurs programmes d'information pour les victimes ont été mis en place par le MJQ, tel le programme INFOVAC-Plus pris en charge par les centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC). Ce programme vise à donner de l'information aux victimes au moment du prononcé de la sentence ; les CAVAC font parvenir aux victimes différents documents, dont les formulaires *Déclaration de la victime sur les conséquences du crime* et *Avis de changement d'adresse de la victime*, ainsi qu'un dépliant d'information aux victimes conçue par les Services correctionnels. À l'intérieur de ce dépliant se trouve le formulaire *Représentations écrites et demande d'obtention de renseignements*. Le programme INFOVAC-Plus s'applique dans tous les districts judiciaires ainsi que pour les personnes mineures (mesure 50).

L'intervention auprès des agresseurs sexuels

Une intervention intersectorielle cohérente, complémentaire et concertée entre les milieux médical, psychosocial, judiciaire et correctionnel s'avère nécessaire afin de responsabiliser les agresseurs sexuels en regard des actes criminels qu'ils ont commis, de réduire les risques qu'ils ne récidivent et de souligner la réprobation sociale face à ce type de crime contre la personne.

Quatorze engagements du Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle ont été définis relativement à l'intervention auprès des agresseurs sexuels. Ils s'articulent autour des deux objectifs suivants :

- Responsabiliser les agresseurs sexuels et prévenir la récidive.
- Procéder à l'évaluation des agresseurs sexuels et fournir les interventions et les traitements appropriés aux agresseurs afin de réduire les risques de récidive.

Parmi les réalisations les plus structurantes, soulignons celles-ci :

- la réouverture d'un établissement de détention réservé aux délinquants sexuels ;
- la mise en œuvre d'un programme d'évaluation et de traitement des auteurs d'agression sexuelle ;
- le soutien financier des organismes intervenant auprès des agresseurs sexuels ;
- le suivi des obligations relatives à l'inscription au Registre national des délinquants sexuels.

Mesure 61

Collaborer avec la GRC au fonctionnement du *Registre national des délinquants sexuels*.

Responsable : Ministère de la Sécurité publique (MSP)

RÉALISATIONS

La Sûreté du Québec poursuit sa collaboration, et ce depuis 2004, avec la Gendarmerie royale du Canada (GRC) concernant le Registre national des délinquants sexuels. En 2012, un communiqué du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), ayant pour objet les obligations relatives à l'inscription à ce registre, a été transmis par le MSP aux services de police du Québec.

Mesure 62

Évaluer, à la demande de la magistrature, au stade présentenciel, les personnes reconnues coupables ou ayant plaidé coupable à des délits relatifs à la délinquance sexuelle.

Responsable : Ministère de la Sécurité publique (MSP)

Collaborateur : Ministère de la Justice (MJQ)

RÉALISATIONS

À la demande du tribunal au stade présentenciel, les intervenants correctionnels fournissent un éclairage concernant la personne contrevenante. Du 1^{er} avril 2009 au 1^{er} avril 2010, 4 162 rapports présentenciels ont été produits, du 1^{er} avril 2010 au 1^{er} avril 2011, il y en a eu 4 377, tous les délits confondus, puis, du 1^{er} avril 2011 au 1^{er} avril 2012, on dénombre 411 rapports produits.

Mesure 63

Diriger les délinquants sexuels, le cas échéant, vers des ressources spécialisées en vue d'une évaluation sexologique ou d'une prise en charge visant un traitement et des services spécialisés.

Responsable : Ministère de la Sécurité publique (MSP)

Collaborateur : Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)

RÉALISATIONS

Des professionnels, œuvrant dans les différents établissements de détention du réseau correctionnel, ont été formés afin de procéder au dépistage et à la référence des délinquants sexuels vers l'Établissement de détention de Percé. Cet établissement est ouvert depuis le mois de mai 2010 et offre un programme de traitement spécialisé pour la clientèle des délinquants sexuels.

Mesure 64

Vérifier la cohérence des conditions imposées en Chambre criminelle et pénale avec celles des mesures d'élargissement accordées par le système correctionnel, s'il y a lieu.

Responsables : Ministère de la Sécurité publique (MSP) et Commission québécoise des libérations conditionnelles (CQLC)

RÉALISATIONS

Les Services correctionnels vérifient la cohérence des conditions imposées à la personne contrevenante aux étapes du processus judiciaire et correctionnel, et soumettent toute incohérence à l'attention du tribunal (tâche intégrée aux pratiques des intervenants). De plus, la CQLC assure la cohérence des conditions qu'elle impose au regard de celles déterminées par le tribunal.

Mesure 65

Évaluer les délinquants sexuels condamnés, qui sont sous sa responsabilité, en ayant recours à des outils d'évaluation spécifiquement conçus pour cette clientèle, à la suite du prononcé de la sentence.

Responsable : Ministère de la Sécurité publique (MSP)

RÉALISATIONS

Les Services correctionnels évaluent les personnes contrevenantes qui se trouvent sous leur responsabilité. Cet engagement constitue d'ailleurs une obligation en vertu de la Loi sur le système correctionnel du Québec. Afin de se doter d'outils d'évaluation standardisés et spécifiquement conçus pour cette clientèle particulière, les Services correctionnels participent, depuis 2003, à un projet pilote pancanadien sur l'utilisation de ces outils. Des professionnels ont reçu une formation générale portant sur la problématique de la délinquance sexuelle ainsi qu'une formation particulière sur les outils d'évaluation de cette clientèle.

Ces outils sont maintenant utilisés dans l'évaluation des délinquants sexuels condamnés à une peine de détention ou à une mesure dans la communauté de plus de six mois.

Mesure 66

Favoriser l'accès des délinquants sexuels à des programmes et des services spécialisés offerts par des ressources de la communauté en vue de favoriser leur réinsertion sociale.

Responsable : Ministère de la Sécurité publique (MSP)

Collaborateur : Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)

RÉALISATIONS

Cet engagement constitue aussi une obligation en vertu de la Loi sur le système correctionnel du Québec. Un inventaire des programmes de soutien à la réinsertion sociale fait état de différents programmes sur la déviance sexuelle, qui sont offerts dans certains établissements de détention du Québec. La mise en place du Programme d'évaluation, de traitement et de recherche auprès des auteurs d'agression sexuelle (PETRAAS) à l'Établissement de détention de Percé favorise la bonification des services offerts dans les autres établissements de détention provinciaux. De plus, la mesure 68 du présent plan contribue à la réalisation de la mesure 66.

Mesure 67

Établir des normes et standards de pratique pour l'évaluation et l'intervention auprès des agresseurs sexuels adultes et mineurs.

Responsable : Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)

Collaborateur : Ministère de la Sécurité publique (MSP)

RÉALISATIONS

Le MSSS a mandaté un comité consultatif pour proposer des normes et standards de pratique convenant aux différents milieux qui interviennent auprès des agresseurs sexuels. Le document produit par ce comité fait suite à une consultation auprès d'intervenantes et d'intervenants des milieux hospitalier, communautaire, institutionnel et universitaire, du Regroupement des intervenants en matière d'agression sexuelle (RIMAS) ainsi que de représentants et de représentantes du MSSS et du MSP. Les Services correctionnels ont participé activement à ces travaux. L'entrée en vigueur de la Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines¹², en septembre 2012, a entraîné la nécessité de revoir certains contenus du document.

Mesure 68

Soutenir le financement des organismes qui desservent la clientèle des agresseurs sexuels et qui répondent aux normes et standards de pratique.

Responsable : Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)

RÉALISATIONS

Soutien financier

Dans le cadre du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC), le MSSS et les agences de la santé et des services sociaux (ASSS) ont attribué de 1,1 M \$ à 2 M \$ annuellement à neuf organismes qui desservent la clientèle des agresseurs sexuels. La liste de ces organismes figure à l'annexe VIII. Dans le cadre du Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle, 459 110 \$ ont été alloués comme suit :

- en 2009-2010, le MSSS a attribué 204 110 \$, dont 130 000 \$ récurrents et 74 110 \$ non récurrents, à neuf organismes afin de tendre vers les normes et standards de pratique pour l'intervention psychosociale auprès des agresseurs sexuels adultes ;
- une somme additionnelle de 255 000 \$ été répartie en 2012-2013 entre les neuf régions pourvues d'un organisme communautaire œuvrant auprès des agresseurs sexuels.

12. Chapitre C-26.

■ ■ ■ TABLEAU DU COÛT DE LA MESURE 68

PÉRIODE	FINANCEMENT – PSOC	FINANCEMENT – MESURE 68
2008-2009	1 170 000 \$	—
2009-2010	1 400 000 \$	204 110 \$
2010-2011	1 300 000 \$	
2011-2012	1 700 000 \$	
2012-2013	1 800 000 \$	255 000 \$
2013-2014	2 000 000 \$	
Total	9 370 000 \$	459 110 \$

Source : Données extraites du Système budgétaire et financier régionalisé (SBF-R) au 31 mars de chacun des exercices financiers.

Mesure 69

Assurer l'accessibilité à des services de première ligne (Centre de santé et des services sociaux) en s'assurant que l'intervention auprès des personnes présentant des déviations sexuelles répond aux normes et standards de pratique reconnus pour cette clientèle.

Responsable : Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)

RÉALISATIONS

Soutien financier

En 2012-2013, une somme récurrente de 195 000 \$ a été répartie entre les régions dépourvues d'organismes communautaires œuvrant auprès des agresseurs afin que celles-ci puissent offrir de la formation spécifique au personnel en place dans les centres de santé et de services sociaux (CSSS), ou qu'elles puissent conclure des ententes de services, et ce, en accord avec la Loi sur les services de santé et les services sociaux¹³.

■ ■ ■ TABLEAU DU COÛT DE LA MESURE 69

PÉRIODE	COÛT
2012-2013	195 000 \$
Total	195 000 \$

13. Chapitre S-4.2, article 108.

Mesure 70

Soutenir le RIMAS pour la réalisation d'initiatives favorisant l'amélioration des connaissances et des services aux agresseurs sexuels.

Responsable : Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)

RÉALISATIONS

Soutien financier

Au cours des années couvertes par ce plan d'action, le MSSS a accordé diverses sommes au Regroupement des intervenants en matière d'agression sexuelle (RIMAS) afin de poursuivre la collaboration, dans le cadre de la mise en œuvre des mesures 67 et 90 particulièrement, de même que pour la production de divers documents, dont un état de situation portant sur les services en matière d'agression sexuelle auprès des agresseurs. Ces sommes s'ajoutent au financement accordé en soutien à la mission globale dans le cadre du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC).

■ ■ ■ TABLEAU DU COÛT DE LA MESURE 70

PÉRIODE	FINANCEMENT – PSOC	FINANCEMENT – MESURE 70
2008-2009	10 373 \$	60 000 \$ non récurrent
2009-2010	10 518 \$	25 728 \$ non récurrent
2010-2011	10 728 \$	60 000 \$ non récurrent
2011-2012	10 984 \$	50 000 \$ non récurrent
2012-2013	11 248 \$	50 000 \$ récurrent
2013-2014	61 428 \$	
Total	115 279 \$	245 728 \$

Source : Données extraites du Système budgétaire et financier régionalisé (SBF-R) au 31 mars de chacun des exercices financiers.

Mesure 71

Accorder une priorité, dans le cadre de programmes gouvernementaux, à des projets ou à des initiatives de prévention de la récidive des agressions sexuelles sur les plans national, régional et local.

Responsable : Ministère de la Sécurité publique (MSP)

RÉALISATIONS

Aucune initiative ni aucun projet n'a été présenté au MSP.

Mesure 72

Soutenir le développement d'outils d'évaluation validés et adaptés à l'âge et assurer la mise en place de programmes d'intervention reconnus pour les enfants, les adolescentes et les adolescents présentant des comportements sexuels problématiques et évaluer ces programmes.

Responsable : Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)

RÉALISATIONS

Compte tenu des ressources humaines et financières disponibles, cette mesure n'a pu être réalisée.

Mesure 73

Développer des outils de traitement et de prise en charge pour l'intervention auprès des victimes et des agresseurs sexuels membres des Premières Nations.

Responsable : Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)

Collaborateur : Ministère du Conseil exécutif (MCE), Secrétariat aux affaires autochtones (SAA)

RÉALISATIONS

Outils d'intervention auprès de la clientèle autochtone produits par FAQ

En 2011 et en 2012, le MSSS a accordé du financement à Femmes autochtones du Québec (FAQ) en vue de créer des outils, dont le guide en matière d'agression sexuelle pour l'intervention auprès de la clientèle autochtone *Sortir de l'ombre, marcher vers la lumière*. La réalisation a été effectuée en collaboration avec la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador.

Le financement a aussi permis la réalisation d'une tournée de formation sur ce guide pour les intervenants et les intervenantes du Réseau des maisons d'hébergement autochtones.

■ ■ ■ TABLEAU DU COÛT DE LA MESURE 73

PÉRIODE	COÛT
2010-2011	85 000 \$
2011-2012	35 000 \$
Total	120 000 \$

Mesure 74

Effectuer les travaux requis pour permettre la réouverture d'un établissement de détention et l'implantation d'un programme pour l'évaluation et le traitement des délinquants sexuels.

Responsable : Ministère de la Sécurité publique (MSP)

Collaborateur : Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)

RÉALISATIONS

Les travaux nécessaires à la réouverture de l'Établissement de détention de Percé, comportant 46 places, ont été réalisés afin d'y accueillir les délinquants sexuels et de leur offrir des services spécialisés. Différents partenaires ont contribué au projet, notamment quant aux phases prétraitement (par exemple, l'évaluation en vue d'une orientation vers l'Établissement de détention de Percé) et post-traitement (par exemple, l'orientation vers des ressources de la communauté et continuité de services dans certains établissements de détention d'origine).

Le 17 mai 2010, l'Établissement de détention de Percé a ouvert ses portes aux premières personnes incarcérées condamnées pour des délits de nature sexuelle. En date du 31 mars 2013, 209 personnes avaient entrepris le Programme d'évaluation, de traitement et de recherche auprès des auteurs d'agression sexuelle (PETRAAS), 132 l'avaient terminé et 26 étaient en cours de traitement.

La concrétisation du projet revêt un caractère important sur le plan du partenariat, puisque le MSP assume la garde sécuritaire des contrevenants, alors que le MSSS, par l'intermédiaire de l'Agence de la santé et des services sociaux Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et du Centre de santé et de services sociaux du Rocher-Percé, conçoit et offre les services spécialisés et en assure le financement.

En 2008-2009 et en 2009-2010, le MSSS a accordé respectivement 186 507 \$ et 155 000 \$ pour l'embauche du personnel nécessaire à la mise en place du PETRAAS à l'Établissement de détention de Percé. De plus, depuis 2010-2011, le MSSS attribue une somme annuelle récurrente de 1 051 963 \$ destinée à la mise en œuvre du PETRAAS. Une somme de 80 000 \$ a aussi été allouée en 2011 pour la concrétisation de l'outil de suivi clinique intégré.

■ ■ ■ TABLEAU DU COÛT DE LA MESURE 74

PÉRIODE	COÛT
2008-2009	2 246 507 \$
2009-2010	2 415 000 \$
2010-2011	3 391 963 \$
2011-2012	3 311 963 \$
2012-2013	2 260 000 \$
Total	13 625 433 \$



LES CONDITIONS ESSENTIELLES À LA RÉUSSITE DES INTERVENTIONS

Les conditions essentielles à la réussite des actions visant à prévenir, à dépister et à contrer les agressions sexuelles sont principalement la concertation intersectorielle des partenaires des différents réseaux d'intervention, la coordination des services d'aide et de protection offerts aux victimes et des services d'encadrement des agresseurs ainsi que la formation adéquate des gestionnaires et du personnel de tous les réseaux en cause.

De plus, la recherche, l'évaluation et les systèmes d'information doivent fournir les connaissances requises pour orienter les interventions des différents réseaux et apporter, s'il y a lieu, les ajustements nécessaires.

Ainsi, dans le cadre du Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle, vingt et un engagements ont été définis autour des trois conditions essentielles à la réussite des interventions, soit :

Première condition : la concertation intersectorielle et la coordination des services ;

Deuxième condition : la formation et la supervision ;

Troisième condition : les systèmes d'information, la recherche et l'évaluation.

La concertation intersectorielle et la coordination des services

Les principales difficultés qui font obstacle à la lutte contre les agressions sexuelles témoignent bien de l'importance d'adopter une approche globale, cohérente, concertée et complémentaire des interventions, et ce, à tous les niveaux décisionnels, organisationnels et opérationnels. Cette approche requiert la coordination de l'ensemble des services d'aide, de protection et d'encadrement sur les plans national, régional et local, ainsi que la concertation des différents acteurs, tant à l'intérieur d'un même réseau qu'entre tous les réseaux touchés par la problématique des agressions sexuelles.

Quatre engagements du Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle ont trait à la concertation intersectorielle et à la coordination des services. Ils s'articulent autour des deux objectifs suivants :

- Assurer la cohérence, la complémentarité et la continuité des services d'aide, de protection et d'encadrement dans le domaine des agressions sexuelles sur les plans national, régional et local.
- Favoriser la transmission de l'information confidentielle entre les différents intervenants et intervenantes dans les situations d'urgence mettant en danger la vie ou la sécurité des personnes.

Parmi les réalisations structurantes, soulignons celles-ci :

- les efforts de concertation au sein des divers milieux, notamment en milieu autochtone ;
- la gestion de la diffusion de renseignements confidentiels.

Mesure 75-1

Consolider la concertation intersectorielle régionale et en matière d'agression sexuelle :

1. en assurant la coordination des actions en matière d'agression sexuelle des réseaux locaux de services de santé et de services sociaux dans chacune des régions, et en assurant la coordination régionale des partenaires ;

Responsable : Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)

Collaborateurs : Agences de la santé et des services sociaux (ASSS), ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), ministère de la Justice (MJQ), ministère de la Sécurité publique (MSP) et Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP)

RÉALISATIONS

Structures de concertation

La coordination de la concertation intersectorielle régionale a été confiée aux ASSS, présentes sur tout le territoire du Québec. Selon une consultation effectuée auprès des agences en 2012-2013 sur l'état de la concertation régionale en matière d'agression sexuelle et de violence conjugale, les structures de concertation prennent différentes formes (tables conjointes ou distinctes en matière d'agression sexuelle et de violence conjugale, tables régionales et locales) et le niveau d'implication des partenaires est variable. Ces tables regroupent habituellement des représentants régionaux des différents ministères collaborateurs, de même que des organismes communautaires. La collaboration de l'ensemble des partenaires est garante d'un travail de concertation efficace en matière de prévention et d'intervention dans le domaine des agressions sexuelles.

Les tables de concertation régionales ont pour principal objectif de favoriser une vision commune de la problématique, la connaissance des rôles, responsabilités et missions des partenaires et la planification d'interventions complémentaires et cohérentes, par des protocoles ou des ententes de collaboration.

Mesure 75-2-3

Consolider la concertation intersectorielle régionale et en matière d'agression sexuelle :

2. en participant aux diverses instances de concertation en matière d'agression sexuelle sur les plans régional et local ;
3. en clarifiant les rôles et les responsabilités des divers partenaires, ainsi que la nature de leurs liens.

Responsables : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI), ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), ministère de la Sécurité publique (MSP) et Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP)

Collaborateurs : Organismes du milieu concerné

RÉALISATIONS

Tables régionales

La plupart des ministères prennent part aux tables régionales. Cette participation varie d'une région à l'autre. Par ailleurs, plusieurs de ces ministères participent également aux instances de concertation dans le cadre de l'Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels, de mauvais traitements physiques ou d'une absence de soins menaçant leur santé physique (mesures 53 et 54).

Lorsque des instances de concertation existent, les corps policiers délèguent une personne possédant une expertise en matière d'actions à volets social et psychosocial afin d'assurer une présence à ces diverses instances. Les rôles et les liens des partenaires sont clairement définis. Les Services correctionnels ont nommé une personne-ressource afin d'apporter le soutien aux intervenants correctionnels dans les cas litigieux dans le cadre de l'application des dispositions de la Loi modifiant diverses dispositions législatives eu égard à la divulgation de renseignements confidentiels en vue d'assurer la protection des personnes, (chapitre 78)¹⁴.

Les agences de la santé et des services sociaux (ASSS) assurent la coordination des tables régionales ou locales concernées par la problématique.

Mesure 76

Assurer la mise en œuvre des actions du volet autochtone du Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle.

Responsables : Ministère du Conseil exécutif (MCE), Secrétariat aux affaires autochtones (SAA)

Collaborateurs : Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), ministère de la Justice (MJQ), ministère de la Sécurité publique (MSP) et Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP)

RÉALISATIONS

Participation aux instances régionales et locales

Six personnes représentant autant de ministères et d'organismes sont membres du sous-comité responsable du volet autochtone du Plan d'action. Des rencontres de suivi annuelles de mise en œuvre ont été réalisées, dont une incluait aussi les représentantes et les représentants du milieu autochtone, en mars 2013.

Plusieurs rencontres et participations à des projets ou à des instances locales comptent aussi parmi les activités de suivi. Ainsi, des rencontres ont eu lieu avec Femmes autochtones du Québec (FAQ) et ses partenaires dans le cadre des projets *Ussi Uniun* (Nouvelle vie) et *Ma sexualité, c'est une question de respect : Brisons le silence*.

Le 12 mars 2013, le SAA a réuni les membres du Comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle, ainsi que des représentantes et des représentants de la communauté autochtone, pour passer en revue chacune des mesures du Plan d'action 2008-2013 et échanger sur leur mise en œuvre.

14. Chapitre 78.

Mesure 77-1

Favoriser l'application de la Loi modifiant diverses dispositions législatives eu égard à la divulgation de renseignements confidentiels en vue d'assurer la protection des personnes :

1. en offrant des sessions de sensibilisation aux intervenantes et aux intervenants des différents secteurs d'intervention visés par la problématique des agressions sexuelles ;

Responsable : Ministère de la Justice (MJQ)

RÉALISATIONS

Formation

Depuis avril 2008, plus de 50 sessions d'information sur la portée et l'application de cette loi ont été données dans plusieurs régions du Québec. Ces séances destinées aux intervenantes et aux intervenants des secteurs privé, public, scolaire, social et communautaire sont données sur demande par une juriste de la Direction des orientations et politiques du MJQ.

Mesure 77-2

Favoriser l'application de la Loi modifiant diverses dispositions législatives eu égard à la divulgation de renseignements confidentiels en vue d'assurer la protection des personnes :

2. en rendant disponibles les services d'une personne-ressource afin de soutenir les intervenantes et les intervenants des Services correctionnels du MSP quand se présentent des cas litigieux dans le cadre de l'application de cette loi.

Responsable : Ministère de la Sécurité publique (MSP)

RÉALISATIONS

Personne-ressource

Les Services correctionnels ont nommé une personne-ressource au sein de la Direction générale des services correctionnels (DGSC) afin d'apporter le soutien aux intervenantes et aux intervenants correctionnels lorsque surviennent des cas litigieux, dans le cadre de l'application de la Loi modifiant diverses dispositions législatives eu égard à la divulgation de renseignements confidentiels en vue d'assurer la protection des personnes.

Mesure 78

Assurer la diffusion du Rapport sur la conciliation du respect et de la confidentialité et le partage de l'information auprès des différents acteurs dans le milieu scolaire.

Responsable : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)

RÉALISATIONS

Diffusion du Rapport sur la conciliation du respect et de la confidentialité et le partage de l'information

Dans la mise en application de l'entente de complémentarité entre le réseau de l'éducation et celui de la santé et des services sociaux, la question de la transmission de l'information et de la confidentialité a été l'objet d'un chantier. Un rapport sur la conciliation du respect et de la confidentialité et le partage de l'information auprès des différents acteurs scolaires a été réalisé et remis en 2005 au comité national chargé de la mise en œuvre de l'entente.

Pour faire suite à ce rapport et faciliter le partage de l'information entre les intervenantes et les intervenants concernés notamment par la problématique des agressions sexuelles, des documents ont été produits :

- un document d'information destiné aux gestionnaires et aux intervenantes et aux intervenants des deux réseaux ;
- un formulaire permettant aux parents de donner leur consentement à la communication de renseignements et un document d'information à l'intention des jeunes et des parents.

Ces documents, élaborés conjointement par le MELS et le MSSS et conçus dans le respect des lois existantes en matière de confidentialité, sont accessibles sur le site Web du MELS depuis le printemps 2011. Au moment de leur diffusion sur le Web, une lettre conjointe des deux ministères a été transmise aux instances régionales et locales concernées pour les informer.

L'information relative au consentement, à l'intention des jeunes et des parents, a été rendue accessible sous forme de dépliant au cours du printemps 2013.

La formation et la supervision

Toutes les personnes qui interviennent en matière d'agression sexuelle doivent recevoir une formation de base et une formation continue adaptées au travail qu'elles effectuent et à leur clientèle. Cette formation doit les soutenir dans leur travail de promotion, de prévention, de dépistage et d'intervention en matière d'agression sexuelle. La supervision clinique doit maintenir et consolider leurs acquis. La formation et la supervision nécessitent l'adhésion des organismes qui devront adapter les pratiques professionnelles de leur personnel et leurs politiques de gestion aux Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle.

Douze engagements du Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle ont trait à la formation et à la supervision. Ils s'articulent autour des trois objectifs suivants :

- S'assurer que la problématique des agressions sexuelles fait partie des programmes de formation des disciplines universitaires et collégiales touchées par cette problématique.
- Implanter des activités de formation continue ou de perfectionnement.
- Assurer la supervision clinique et l'encadrement en matière d'agression sexuelle.

Parmi les réalisations structurantes, soulignons celles-ci :

- le développement des compétences et de l'expertise des intervenantes et des intervenants ;
- l'amélioration des pratiques.

Mesure 79

Reconduire l'offre d'une session de sensibilisation destinée au personnel scolaire de la formation professionnelle et technique intitulée *Stratégies pour l'accueil des femmes dans un groupe à prédominance masculine* et faire la promotion de cette session.

Responsable : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)

RÉALISATIONS

Session de sensibilisation

Durant l'année scolaire 2008-2009, cette session de sensibilisation a été proposée dans toutes les régions par l'intermédiaire des responsables régionaux de la formation professionnelle et technique ou par les responsables du concours *Chapeau, les filles !* L'offre a également été diffusée dans Internet. Elle a été retirée en 2010, parce qu'elle ne répondait plus aux besoins du personnel scolaire.

Mesure 80

Poursuivre l'offre d'activités de formation en matière d'agression sexuelle à l'intention de l'ensemble des agentes et des agents d'aide et du nouveau personnel, selon les besoins.

Responsable : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS)

RÉALISATIONS

Activités de formation en matière d'agression sexuelle

Des activités de formation en matière d'agression sexuelle sont offertes aux agentes et aux agents d'Emploi-Québec. Cette formation se conjugue à celle donnée en matière de violence conjugale.

Cette formation a pour objectifs d'enrichir leurs connaissances, de développer leurs habiletés et leurs attitudes face aux problématiques d'agression sexuelle, de manière à faciliter le dépistage des personnes qui en sont victimes ainsi que leur orientation vers des ressources spécialisées du milieu. De plus, la formation offerte informe le personnel intervenant auprès de la clientèle du MESS de l'obligation de signaler sans délai la situation d'un enfant au sujet duquel il y a un motif de croire qu'il a été victime d'agression sexuelle (mesure 30).

Plus de 1 000 personnes y ont participé.

■ ■ ■ TABLEAU DU COÛT DE LA MESURE 80

PÉRIODE	COÛT
2008-2009	41 558 \$
2009-2010	47 725 \$
2010-2011	30 115 \$
2011-2012	13 278 \$
2012-2013	35 560 \$
2013-2014	25 668 \$
Total	193 904 \$

Mesure 81

Poursuivre l'offre de sessions régionales de formation sur la mise en œuvre d'une démarche d'éducation à la sexualité dans le contexte du renouveau pédagogique auprès des intervenantes, des intervenants et des gestionnaires en milieu scolaire et de santé.

Responsable : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)

Collaborateur : Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)

RÉALISATIONS

Formation

Au cours de l'année scolaire 2007-2008, 23 sessions de formation ont été réalisées et un atelier a été présenté aux directions des services pédagogiques des établissements d'enseignement privés. Ces sessions ont joint 49 commissions scolaires réparties dans les 11 directions régionales du MELS, ce qui représente 70 % des commissions scolaires du Québec.

En plus de revenir sur le document *L'éducation à la sexualité dans le contexte de la réforme de l'éducation*, une partie de la formation a porté sur la mise en œuvre de la démarche d'éducation à la sexualité proposée dans le guide *L'éducation à la sexualité en milieu scolaire : oui mais comment ?*

Une session de formation a été donnée à l'automne 2008. Elle s'adressait à trois commissions scolaires de la région du Bas-Saint-Laurent.

Au cours de l'année scolaire 2008-2009, 15 sessions régionales de formation ont été réalisées. Les sessions ont joint un total de 415 personnes des réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux ainsi que des organismes communautaires. Ces participantes et participants étaient issus de 34 commissions scolaires, ce qui représente 49 % des commissions scolaires du Québec.

Au cours de l'année scolaire 2009-2010, 18 sessions régionales de formation ont été réalisées (5 à l'automne 2009 et 13 à l'hiver et au printemps 2010). Au total, 45 commissions scolaires y ont participé.

Trois sessions de formation ont été réalisées à l'automne 2010.

Au cours de l'année scolaire 2010-2011, 14 sessions régionales de formation ont été tenues (3 à l'automne 2010 et 11 à l'hiver et au printemps 2011). Au total, 29 commissions scolaires y ont participé.

Au cours de l'année scolaire 2011-2012, 11 sessions régionales de formation ont été données (3 à l'automne 2011 et 8 à l'hiver 2012). Au total, 20 commissions scolaires et un établissement privé ont été joints, ce qui correspond à 248 participantes et participants.

L'offre de formation n'a pas été reconduite à l'automne 2012.

De 2008-2009 à 2011-2012, le MELS a consenti la somme de 82 850 \$ pour la mise en œuvre de cette mesure.

Au cours de l'année scolaire 2008-2009, le MSSS a pour sa part contribué à hauteur de 11 000 \$ au financement des Sessions régionales de formation sur la mise en œuvre d'une démarche d'éducation à la sexualité, offertes par le MELS. En tout, ce sont 169 personnes du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS), y compris le réseau communautaire, qui ont été jointes. De plus, en 2009-2010, le MSSS a accordé une somme de 14 000 \$, ce qui a permis de joindre 192 personnes du RSSS.

Le MSSS a cessé de contribuer financièrement aux sessions de formation à partir de l'année 2010-2011 considérant des annonces de restructuration importante dans les orientations du MELS et une modification des objectifs des sessions de formation. Le MSSS a toutefois poursuivi le soutien au RSSS par l'entremise de rencontres de répondants régionaux et par la production de divers documents.

■ ■ ■ TABLEAU DU COÛT DE LA MESURE 81

PÉRIODE	COÛT
2008-2009	30 981 \$
2009-2010	31 419 \$
2010-2011	13 073 \$
2011-2012	32 377 \$
Total	107 850 \$

Mesure 82

Faire l'inventaire des compétences enseignées dans les formations professionnelles ou techniques touchant l'intervention sociale et proposer des outils, le cas échéant, sur la problématique des agressions sexuelles.

Responsable : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)

RÉALISATIONS

Inventaire des compétences enseignées

Après analyse, il appert que des compétences touchant l'intervention sociale sont enseignées dans trois programmes d'études professionnelles du secteur de la santé (Assistance à la personne à domicile, Santé, Assistance et soins infirmiers). Ces compétences permettent de s'adapter à la réalité de diverses clientèles, dont les personnes agressées sexuellement.

Mesure 83

Assurer un soutien financier aux centres désignés dans le cadre de l'intervention médicosociale aux victimes d'agression sexuelle afin de former les intervenantes et les intervenants des équipes médicosociales.

Responsable : Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)

RÉALISATIONS

Soutien financier

Une somme de 100 000 \$ en 2009-2010 a été accordée au Centre pour les victimes d'agression sexuelle de Montréal afin de développer et d'offrir une formation provinciale auprès des intervenants en centres désignés. Les régions qui souhaitaient recevoir de la formation ont été visitées. La tournée des régions s'est poursuivie jusqu'en 2013-2014 à même ce budget.

■ ■ ■ TABLEAU DU COÛT DE LA MESURE 83

PÉRIODE	COÛT
2009-2010	100 000 \$
Total	100 000 \$

Mesure 84

Former le personnel professionnel du réseau de la santé et des services sociaux, ainsi que les partenaires intersectoriels, afin qu'ils puissent détecter les personnes (adolescentes et adultes) à risque de passage à l'acte et intervenir auprès d'elles, qu'elles soient criminalisées ou non.

Responsable : Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)

Compte tenu des ressources humaines et financières disponibles, cette mesure n'a pu être réalisée.

Mesure 85

Dispenser une formation sur l'intervention en matière d'agression sexuelle aux professionnelles et aux professionnels du réseau de la santé et des services sociaux en s'assurant de tenir compte des besoins des groupes vulnérables et des différentes clientèles (femmes, hommes et enfants).

Responsable : Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)

Collaborateur : Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI)

RÉALISATIONS

Formation

Annuellement, une somme de 250 000 \$ a été allouée au Centre d'expertise en agression sexuelle Marie-Vincent pour le développement d'une formation à visée provinciale et le transfert de connaissances et d'expertises. Une offre de service-conseil et de la formation à divers intervenants du Québec œuvrant auprès des enfants victimes d'agression sexuelle a été élaborée en 2012-2013. Une somme de 69 120 \$ a aussi été attribuée à la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik afin d'offrir de la formation aux intervenantes et d'implanter la campagne de prévention des agressions sexuelles *Good Touch Bad Touch* chez les enfants de cette région.

Aussi, le ministère de la Justice, par l'entremise du Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels (FAVAC), a accordé en 2012-2013 une aide financière de 30 000 \$ au Centre d'expertise en agression sexuelle Marie-Vincent afin de lui permettre de réaliser un colloque d'une journée sur le thème : *Les victimes d'agression sexuelle âgées de 5 ans et moins : qu'en savons-nous ?* Ce colloque a eu lieu à Montréal le 23 avril 2013. De nombreux partenaires y ont participé. Parmi ceux-ci mentionnons des enquêteuses et des enquêteurs des services de police, des intervenantes et des intervenants des centres jeunesse, des thérapeutes, des médecins, des infirmières et des infirmiers, des travailleuses sociales et des travailleurs sociaux des centres de santé et de services sociaux (CSSS), des intervenantes et des intervenants des centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) ainsi que des procureures et des procureurs aux poursuites criminelles et pénales.

■ ■ ■ TABLEAU DU COÛT DE LA MESURE 85

PÉRIODE	COÛT
2009-2010	250 000 \$
2010-2011	250 000 \$
2011-2012	280 120 \$
2012-2013	319 000 \$
2013-2014	280 000 \$
Total	1 379 120 \$

Mesure 86

Informar les commissions scolaires et les directions régionales, lors de la tenue des sessions de formation sur l'éducation à la sexualité et sur les rapports égalitaires, des ressources disponibles tant pour les victimes d'agression sexuelle que pour les agresseurs sexuels.

Responsable : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)

RÉALISATIONS

Diffusion des listes des ressources

La liste des ressources disponibles pour les victimes d'agression sexuelle ainsi que celle pour les services aux agresseurs ont été jointes dans la pochette des participantes et des participants à l'occasion de toutes les sessions offertes en 2007-2008, 2008-2009, 2009-2010 (45 commissions scolaires), 2010-2011 (29 commissions scolaires) et 2012-2013 (15 commissions scolaires et 9 établissements d'enseignement privés).

Mesure 87

Offrir une session de formation continue sur le thème *Éthique et confidentialité* auprès du personnel enseignant en formation générale des adultes et en formation professionnelle, incluant la problématique de la violence, de l'agression et de l'exploitation sexuelle.

Responsable : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)

RÉALISATIONS

Formation continue

Les sessions au secteur francophone se sont déroulées les 14, 20 et 21 février 2008, à Québec et à Montréal. Une session a été donnée le 7 mai 2008 au secteur anglophone.

Les sessions de formation visent à outiller la personne qui se préoccupe d'éthique et de confidentialité dans les situations de violence et d'agression sexuelle afin qu'elle améliore et mette à profit ses compétences :

- quand elle utilise ses connaissances en la matière ;
- quand elle accueille la personne qui vit ces situations, dans la limite de ses responsabilités ;
- quand, au besoin, elle dirige la personne vers les ressources appropriées.

Aucune demande n'a été déposée par le réseau des commissions scolaires pour la tenue de sessions en 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013, à cet égard.

■ ■ ■ TABLEAU DU COÛT DE LA MESURE 87

PÉRIODE	COÛT
2008-2009	35 000 \$
Total	35 000 \$

Mesure 88

Assurer la cohérence des programmes de formation de l'École nationale de police du Québec et des collèges avec les Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle.

Responsable : Ministère de la Sécurité publique (MSP)

RÉALISATIONS

Formation

Afin d'assurer la cohérence des programmes de formation de l'École nationale de police du Québec (ENPQ) et des collèges avec les Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle, l'ENPQ, en collaboration avec le MELSL, a mis sur pied le Comité d'harmonisation et de liaison collèges-ENPQ.

Ce comité a pour objectif d'assurer la standardisation et la cohérence des contenus de formation du programme Techniques policières offert par les différents collèges. Il vise également à arrimer le programme Techniques policières au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie.

Le Comité a ainsi procédé à la révision du programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie afin de revoir et actualiser, entre autres, la formation policière en matière d'agression sexuelle.

Le nouveau programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie a vu le jour en novembre 2012. Les éléments de formation suivants traitent de la problématique des agressions sexuelles :

- l'aspirant expérimente une mise en situation d'agression sexuelle dans le contexte de ses activités de patrouille ;
- l'aspirant participe à une rétroaction portant précisément sur les agressions sexuelles. Il est amené à effectuer un retour critique et autoévaluatif sur l'intervention réalisée auprès d'une victime d'agression sexuelle. Les principaux éléments mis en valeur sont :
 - la prise de contact avec la victime,
 - l'information à communiquer sur les plans légal et social,
 - les références et ressources,
 - le Guide de pratiques policières.

En janvier 2013, l'ENPQ, en collaboration avec douze collèges qui enseignent le programme Techniques policières, a organisé le Forum sur la formation policière. Plus de 200 enseignants et instructeurs des collèges étaient présents afin de connaître le nouveau programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie et d'harmoniser les compétences partagées dans le contexte du continuum de formation policière. Un atelier spécifique couvrait la thématique des agressions sexuelles ainsi que la maltraitance des enfants.

Mesure 89

Soutenir les activités de formation, d'information et d'appui aux intervenantes des maisons d'hébergement pour les femmes autochtones victimes d'agression sexuelle.

Responsable : Ministère du Conseil exécutif (MCE), Secrétariat aux affaires autochtones (SAA)

Collaborateurs : Ministère de la Justice (MJQ) et ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)

RÉALISATIONS

Cette formation a été développée dans le cadre de la mesure 73.

Mesure 90

Soutenir le développement et la transmission de l'expertise entre les différents intervenants et intervenantes concernés par l'intervention sociojudiciaire auprès des agresseurs sexuels.

Responsable : Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)

RÉALISATIONS

Soutien financier

Le MSSS a contribué à la mise en œuvre de la mesure 90 en soutenant financièrement le Regroupement des intervenants en matière d'agression sexuelle (RIMAS) (mesure 70). Avec ses formations et ses congrès, ce regroupement facilite, entre autres, le développement et la transmission de l'expertise entre les différents intervenantes et intervenants concernés par l'intervention sociojudiciaire auprès des agresseurs sexuels.

Les systèmes d'information, la recherche et l'évaluation

Les organisations qui offrent des services d'aide, de protection et d'encadrement en matière d'agression sexuelle ne possèdent pas d'indicateurs communs permettant de connaître l'évolution des clientèles touchées par la problématique des agressions sexuelles. À titre d'exemple, les données statistiques colligées par les services policiers ne sont pas compatibles avec celles du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS). Certains secteurs ne colligent aucune donnée sur les agressions sexuelles. L'amélioration de la collecte et de la gestion de l'information s'avère donc importante pour établir le portrait réel des clientèles qui utilisent les services d'aide, de protection et d'encadrement en matière d'agression sexuelle. Pour ce faire, les changements apportés aux systèmes d'information devront être conformes aux lois existantes, notamment en matière d'accès à l'information.

La recherche et l'évaluation sont également importantes pour orienter les interventions des différents réseaux directement concernés par la problématique des agressions sexuelles. La recherche permet de mieux définir les fondements de cette problématique et d'en cerner les caractéristiques tandis que l'évaluation des programmes et des services permet d'améliorer l'efficacité des interventions psychosociale, médicale, judiciaire et correctionnelle en matière d'agression sexuelle.

Cinq engagements du Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle visent les systèmes d'information, la recherche et l'évaluation. Ils s'articulent autour des trois objectifs suivants :

- Acquérir une meilleure connaissance des caractéristiques des personnes victimes d'agression sexuelle et des agresseurs sexuels dans les différents réseaux d'intervention.
- Soutenir le développement de la recherche sur la problématique des agressions sexuelles et la diffusion des résultats.
- Assurer la qualité, la complémentarité et l'efficacité de l'ensemble des interventions en matière d'agression sexuelle.

Parmi les réalisations structurantes, soulignons celles-ci :

- la publication annuelle des données faisant état des agressions et autres infractions sexuelles signalées et enregistrées par les organisations policières au Québec ;
- les nombreuses recherches, enquêtes ou études ayant été menées ;
- les rapports annuels ayant été harmonisés avec des indicateurs.

Mesure 91

Produire et diffuser un rapport annuel sur les statistiques policières en matière d'agression sexuelle.

Responsable : Ministère de la Sécurité publique (MSP)

RÉALISATIONS

Statistiques annuelles

Depuis l'entrée en vigueur du Plan d'action, le MSP diffuse, chaque année, un rapport statistique faisant état des agressions et autres infractions sexuelles signalées et enregistrées par les organisations policières au Québec.

Ce rapport statistique, qui peut être consulté sur le site Web du MSP, permet à la communauté policière, aux chercheurs, aux décideurs publics, aux intervenants sociaux, ainsi qu'à toute personne intéressée de près ou de loin par cette problématique de mieux connaître l'ampleur, l'évolution annuelle et la distribution régionale des infractions sexuelles au Québec. Également, les données diffusées et analysées dans ce rapport permettent de suivre la distribution des victimes et des auteurs présumés au regard de leur âge et de leur sexe. Enfin, depuis la forte hausse en 2006 des dénonciations à la police d'agressions sexuelles commises plusieurs années auparavant, une attention particulière est apportée à l'analyse des données annuelles au regard de l'année de perpétration de l'infraction, permettant ainsi d'interpréter avec justesse toute variation annuelle du nombre d'agressions sexuelles.

Les données utilisées par le MSP pour la production de ce rapport statistique sont issues du Programme de déclaration uniforme de la criminalité, programme qui est utilisé par les organisations policières pour colliger les renseignements sur les événements criminels.

Les rapports statistiques sur les infractions sexuelles peuvent être consultés sur le site du MSP (www.securitepublique.gouv.qc.ca/police/publications-et-statistiques/agressions-sexuelles.html).

■ ■ ■ TABLEAU DU COÛT DE LA MESURE 91

PÉRIODE	COÛT
2008-2009	2 000 \$
2009-2010	2 000 \$
2010-2011*	0 \$
2011-2012	0 \$
2012-2013	0 \$
2013-2014	0 \$
Total	4 000 \$

*Depuis 2010, cette publication statistique n'est diffusée qu'en version électronique.

Mesure 92

Favoriser, dans le cadre du Programme de recherche sur la persévérance et la réussite scolaires, la recherche sur le thème des difficultés liées au vécu sexuel et des problèmes de violence dans le milieu scolaire incluant l'homophobie.

Responsable : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)

RÉALISATIONS

Recherche

Un projet de recherche intitulé *L'impact de l'homophobie et de la violence homophobe sur la persévérance et la réussite scolaires* a été confié à une chercheuse de l'Université du Québec à Montréal.

Les objectifs visés par le projet étaient les suivants :

- documenter les manifestations et les conséquences de l'homophobie en milieu scolaire ;
- sensibiliser les acteurs du monde de l'éducation à cette question et les mobiliser ;
- cibler et faire connaître les interventions, les modèles et les pratiques déjà en place ;
- faciliter la reconnaissance des élèves et des situations à risque ;
- définir les mesures pouvant minimiser la victimisation et atténuer les conséquences de celle-ci.

Dans le cadre de ce projet, une enquête au collégial a été menée auprès de 1 844 étudiants et étudiantes venant de 26 cégeps et une enquête au secondaire a permis de joindre 2 747 élèves de 3^e et de 5^e secondaire dans 30 écoles secondaires. Les questions incluses dans ces enquêtes portaient notamment sur l'utilisation d'un langage homophobe, sur les attitudes négatives envers l'homosexualité ainsi que sur les situations homophobes du point de vue de la victime, du témoin ou de l'agresseur.

Le rapport final de recherche a été déposé le 24 août 2010, et une activité de transfert de connaissances a eu lieu le 15 décembre 2010.

Dans le contexte de la Stratégie gouvernementale de mobilisation de la société québécoise afin de lutter contre l'intimidation et la violence, le milieu de la recherche a été mis à contribution pour documenter le phénomène de l'homophobie et les pratiques d'intervention efficaces.

En 2012, un article de vulgarisation de cette recherche a été diffusé dans le bulletin *Objectif, Persévérance et Réussite* (numéro 8, page 7). Cette publication du MELS, qui fait état de travaux de recherche liés à la persévérance et la réussite scolaires, est accessible sur le Web (www.mels.gouv.qc.ca/references/recherches/valorisation-des-resultats-de-recherche/bulletins).

■ ■ ■ TABLEAU DU COÛT DE LA MESURE 92

PÉRIODE	COÛT
2008-2009	83 781 \$
2009-2010	69 129 \$
Total	152 910 \$

Mesure 93

Soutenir financièrement une étude sur l'efficacité des mesures de prévention des agressions sexuelles mises en place dans les organismes de loisir et de sport.

Responsable : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)

RÉALISATIONS

Soutien financier

Le MELS a soutenu financièrement l'étude intitulée *La prévention et la gestion du harcèlement et des abus sexuels dans les organisations sportives québécoises*. L'étude, disponible dans le réseau des bibliothèques universitaires du Québec, a été menée par un chercheur du Département d'éducation physique de la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université Laval. Cette étude avait pour objet de décrire et d'analyser des mesures de prévention du harcèlement et des abus sexuels dans les organisations sportives québécoises ainsi que les perceptions des acteurs sportifs concernés par ces mesures (parents, athlètes, administrateurs et entraîneurs). Des entrevues ont été réalisées.

Également, le MELS a appuyé financièrement une étude intitulée *La protection des athlètes dans les organisations sportives québécoises – Étude de cas : Le Child Protection in Sport Unit Phase 1*. Cette étude avait pour objectif de recueillir de l'information sur la création et le fonctionnement du *Child Protection in Sport Unit*, au Royaume-Uni (financement, partenaires, gestion, etc.). Le contexte québécois a également été étudié (cadre légal, politique, sportif, etc.) afin de bien évaluer la pertinence de cette étude au Québec.

Enfin, le MELS a soutenu une recherche dont l'objectif est de vérifier la faisabilité de mettre sur pied un réseau d'intervenantes et d'intervenants voués à la protection de l'intégrité des athlètes et à la prévention de l'abus et du harcèlement dans les organismes sportifs du Québec.

■ ■ ■ TABLEAU DU COÛT DE LA MESURE 93

PÉRIODE	COÛT
2008-2009	5 000 \$
2009-2010	10 000 \$
2011-2012	40 000 \$
Total	55 000 \$

Mesure 94

Évaluer l'implantation des centres désignés en termes d'organisation de services et d'impact auprès des victimes et formuler des recommandations.

Responsable : Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)

RÉALISATIONS

Évaluation

Le Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC) a été mandaté par le MSSS afin de lancer un appel de proposition de recherche à la communauté scientifique dans le cadre du programme Action concertée. Un projet d'évaluation du modèle d'organisation des services offerts aux victimes d'agression sexuelle dans les centres désignés a été réalisé dans ce contexte. Le rapport final des travaux, incluant des recommandations, a été rendu public en juin 2014 et est accessible sur le site Web du FRQSC (www.frqsc.gouv.qc.ca/upload/editeur/3_Rapport_scientifique_integral_2010-AS-136939_Collin-Vezina_Final.pdf).

■ ■ ■ TABLEAU DU COÛT DE LA MESURE 94

PÉRIODE	COÛT
2009-2010	96 711 \$
2010-2011	100 500 \$
Total	197 211 \$

Mesure 95

Évaluer l'efficacité des programmes de prévention auprès des jeunes en matière d'agression sexuelle et proposer les actions nécessaires afin que ces programmes puissent être reconnus efficaces et répondre aux critères de l'approche École en santé.

Responsable : Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)

Collaborateur : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)

RÉALISATIONS

Soutien financier

Le Regroupement des organismes Espace s'est vu attribuer un financement pour la réalisation d'un projet de visibilité et de promotion. Ce projet incluait une analyse comparative du programme Espace et de l'approche École en santé afin de proposer, au besoin, les actions nécessaires pour répondre aux critères de cette approche.

■ ■ ■ TABLEAU DU COÛT DE LA MESURE 95

PÉRIODE	COÛT
2009-2010	50 000 \$
Total	50 000 \$

La mise en œuvre et le suivi

Les Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle exigent la participation d'une multitude d'organismes sur les plans national, régional et local. Les différents ministères et organismes gouvernementaux demeurent tributaires et responsables de la mise en œuvre des Orientations. À cette fin, le Comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle a élaboré jusqu'à présent deux plans d'action intersectoriels. Chacun des ministères et organismes participant à ce comité s'est engagé à tout mettre en œuvre pour réaliser les mesures contenues dans ces plans d'action.

Cinq engagements du Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle ont été définis dans cette section. Ils ont comme grand objectif d'assurer la mise en œuvre et le suivi des Orientations gouvernementales.

Mesure 96

Élaborer un plan d'évaluation de l'implantation des actions de tous les ministères et assurer le suivi de leur mise en œuvre ; produire un rapport d'évaluation de la mise en œuvre du présent plan d'action et le diffuser.

Responsables : Secrétariat à la condition féminine (SCF) et ministère de la Justice (MJQ)

Collaborateur : Comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle

RÉALISATIONS

Conformément à cet engagement, tous les ministères et organismes engagés dans le Plan d'action ont défini des indicateurs de mise en œuvre pour chacune des mesures.

Chacun des ministères et organismes a produit annuellement, et ce, depuis 2008, un état de situation sur la réalisation de ses engagements. Ces renseignements ont été colligés une fois l'an et portaient sur l'année précédente, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Le présent rapport constitue l'état final de la mise en œuvre du Plan d'action en ce qu'il trace le portrait des actions réalisées, de celles non réalisées, ainsi que des coûts investis et des efforts déployés.

Mesure 97

Maintenir le Comité interministériel dont le mandat consiste à assurer le suivi de la mise en œuvre de la Politique d'intervention en matière de violence conjugale, des Orientations gouvernementales et des plans d'action s'y rattachant.

Responsables : Secrétariat à la condition féminine (SCF) et ministère de la Justice (MJQ)

Collaborateur : Comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle

RÉALISATIONS

Le mandat de ce comité interministériel concerne plus précisément la coordination et le suivi de la mise en œuvre de la Politique d'intervention en matière de violence conjugale : prévenir, dépister, contrer ainsi que des Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle et des plans d'action s'y rattachant.

Cette coordination vise à assurer la cohérence des actions, à éviter les dédoublements et à fournir une réponse adéquate aux besoins de la clientèle. Elle sert aussi à vérifier que les actions conjointes sont évaluées de façon continue. Elle est effectuée dans le respect de l'autonomie des parties, de leur rythme et de leurs obligations.

Durant la période visée par ce rapport, le Comité interministériel a poursuivi ses travaux. En effet, au long de cette période, il a tenu 33 réunions ordinaires. De plus, durant cette même période, quatre réunions du Comité des sous-ministres ont eu lieu afin de faire le suivi des travaux et d'assurer la mise en œuvre des engagements gouvernementaux en matière de violence conjugale et d'agression sexuelle.

Les travaux du Comité interministériel visent aussi à consulter les membres du Comité-conseil en matière d'agression sexuelle (mesure 99) à propos de la mise en œuvre. À cet égard, il a tenu des rencontres de consultation avec le Comité-conseil, en mars 2013.

Le mandat du Comité interministériel et la liste des membres sont reproduits aux annexes II et III respectivement.

■ ■ ■ TABLEAU DU COÛT DE LA MESURE 97

PÉRIODE	COÛT
2008-2009	3 000 \$
2009-2010	3 000 \$
2010-2011	3 000 \$
2011-2012	3 000 \$
2012-2013	3 000 \$
Total	15 000 \$

Mesure 98

Diffuser le Plan d'action dans l'ensemble des réseaux des ministères signataires.

Responsable : Comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle

RÉALISATIONS

Tous les ministères et organismes concernés ont diffusé le Plan d'action dès sa publication dans leur réseau respectif. En effet, 4 700 exemplaires en version française et 2 500 en version anglaise ont été distribués.

Grâce à la diffusion du Plan d'action dans le réseau des centres locaux d'emploi (CLE), des directions régionales, une première promotion des actions a été réalisée auprès du personnel du MESS.

Mesure 99

Maintenir le Comité-conseil en matière d'agression sexuelle dont le mandat est de conseiller, au besoin, le Comité interministériel sur les Orientations gouvernementales, les priorités et les moyens d'action à privilégier.

Responsable : Comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle

RÉALISATIONS

Dans le contexte de l'élaboration des Orientations gouvernementales qui ont été rendues publiques en 2001, le Comité interministériel s'est adjoint un comité-conseil en cette matière afin qu'il puisse le conseiller sur les orientations, les priorités et les moyens d'action. Ce comité-conseil est maintenu depuis. Il est formé de spécialistes, de représentantes et de représentants des milieux communautaire, gouvernemental, paragouvernemental, universitaire et associatif concernés par la problématique des agressions sexuelles. La liste des organismes membres est reproduite à l'annexe IV.

Le Comité interministériel a tenu les 20 et 21 février 2013 des consultations particulières auprès de neuf organismes spécialisés en matière d'agression sexuelle. De plus, deux organismes, ne pouvant être présents, ont transmis leurs commentaires par écrit.

Mesure 100

Promouvoir les actions inscrites dans le Plan d'action dans l'ensemble des régions.

Responsables: Secrétariat à la condition féminine (SCF) et ministère de la Justice (MJQ)

Collaborateur: Comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle

RÉALISATIONS

Promotion des actions

Tous les ministères ont diffusé le Plan d'action dans leur réseau respectif.

De plus, plusieurs conférences et colloques nationaux et internationaux organisés, tant par les différents paliers de gouvernement que par des organismes communautaires et paragouvernementaux, ont permis de faire connaître les objectifs visés par les Orientations gouvernementales et le Plan d'action, ainsi que de promouvoir les actions du gouvernement du Québec pour contrer plus efficacement les agressions sexuelles.

Les Orientations gouvernementales et le Plan d'action ont aussi été présentés aux partenaires du palier fédéral.

Depuis le début de la mise en œuvre du Plan d'action, certaines délégations étrangères désireuses d'en apprendre davantage sur les politiques et les programmes mis sur pied au Québec pour contrer les violences faites aux femmes, notamment les agressions sexuelles, ont sollicité de l'information et ont été rencontrées par les membres du Comité interministériel.

CONCLUSION

Le Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle constitue le deuxième plan d'action mis en place depuis l'adoption en 2001 des Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle par le gouvernement du Québec. Le présent rapport rend compte de la mise en œuvre de ce plan d'action autour des différents axes de l'intervention gouvernementale.

Les résultats rapportés dans ce document permettent de constater les efforts consentis par tous les partenaires pour la réalisation des cent mesures du plan et d'illustrer la hauteur de l'investissement gouvernemental pour leur déploiement durant la période couverte par celui-ci.

L'état des résultats présenté dans ce rapport pourra inspirer la poursuite des interventions pour contrer les agressions sexuelles et pour venir en aide aux personnes victimes et à leurs proches.

Finalement, les réalisations dont ce rapport rend compte se sont avérées possibles grâce à la contribution de nombreuses personnes et de nombreux organismes, issus tant du réseau public que du milieu communautaire. Cette mise en œuvre est le fruit d'un travail concerté à l'atteinte des objectifs visés par les Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle, et en cela, à la promotion des valeurs du respect de l'intégrité des personnes, des rapports égaux entre les femmes et les hommes et de la responsabilisation individuelle et collective.

ANNEXE I

LES PRINCIPES DIRECTEURS DES ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES EN MATIÈRE D'AGRESSION SEXUELLE

- Toute personne a droit au respect de son intégrité physique et psychologique.
- Tout enfant a droit à la protection et aux soins nécessaires à son bien-être et à son développement ; tous les adultes, et en particulier ceux qui sont en situation d'autorité formelle, doivent assurer la sécurité et la protection des enfants.
- La protection et la sécurité des personnes doivent être assurées dans tous les milieux de vie, qu'ils soient privés ou publics.
- Le droit à la vie et à la sécurité de la personne doit avoir préséance sur les règles de confidentialité.
- L'agression sexuelle est un problème social inacceptable ; la société doit la dénoncer et la réprouver.
- L'agression sexuelle est un acte de pouvoir et de domination d'une personne à l'endroit d'une autre.
- L'agression sexuelle est un crime grave contre la personne, qui doit être sanctionné par le système judiciaire.
- L'élimination des agressions sexuelles repose sur des rapports d'égalité entre les sexes, sur la responsabilisation collective et individuelle et sur l'adoption de comportements responsables et respectueux des personnes entre elles et, plus particulièrement, des adultes à l'égard des enfants.
- Les personnes victimes d'agression sexuelle sont en droit de s'attendre au respect et à l'empathie de la part de tous les intervenants et de toutes les intervenantes.
- Les personnes victimes d'agression sexuelle doivent être soutenues afin d'être en mesure de reprendre le contrôle de leur vie.
- Dans le cas d'un enfant victime d'agression sexuelle, les décisions doivent être prises dans son intérêt et dans celui des autres enfants.
- Les interventions auprès des agresseurs sexuels doivent viser à leur faire reconnaître et assumer la responsabilité criminelle des agressions qu'ils ont commises et à éviter qu'ils ne récidivent.

ANNEXE II

MANDAT DU COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DE COORDINATION EN MATIÈRE DE VIOLENCE CONJUGALE, FAMILIALE ET SEXUELLE, AU 31 MARS 2014

Le mandat du Comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle et ses modalités de fonctionnement se lisent comme suit :

Le mandat du Comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle (ci-après appelé le Comité interministériel) concerne la coordination et le suivi de la mise en œuvre de la Politique d'intervention en matière de violence conjugale : prévenir, dépister, contrer et des Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle, et des plans d'action s'y rattachant.

La coordination exercée par le Comité interministériel vise à assurer la cohérence des parties, à éviter les doublages et à assurer une réponse adéquate au besoin de la clientèle. Elle sert aussi à s'assurer de l'évaluation continue des actions conjointes. Elle est réalisée dans le respect de l'autonomie des parties, de leurs impératifs et du rythme d'ensemble des organisations. Cette coordination doit aussi faire en sorte que les actions des parties ne se nuisent pas entre elles. De façon spécifique, le mandat est défini par les actions suivantes :

- Assurer la concertation, la cohérence et la complémentarité de l'action gouvernementale en matière de violence conjugale et d'agression sexuelle ;
- S'assurer du suivi de la mise en œuvre de la Politique d'intervention en matière de violence conjugale : prévenir, dépister, contrer et des Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle, et des plans d'action s'y rattachant ;
- Proposer les orientations, les priorités et les moyens d'action en matière de violence conjugale et d'agression sexuelle ;
- Faire connaître les engagements gouvernementaux dans le cadre de la Politique d'intervention en matière de violence conjugale : prévenir, dépister, contrer et des Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle ;
- Produire périodiquement des rapports sur la mise en œuvre et, au besoin, des états de situation sur les réalisations et les engagements gouvernementaux associés à la mise en œuvre de la Politique d'intervention en matière de violence conjugale : prévenir, dépister, contrer et des Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle ;
- Accomplir tout autre mandat requis par le Comité des sous-ministres en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle.

COMPOSITION ET REPRÉSENTATION

La composition et la représentation du Comité interministériel s'établissent comme suit :

- Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire : une personne
- Ministère du Conseil exécutif (Secrétariat aux affaires autochtones) : une personne
- Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport : deux personnes (mission éducation et mission loisir et sport)
- Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale : une personne
- Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (Secrétariat à la condition féminine) : deux personnes
- Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie : une personne
- Ministère de la Famille : une personne
- Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles : une personne
- Ministère de la Justice : deux personnes dont un représentant ou une représentante du Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels
- Ministère de la Santé et des Services sociaux : deux personnes, représentant également le Secrétariat aux aînés
- Ministère de la Sécurité publique : deux personnes (mission affaires policières et mission services correctionnels)

COPRÉSIDENTE

La coprésidence du Comité interministériel est assurée par une représentante ou un représentant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (Secrétariat à la condition féminine) et par une représentante ou un représentant du ministère de la Justice.

CONTRIBUTION DES MEMBRES

La nature du mandat confié au Comité interministériel dicte le type de contribution attendue des membres représentant les ministères et organismes participants. Le Comité interministériel se veut un lieu d'échange, d'information, de concertation et de rétroaction entre les principaux partenaires, afin que soient élaborées une approche gouvernementale cohérente et une réponse adéquate aux besoins des clientèles aux prises avec la violence conjugale et l'agression sexuelle. À ce titre, la contribution attendue des ministères implique une attitude réelle de partenariat, de concertation et de conciliation au bénéfice de la clientèle.

De façon plus spécifique, la contribution attendue des membres est la suivante :

- Représenter les préoccupations de leur ministère ou organisme ;
- Fournir, chacun dans leur champ de compétences, l'expertise nécessaire aux travaux du Comité interministériel et participer aux travaux et activités du Comité interministériel ;
- Favoriser la mise en œuvre de la Politique d'intervention en matière de violence conjugale : prévenir, dépister, contrer et des Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle, et des plans d'action s'y rattachant, en sensibilisant les personnes concernées aux diverses problématiques ;
- Inciter les unités administratives de leur ministère ou organisme à participer ou à réaliser les travaux liés aux engagements et aux dossiers ad hoc qui les concernent, les sensibiliser à l'obligation de le faire et informer les sous-ministres le cas échéant.

CHARGE DE TRAVAIL DES MEMBRES

Le suivi de la Politique d'intervention en matière de violence conjugale : prévenir, dépister, contrer et des Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle détermine l'ampleur des tâches dévolues au Comité interministériel.

Les membres du Comité interministériel doivent posséder une vue d'ensemble des dossiers afin d'en apprécier les implications pour leurs ministères respectifs et mieux assumer leur fonction de conseil. Afin de mener à bien ces tâches, les membres doivent disposer d'un temps de travail suffisant. À ce sujet, les ministères et organismes de qui ils relèvent doivent prévoir à leur intention des charges de travail qui tiennent compte de leur participation au Comité interministériel et de la nature des dossiers dont ils sont porteurs.

MODE DE FONCTIONNEMENT

Le Comité interministériel est sous l'autorité du Comité des sous-ministres en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle. Une réunion statutaire du Comité des sous-ministres est prévue annuellement et d'autres rencontres peuvent être convoquées au besoin.

Les coprésidents ou coprésidentes du Comité interministériel ont la responsabilité de la préparation, de la conduite et du suivi des réunions. Pour les assister dans leurs fonctions, une représentante ou un représentant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (Secrétariat à la condition féminine) soutient les travaux du Comité interministériel en effectuant les tâches de secrétariat suivantes :

- Convoquer les réunions ;
- Préparer l'ordre du jour ;
- Rédiger les comptes rendus ;
- Apporter tout le soutien nécessaire à la réalisation des travaux du Comité interministériel ;
- Transmettre toute l'information pertinente.

Lorsque le Comité interministériel procède aux consultations que requiert son mandat, les coprésidents ou coprésidentes et les membres déterminent le mode le plus approprié. Au besoin, il fait appel à l'expertise de professionnelles ou de professionnels du gouvernement et des ressources parapubliques. Les ressources communautaires et universitaires peuvent aussi être consultées si requis.

Les coprésidents ou coprésidentes du Comité interministériel ont les responsabilités de préparer, diriger et assurer le suivi des réunions et des décisions.

Le Comité interministériel procède aux consultations que nécessite la réalisation de son mandat selon les règles habituelles de consultation de chacun des réseaux.

FRÉQUENCE DES RÉUNIONS

Les membres du Comité interministériel se réunissent au rythme de huit rencontres annuelles.

Des réunions additionnelles peuvent avoir lieu pour des activités spéciales, des sous-comités ou d'autres comités interministériels reliés aux problématiques de la violence conjugale et des agressions sexuelles.

BUDGET DE SOUTIEN

Des ressources financières sont requises pour soutenir les actions et les interventions du Comité interministériel afin d'assurer le suivi de la Politique d'intervention en matière de violence conjugale : prévenir, dépister, contrer et des Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle.

Le Comité interministériel peut occasionnellement demander au Comité des sous-ministres de dégager les sommes nécessaires aux réunions des comités-conseils et, de façon ponctuelle, les sommes nécessaires aux activités du Comité interministériel.

PARTENAIRES ET COLLABORATEURS

La réalisation des travaux du Comité interministériel requiert l'apport de partenaires et de collaborateurs. À ce chapitre, deux comités-conseils appuient le Comité interministériel afin de faciliter la réalisation de son mandat : le Comité-conseil en matière de violence conjugale et le Comité-conseil en matière d'agression sexuelle.

L'annexe I présente un organigramme situant le Comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle dans cet environnement.

LE COMITÉ-CONSEIL EN MATIÈRE DE VIOLENCE CONJUGALE ET LE COMITÉ-CONSEIL EN MATIÈRE D'AGRESSION SEXUELLE

Relativement à la mise en œuvre de la Politique d'intervention en matière de violence conjugale : prévenir, dépister, contrer, le Comité interministériel bénéficie de l'apport du Comité-conseil en matière de violence conjugale. Ce comité le conseille sur les stratégies et moyens d'action devant être priorisés afin de contrer la violence conjugale. Un second comité-conseil est formé afin de remplir des fonctions similaires au regard des Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle.

Le Comité-conseil en matière de violence conjugale est formé des représentantes et des représentants des milieux communautaire, gouvernemental, paragouvernemental, universitaire, associatif et de spécialistes directement concernés par la problématique de la violence conjugale. Le Comité-conseil en matière d'agression sexuelle reprend le même type de composition en vue de traiter la problématique des agressions sexuelles.

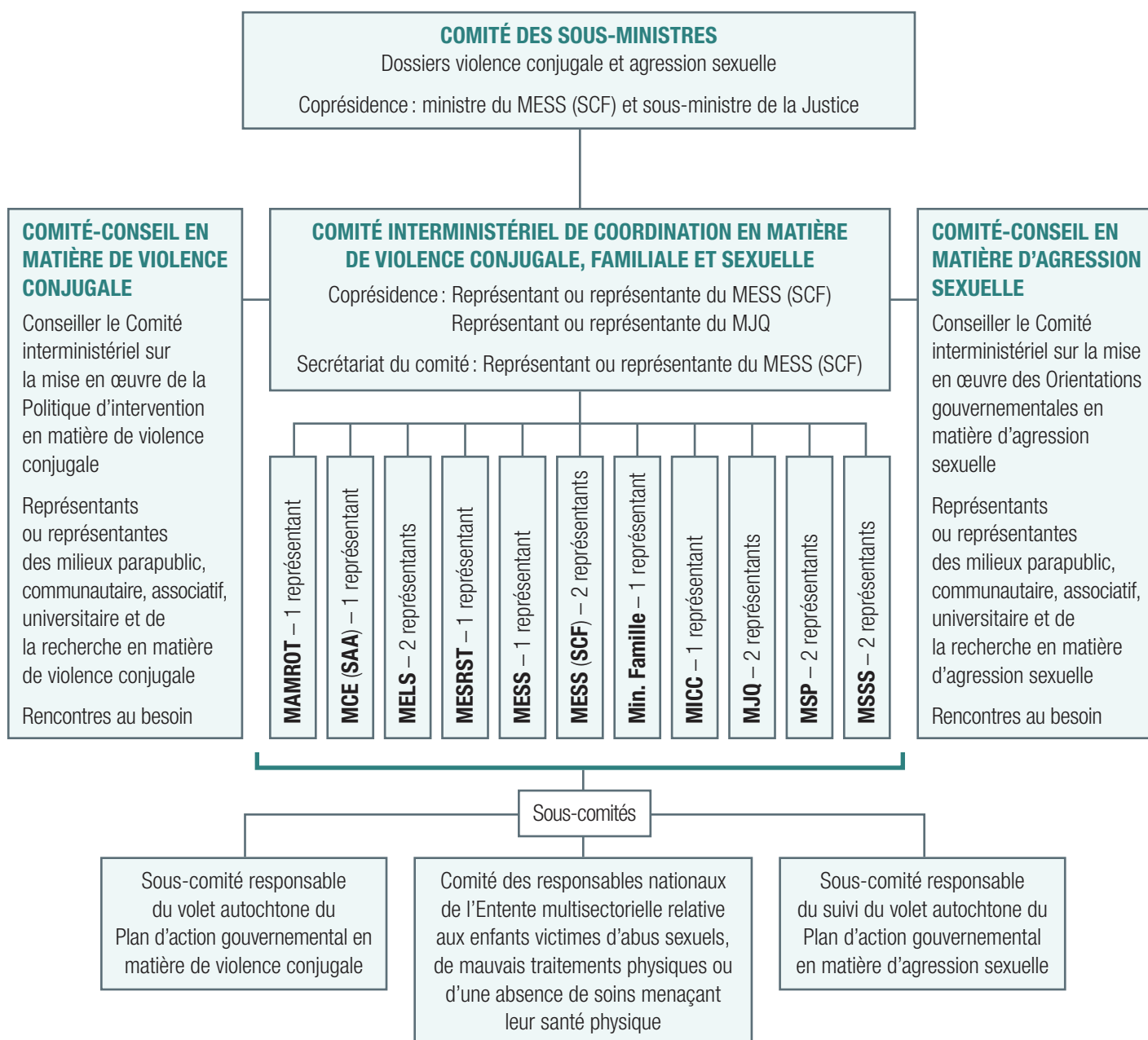
Les organismes invités à participer à ces deux comités sont désignés par le Comité interministériel. Ces deux comités-conseils sont convoqués lorsque requis par le Comité interministériel. De plus, chaque ministère doit s'assurer d'un mécanisme de consultation de remplacement auprès des secteurs concernés afin de maintenir l'interaction avec les organismes de son réseau.

De plus, le Comité interministériel a la possibilité de créer, selon les besoins, des sous-comités de travail sur des aspects particuliers des deux problématiques de violence et solliciter, au besoin, la participation de représentants de ses deux comités-conseils.

Les travaux de ces sous-comités qui comportent des recommandations sont soumis à l'approbation du Comité interministériel avant d'être transmis au Comité des sous-ministres.

VIOLENCE CONJUGALE ET AGRESSION SEXUELLE
MINISTRES RESPONSABLES : CONDITION FÉMININE (SCF) ET MJQ
(Au 31 mars 2014)

1. Mise en œuvre de la Politique d'intervention en matière de violence conjugale et du plan d'action s'y rattachant (décembre 1995)
2. Mise en œuvre des Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle et du plan d'action s'y rattachant (mars 2001)



ANNEXE III

LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DE COORDINATION EN MATIÈRE DE VIOLENCE CONJUGALE, FAMILIALE ET SEXUELLE, AU 31 MARS 2014

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	Denis Brown
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	Raymonde Villemure
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	Marie-Émilie Paré-Pleau
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (Secrétariat à la condition féminine)	Yollande Cloutier
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (Secrétariat à la condition féminine)	Véronique Morin
Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie	Céline Martel
Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles	Jonathan Vidal
Ministère de la Famille	Solange Matte
Ministère de la Justice	André Couture
Ministère de la Justice	Rosgarys Mercado
Ministère de la Santé et des Services sociaux	Chantal Labrecque
Ministère de la Santé et des Services sociaux	Émilie Rochette
Ministère de la Sécurité publique	Évelyne Deschênes
Ministère de la Sécurité publique	Claudia Lévesque
Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire	Véronique Baril
Secrétariat aux affaires autochtones	Sylvie Poudrier

ANNEXE IV

LISTE DES ORGANISMES MEMBRES DU COMITÉ-CONSEIL EN MATIÈRE D'AGRESSION SEXUELLE, AU 31 MARS 2014

Alliance des communautés culturelles pour l'égalité dans la santé et les services sociaux
Association des centres jeunesse du Québec
Association des chefs de police des Premières Nations du Québec
Association des directeurs de police du Québec
Association des éducatrices et éducateurs en milieu familial du Québec
Association des garderies privées du Québec
Association des organismes de justice alternative du Québec
Association québécoise des centres de la petite enfance
Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux
Association québécoise Plaidoyer-Victimes
Bouclier d'Athéna Services familiaux
Centre d'aide aux femmes et aux enfants de la Rive-Sud victimes d'agression sexuelle La Traversée
Centre d'aide et de prévention des agressions à caractère sexuel de l'Abitibi-Ouest
Centre d'aide pour victimes d'agression sexuelle Richelieu
Centre d'entraide et de traitement des agressions sexuelles
Centre de prévention des agressions de Montréal
Centre de prévention et d'intervention pour les victimes d'agression sexuelle
Centre de recherche interdisciplinaire sur les problèmes conjugaux et les agressions sexuelles
Centre de ressources et d'intervention pour hommes abusés sexuellement dans leur enfance
Centre d'expertise en agression sexuelle Marie-Vincent
Centre d'intervention en abus sexuels pour la famille
Centre pour les victimes d'agression sexuelle de Montréal
Centres d'aide aux victimes d'actes criminels
Collectif des femmes immigrantes du Québec
Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador
Commission québécoise des libérations conditionnelles
Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec
Conseil québécois des services de garde éducatifs à l'enfance
Directeur des poursuites criminelles et pénales
Direction régionale des services correctionnels Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches
Direction régionale des services correctionnels de Montréal
École nationale de police du Québec
Équipe de recherche violence sexuelle et santé
Fédération des cégeps
Fédération des commissions scolaires du Québec

Femmes autochtones du Québec
Groupe d'entraide expression libre du Haut-Richelieu
Hôpital de Montréal pour enfants
Institut Philippe-Pinel
Institut universitaire en santé mentale de Québec
L'R des centres de femmes du Québec
Mouvement contre le viol et l'inceste
Office des personnes handicapées du Québec
Ordre des infirmières et infirmiers du Québec
Parents unis Repentigny
Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec
Regroupement des intervenants en matière d'agression sexuelle
Regroupement des organismes de justice alternative du Québec
Regroupement des organismes Espace du Québec
Regroupement des unités régionales de loisir et de sport
Regroupement québécois des Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel
Service de police de la Ville de Québec
Sûreté du Québec
Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes
Table des répondantes régionales en agression sexuelle
Université de Montréal
Viol Secours

ANNEXE V

LISTE DES ORGANISMES DE PRÉVENTION AUPRÈS DES JEUNES RECEVANT UN SOUTIEN FINANCIER PAR L'INTERMÉDIAIRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DU MSSS ET DES ASSS (MESURE 16)

ORGANISMES DE PRÉVENTION	
Regroupement national	Regroupement des organismes Espace du Québec
Région 03 – Capitale-Nationale	Espace région de Québec
Région 04 – Mauricie et Centre-du-Québec	Espace Bois-Francs Espace Mauricie
Région 05 – Estrie	Bulle et Baluchon
Région 06 – Montréal	Centre de prévention des agressions sexuelles de Montréal
Région 07 – Outaouais	Espace Outaouais
Région 08 – Abitibi-Témiscamingue	Espace Abitibi-Est
Région 09 – Côte-Nord	Espace Côte-Nord
Région 11 – Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	Espace Gaspésie–les-Îles
Région 12 – Chaudière-Appalaches	Espace Chaudière-Appalaches
Région 14 – Lanaudière	Enfance Libre Lanaudière
Région 15 – Laurentides	Espace Laurentides
Région 16 – Montérégie	Espace Châteauguay Espace Suroît

ANNEXE VI

PRINCIPALES RÉALISATIONS LOCALES ET RÉGIONALES DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (MESURE 17)

Ces initiatives ont été réalisées entre 2008 et 2013 à même les sommes allouées dans le cadre de la mesure 17 ou à même les budgets des agences et des établissements. Cette liste est rédigée à partir des informations disponibles au moment de sa rédaction et ne s'avère pas exhaustive.

RÉGION 1

Soutien au CALACS de Rimouski pour le développement et la diffusion d'un outil pour lutter contre l'hypersexualisation.

Allocation aux deux CALACS pour une activité de prévention visant à contrer les agressions sexuelles.

Réimpression d'un guide sur l'hypersexualisation.

Réalisation d'une campagne radio pour sensibiliser la population aux différents aspects de la problématique des agressions sexuelles par le CALACS de Rimouski et pour diffuser les coordonnées du CALACS.

Contribution de l'ASSS à la diffusion de deux capsules publicitaires sur l'hypersexualisation, dans le cadre de l'entente CRÉ-Égalité, mais également en lien avec les mesures 17 et 28 du Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle.

Campagne de sensibilisation *C'tu ça de l'abus?*: création d'affiches et d'un site Internet visant à sensibiliser les jeunes aux notions de contrôle, d'hypersexualisation, de violence dans les relations amoureuses et d'abus sexuels.

Réalisation et diffusion d'outils promotionnels dans le but d'informer la population sur les services offerts par le CALACS qui dessert la région du Kamouraska, de Rivière-du-Loup, du Témiscouata et des Basques.

Projet pour contrer l'hypersexualisation en collaboration avec le CALACS de Rimouski dans les unités de réadaptation du Centre jeunesse du Bas-Saint-Laurent.

Production de matériel pour la 3^e campagne de sensibilisation sur les drogues du viol à l'intention des étudiants de l'enseignement secondaire.

Soutien financier pour l'embauche d'une ressource en matière d'éducation à la sexualité dans les quatre commissions scolaires du Bas-Saint-Laurent.

RÉGION 2

Soutien financier à la Table de concertation régionale sur la violence conjugale et les agressions à caractère sexuel ainsi qu'aux tables locales, pour la promotion de différentes initiatives.

Production et diffusion régionale d'un porte-clés sur la prévention des drogues du viol.

Soutien financier à un CALACS de la région pour un projet sur la prévention de l'exploitation sexuelle des jeunes.

Formation aux intervenants des CSSS et du centre jeunesse sur l'intervention auprès des enfants victimes d'agression sexuelle et de leur famille.

RÉGION 3

Élaboration d'une offre de service régionale en matière d'agression sexuelle en santé et services sociaux.

Travaux d'élaboration d'une fiche synthèse d'intervention auprès de personnes victimes d'agression sexuelle.

Rehaussement du financement de Viol-Secours afin d'offrir des services aux enfants de moins de 14 ans victimes d'agression sexuelle.

Mise en œuvre d'un projet pour des services de première ligne plus spécifiques à la violence sexuelle (organismes GAPI et SHIC).

Divers projets retenus par le comité d'analyse de projets à la suite des appels d'offres faits :

- YWCA de Québec : démystifier et agir contre les agressions sexuelles (adaptation des services du Centre filles afin de prévenir et contrer les agressions sexuelles), offrir un atelier sur les agressions sexuelles aux filles de 9 à 17 ans, atelier modulable en fonction des âges des participantes afin de les sensibiliser à cette problématique ;
- Service d'information en contraception et sexualité de Québec (SICSQ) : Projet *Egos Égaux* ;
- Tables de concertation en violence conjugale et familiale de la Capitale-Nationale (3 tables) : séminaire régional portant sur la violence conjugale ainsi que sur les agressions sexuelles ;
- Équipe d'adaptation familiale et sociale, Direction régionale de santé publique : développement de situations d'apprentissage et d'évaluation (SAÉ) relativement à la prévention de l'agression sexuelle et à l'hypersexualisation en milieu primaire.

RÉGION 4

Financement du CRDI-TED-Institut universitaire pour une recherche sur les agressions sexuelles subies par les personnes adultes présentant une déficience intellectuelle.

Formation donnée aux intervenants des réseaux des CSSS et des organismes communautaires au sujet de l'intervention de stress post-traumatique.

Financement du CALACS de Trois-Rivières pour élaborer une campagne de sensibilisation sur l'hypersexualisation *Votre regard compte pour elle*. Production de deux capsules et diffusion télévisée.

Organisation annuelle du Carrefour des pratiques réunissant les partenaires régionaux en matière d'agression sexuelle et de violence conjugale.

Financement du CALACS Entraid'action de Shawinigan afin d'élaborer le contenu d'une formation sur l'intervention auprès des victimes d'agression sexuelle destinée aux intervenantes et intervenants des CSSS.

Mise en place d'un groupe de codéveloppement visant à former les personnes intervenant auprès des enfants 6 à 12 ans victimes d'agression sexuelle.

RÉGION 5

Ajout d'un financement récurrent au CALACS régional afin de joindre la population de la MRC la plus éloignée de Sherbrooke.

Télédiffusion d'une bande annonce sur l'hypersexualisation, de concert avec la Mauricie et le Centre-du-Québec, qui sont les concepteurs de cette publicité en collaboration avec leur CALACS.

Octroi d'un montant non récurrent au Centre d'intervention en violence et abus sexuels de l'Estrie (CIVAS) pour la réalisation d'un projet pilote de soutien auprès des personnes entourant un agresseur.

Octroi d'un montant non récurrent au Centre d'intervention en violence et abus sexuels de l'Estrie (CIVAS) afin d'augmenter les ressources humaines de l'organisme et ainsi diminuer la liste d'attente des personnes ayant besoin de services thérapeutiques.

RÉGION 6

Financement accordé à la Table de concertation sur les agressions à caractère sexuel de Montréal pour le développement d'un site Internet, portrait dynamique des ressources en agression sexuelle à Montréal, à l'intention des intervenants du réseau et de la population (www.agressionsexuellemontreal.ca). La subvention accordée a également permis de consolider les actions de la Table, d'inventorier l'ensemble des ressources existantes, d'établir la trajectoire des services offerts aux victimes d'agression et de promouvoir les éléments pertinents d'information relatifs à la trousse médicosociale, le guide bleu et l'Entente multisectorielle, la ligne d'écoute, etc.

Financement accordé au Centre de prévention des agressions de Montréal (CPAM) pour la réalisation d'un projet de prévention des agressions à caractère sexuel auprès des élèves, des parents et du personnel enseignant des écoles défavorisées de Montréal.

Financement accordé au Groupe Amorce pour la réalisation d'un projet de développement d'outils d'intervention à l'intention des cyberprédateurs.

Financement accordé aux membres du Comité de l'Entente multisectorielle pour la réalisation d'un projet de formation auprès des différents partenaires des milieux sociojudiciaire et scolaire sur l'obligation de signaler et sur le processus de traitement d'un signalement.

RÉGION 7

Aide à la promotion de la programmation des différents organismes du milieu en diffusant l'information par courriel dans le réseau et lors des rencontres des partenaires.

Financement non récurrent au CALACS de l'Outaouais pour le projet *Ateliers de sensibilisation et prévention des agressions sexuelles chez les personnes présentant une déficience intellectuelle* et pour le projet *Création d'une vidéo pour les ateliers de prévention/sensibilisation des agressions sexuelles*.

Financement non récurrent au CALACS de Maniwaki pour le projet *Ateliers de prévention et de sensibilisation aux agressions à caractère sexuel pour personnes âgées*.

Offre de formation *Oser être soi-même* de l'UQAM, en vue de contrer l'hypersexualisation des jeunes et la sexualisation précoce des enfants auprès de 200 intervenants multisectoriels (santé/services sociaux, scolaire, emploi, communautaire) grâce à un partenariat financier avec la Table jeunesse Outaouais (CREO) et le Secrétariat à la condition féminine.

RÉGION 8

Soutien financier pour les activités de la Journée d'action contre la violence faite aux femmes.

Soutien à la table régionale des CALACS pour une activité médiatique.

Projet de prévention des agressions à caractère sexuel lors des divers festivals et événements récréotouristiques au Témiscamingue.

Projet SIPSE (Service d'interventions psychosociales lors de situations exceptionnelles) du CSSS Rouyn-Noranda.

Activités de prévention des agressions sexuelles et de sensibilisation par les CALACS de la région (publicité sur napperons, par exemple).

Divers projets de concertation locale et régionale en matière de prévention des agressions sexuelles (par exemple, réalisation d'une vidéo destinée aux jeunes autochtones, par la Wapikoni mobile).

Début des travaux en comité (centre jeunesse, Centre régional de soins psychiatriques, CRDI, agence, organismes communautaires) afin d'organiser les services aux agresseurs.

Conception d'un projet de prévention de la violence dans les relations amoureuses, le Projet Roxane, destiné au milieu scolaire.

RÉGION 9

Réalisation de journées de formation auprès des intervenants des centres désignés et de leurs partenaires pour la mise à jour de l'offre de service en matière d'agression sexuelle dans les CSSS de la région.

Formation au MELS de 200 enseignants sur l'éducation à la sexualité.

Organisation annuelle d'une journée d'action contre la violence faite aux femmes en vue de souligner et de sensibiliser la population à la violence sexuelle et aux agressions sexuelles (marche et activité de rassemblement).

Ateliers de sensibilisation issus du CALACS de Baie-Comeau.

Intégration pour une première en région Côte-Nord, de questions relatives aux agressions sexuelles dans l'Enquête santé Côte-Nord.

Activité auprès des élèves de 3^e année, *Ensemble prévenons les abus*, offerte dans le milieu scolaire sur le territoire du CSSS de Port-Cartier.

Réalisation d'un séminaire régional en matière d'agression à caractère sexuel.

Soutien au développement et au déploiement de l'offre de service du secteur Est (Sept-Îles) de la région.

Journée d'atelier de formation sur l'hypersexualisation.

RÉGION 10

Sommes réservées à un volet agression à caractère sexuel, lors du colloque de la Table de concertation régionale sur la violence faite aux femmes.

Élaboration d'un plan d'action régional en matière d'agression sexuelle chez les moins de 18 ans.

Clarification et établissement d'une trajectoire de services en agression sexuelle : victimes (enfants, adolescents et adultes) et agresseurs.

Octroi de financement aux centres de femmes de la région afin d'implanter et de consolider une offre de service d'intervention auprès des victimes d'agressions et de leurs proches, et afin de réaliser des activités de promotion et de prévention.

Développement et diffusion d'une campagne publicitaire concernant les centres désignés : affiches, dépliants et cartes informant de leurs coordonnées, des services offerts et de leurs emplacements dans chacune des municipalités de la région.

Déploiement de deux protocoles internes d'intervention médicosociale auprès d'une personne victime d'agression sexuelle pour les centres désignés du CRSSS de la Baie-James.

RÉGION 11

Répartition des montants non récurrents entre les deux CALACS de la région pour la réalisation de projets ponctuels, notamment :

CALACS La Bête-Gaspésie :

- mise sur pied d'une formation sur le harcèlement sexuel au travail ;
- campagne publicitaire dans diverses stations radiophoniques de la Gaspésie ;
- formations dont ont bénéficié les intervenantes sur l'intervention auprès des hommes victimes de délits à caractère sexuel ;
- activités de prévention par rapport à la drogue du viol ;
- programme d'intervention dans les écoles secondaires en lien avec la sexualité chez les jeunes (l'hypersexualisation, les réseaux sociaux, etc.) ;
- formation des intervenantes.

CALACS L'Espoir des Îles :

- mise à jour des outils promotionnels (dépliant, affiches statistiques et cartes professionnelles) ;
- impression de nouveaux outils promotionnels et réalisation d'une formation sur l'hypersexualisation ;
- formation des intervenantes.

Octroi de sommes non récurrentes à Espace Gaspésie-les-Îles en appui à ses activités de prévention de la violence envers les enfants.

RÉGION 12

Soutien financier aux organismes suivants :

- CALACS à Tire-D'Aile : pour la mise en place des services d'intervention auprès des adultes victimes d'agression à caractère sexuel, plus spécifiquement auprès des femmes ayant une déficience intellectuelle ;
- Partage au masculin : pour la mise en place des services d'intervention auprès des hommes victimes d'agression sexuelle dans la région de la Chaudière-Appalaches ;
- CALACS Chaudière-Appalaches : pour des services d'intervention auprès des enfants victimes d'agression à caractère sexuel ;
- CALACS Chaudière-Appalaches : pour la mise en place des activités de prévention, en partenariat avec le CALACS à Tire-D'Aile et la Direction de la santé publique et de l'évaluation pour la planification d'activités de prévention ;
- Centre Ex-Equo : pour des services d'intervention auprès des agresseurs sexuels ;
- Espace Chaudière-Appalaches : pour des activités de prévention effectuées auprès des jeunes.

Développement d'un outil de prévention des agressions sexuelles, plus particulièrement pour la clientèle ayant une déficience intellectuelle, et ce, par l'organisme à Tire-D'Aile, en concertation avec le Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et troubles envahissants du développement de Chaudière-Appalaches (CRDITED-CA).

RÉGION 13

Plusieurs partenaires se sont penchés sur l'éducation à la sexualité au secondaire. Les interventions retenues pour la prévention des agressions sexuelles s'inscrivent dans l'approche *École en santé* :

- Animations : Programme VIRAJ
- Animations : Programme PASSAJ
- Animations : Programme Clique sur toi
- Atelier : *Plus de mots pour moins de maux*

Soutien financier par l'intermédiaire du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) ou en financement non récurrent aux organismes suivants pour leurs activités courantes ou des projets :

- Centre de prévention et d'intervention pour les victimes d'agression sexuelle (CPIVAS) : aide, accompagnement, prévention, sensibilisation, formation, programme Clique sur toi, programme Trampoline, etc.
- Table de concertation en violence conjugale et agression sexuelle de Laval (TCVCASL) : organisation et tenue du colloque *Prévenons les contrecoups ! La violence et les abus dans les relations amoureuses chez les jeunes* ; organisation et tenue du colloque *Et les enfants dans tout ça ?* ; portrait régional des besoins (effectué par CPIVAS au nom de la TCVCASL).
- Bouclier d'Athena : l'organisme offre différents services pour soutenir les femmes et les enfants allophones victimes d'agression sexuelle.
- Centre d'intervention en délinquance sexuelle (CIDS) : services thérapeutiques pour les personnes ayant des comportements sexuels délinquants. Projet *Site Internet* axé sur la prévention auprès des jeunes de Laval en matière de pornographie juvénile sur Internet.
- Centre désigné de Laval en matière d'agressions sexuelles : organisation et tenue d'un colloque *Agressions sexuelles : Services, réalités et impacts*.

RÉGION 14

Poursuite du programme éducatif par Espace Lanaudière dans les MRC de Matawinie, de Montcalm et de D'Autray.

Activités de sensibilisation en lien avec l'exploitation des jeunes filles dans les gangs de rue, offertes par le CALACS La Chrysalide dans les écoles secondaires.

Projet triennal de sensibilisation au phénomène de l'hypersexualisation auprès des jeunes élaboré par le CALACS Coup de cœur. Projet *Je ne suis pas juste ¼ (corps), Je suis entière*.

Projet régional de prévention et d'intervention en matière d'agression sexuelle et de toutes formes de violence envers les enfants et les adolescents (mobilisation intersectorielle et rencontres de formation et de concertation par MRC).

Réalisations d'activités auprès des élèves de 6^e année dans le cadre du programme d'éducation à la sexualité (perspective des rapports égalitaires entre les jeunes).

Soutien financier non récurrent à l'organisme Parents-Unis Repentigny (Lanaudière) pour divers projets dont un inventaire de littérature afin de mieux établir des cibles d'intervention auprès de parents d'adolescents agresseurs et pour élaborer un programme de traitement aux mineurs agresseurs et à leurs parents.

Soutien financier au CSSS du Nord de Lanaudière pour poursuivre l'implantation du centre désigné adulte (recrutement et formation des infirmières).

RÉGION 15

Soutien aux CALACS et au Centre d'entraide et de traitement des agressions sexuelles (CETAS) dans leurs activités de prévention et de promotion dans les écoles et auprès des immigrants et autochtones.

Accompagnement du CALACS Laurentides par une professionnelle de la Direction de la santé publique (DSP) afin de bonifier son programme de prévention en milieu scolaire selon les meilleures pratiques.

Octroi de budgets non récurrents pour la traduction des documents des organismes (CETAS et CALACS Laurentides).

Soutien d'expertise offert par la DSP aux intervenants scolaires des CSSS, du réseau de l'éducation et des organismes de la communauté au chapitre des interventions déployées dans les écoles. À partir des demandes exprimées par les partenaires et à l'aide d'une grille d'analyse comprenant les critères d'efficacité reconnus par les experts pour les programmes de promotion et de prévention en milieu scolaire (critères ÉES) et leur compatibilité avec certains aspects du renouveau pédagogique, une appréciation des programmes est faite par la DSP.

RÉGION 16

Réalisation et diffusion d'outils de promotion des centres désignés (dépliants et affiches). Le dépliant présente aussi l'ensemble des ressources régionales offrant de l'aide aux victimes d'agression sexuelle.

Allocation au CIVAS de la Montérégie afin de permettre de diminuer la liste d'attente et de répondre à l'augmentation des demandes de services de la clientèle jeunesse.

Soutien à cinq projets de la communauté en prévention des agressions sexuelles envers les enfants, les jeunes et leurs parents, par les tables À toute jeunesse.

Soutien financier à divers organismes :

- ADOS-Action (groupe d'entraide L'Expression libre du Haut-Richelieu) ;
- Groupe d'action-prévention violence sexuelle ;
- Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) ;
- Programme Espace (Espace Châteauguay) ;
- J'avise (CALACS de Granby) ;
- Prévention violence et autodéfense pour adolescentes (ressources – Femmes de la région d'Acton).

Divers projets, outils, activités, formations organisés sur les territoires des différents CSSS.

RÉGION 17

Adaptation du programme de prévention des agressions sexuelles *Good Touch Bad Touch* par un comité régional composé de différentes organisations (notamment le Corps de police régional Kativik, la Commission scolaire Kativik et le Centre de santé Tulattavik) en vue de son implantation dans les écoles du Nunavik (conception d'outils, rencontres avec les membres de la communauté, animation d'ateliers, évaluation, ajustements, poursuite de l'implantation).

Soutien financier accordé aux deux Centres de santé Tulattavik (Kuujjuaq) et Inuulitsivik (Puvirnituq) afin de poursuivre l'amélioration des services pour les victimes d'agression sexuelle et les travaux d'élaboration d'un guide d'intervention psychosociale et d'un protocole d'intervention médicoso-ciale adaptés à la réalité nordique.

ANNEXE VII

LISTE DES ORGANISMES OFFRANT DES SERVICES AUX VICTIMES D'AGRESSION SEXUELLE ET RECEVANT UN SOUTIEN FINANCIER PAR L'INTERMÉDIAIRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DU MSSS ET DES ASSS (MESURE 34)

ORGANISMES D'AIDE AUX VICTIMES D'AGRESSION SEXUELLE	
Regroupement national	Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel
Région 01 – Bas-Saint-Laurent	CALACS Rimouski CALACS du KRTB (Rivière-du-Loup)
Région 02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean	CALACS Entre Elles, Roberval La Maison ISA, CALACS, Chicoutimi
Région 03 – Capitale-Nationale	Viol-Secours CALACS de Charlevoix
Région 04 – Mauricie et Centre-du-Québec	CALACS La Passerelle, Drummondville Centre d'aide Aquar'Elle, Victoriaville CALACS Entraid'Action, Grand-Mère CALACS Trois-Rivières
Région 05 – Estrie	CALACS Estrie
Région 06 – Montréal	CALACS de l'Ouest-de-l'Île Centre pour les victimes d'agression sexuelle de Montréal Groupe d'aide et d'information Centre de ressources et d'intervention pour hommes abusés sexuellement dans leur enfance Mouvement contre le viol et l'inceste Trève pour elle
Région 07 – Outaouais	CALACS de Maniwaki CALACS Outaouais Centre d'intervention en abus sexuels pour la famille
Région 08 – Abitibi-Témiscamingue	Assaut sexuel secours CALACS Abitibi Centre d'aide et de prévention des agressions à caractère sexuel Point d'appui

ORGANISMES D'AIDE AUX VICTIMES D'AGRESSION SEXUELLE	
Région 09 – Côte-Nord	CALACS Lumière Boréale, Baie-Comeau CALACS La Pointe du Jour, Sept-Îles
Région 11 – Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	CALACS La Bôme, Gaspésie CALACS L'Espoir des Îles, Îles-de-la-Madeleine
Région 12 – Chaudière-Appalaches	CALACS À-Tire-D'Aile CALACS Chaudière-Appalaches (L'Envolée)
Région 13 – Laval	Centre de prévention et d'intervention pour victimes d'agression sexuelle
Région 14 – Lanaudière	CALACS Coup de cœur, Joliette CALACS La Chrysalide, Terrebonne Parents-Unis Repentigny (Lanaudière)
Région 15 – Laurentides	CALACS Laurentides, Saint-Jérôme Centre d'entraide et de traitement des agressions sexuelles CETAS (Parents-Unis Laurentides) L'Élan Calacs
Région 16 – Montérégie	CALACS de Granby CALACS La Vigie CALACS Châteauguay Centre d'aide pour victimes d'agression sexuelle Richelieu Groupe d'entraide L'expression libre du Haut-Richelieu La Traversée

ANNEXE VIII

LISTE DES ORGANISMES OFFRANT DES SERVICES AUX AGRESSEURS SEXUELS ET RECEVANT UN SOUTIEN FINANCIER PAR L'INTERMÉDIAIRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DU MSSS ET DES ASSS (MESURE 68)

ORGANISMES D'AIDE AUX AGRESSEURS SEXUELS	
Région 02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean	Association canadienne pour la santé mentale – Saguenay
Région 05 – Estrie	Centre d'intervention en violence et abus sexuels de l'Estrie CIVAS – Estrie
Région 06 – Montréal	Groupe Amorce
Région 07 – Outaouais	Centre d'intervention en abus sexuels pour la famille
Région 12 – Chaudière-Appalaches	Centre Ex-Équo
Région 13 – Laval	Centre d'intervention en délinquance sexuelle de Laval
Région 14 – Lanaudière	Parents-Unis Repentigny (Lanaudière)
Région 15 – Laurentides	Centre d'entraide et de traitement des agresseurs sexuels
Région 16 – Montérégie	Centre d'intervention en violence et abus sexuels de Montérégie CIVAS-Montérégie

